

Liste des analyses

Version 2
Edition du 1^{er} janvier 2021



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

1 Table des matières

1. Préambule	3
1.1 Analyses de laboratoire diagnostiques	3
1.2 Analyses de laboratoire prénatales.....	3
1.3 Analyses de laboratoire présymptomatiques et préventives.....	4
1.4 Analyses de laboratoire génétiques visant à détecter un risque génétique pour les descendants.....	4
1.5 Analyses de laboratoire chez une personne décédée.....	4
2. Publication de la LA	4
3. Valeur du point tarifaire.....	4
4. Abréviations.....	5
5. Positions de la Liste des analyses par chapitre.....	7
A Chimie/Hématologie/Immunologie	7
B Génétique médicale.....	26
B0 Méthodes générales et suppléments.....	26
B1 Analyses cytogénétiques constitutionnelles	27
B2 Analyses de biologie moléculaire constitutionnelle.....	28
B2.1 Sang, coagulation, système immunitaire	28
B2.2 Affections de la peau, du tissu conjonctif et des os.....	29
B2.3 Maladies métaboliques et endocrines.....	31
B2.4 Néoplasies héréditaires	33
B2.5 Troubles moteurs et/ou cognitifs.....	34
B2.6 Syndromes	37
B2.7 Système uro-génital, troubles de la fertilité, stérilité	39
B2.8 Maladies des organes des sens	40
B2.9 Autres maladies génétiques rares non listées.....	42
B3 Analyses cytogénétiques somatiques	44
B4 Analyses de biologie moléculaire somatique.....	44
B5 Autres analyses génétiques	45
B6 Typisations.....	45
B7 Analyses prénatales non invasives	45
C Microbiologie	46
C1 Virologie	46
C2 Bactériologie/Mycologie	52
C3 Parasitologie.....	58
D Positions générales.....	60
6. Positions de la Liste des analyses en détail.....	61

1. Préambule

Se fondant sur l'art. 52, al. 1, let. a, ch. 1, de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 832.10), le Département fédéral de l'intérieur (DFI) édicte une liste des analyses (LA) avec tarif. La LA constitue l'annexe 3 de l'ordonnance du 29 septembre 1995 sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS ; RS 832.112.31). Elle contient les analyses prises en charge par les assureurs-maladie dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins (AOS). La LA est une liste positive, c'est-à-dire que seules les analyses y figurant peuvent être remboursées par l'assurance-maladie (art. 34, al. 1, LAMal). Il est interdit de facturer une analyse non mentionnée dans la liste sous la position d'une autre analyse qui y figure. Il s'agit en outre d'un tarif officiel, c'est-à-dire fixé par les autorités.

La LA est adaptée en général chaque année au moyen d'une modification correspondante de l'ordonnance du 29 septembre 1995 sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS ; RS 832.112.31). Outre la dénomination des analyses, la LA contient également les tarifs des prestations, tarifs qui doivent être fixés d'après les règles applicables en économie d'entreprise, structurés de manière appropriée (art. 43 LAMal) et soumis à la protection tarifaire (art. 44, al. 1), c'est-à-dire que les fournisseurs de prestations ne peuvent exiger de rémunération plus élevée. Un tarif au sens des art. 46 et 48 LAMal peut être fixé uniquement pour les laboratoires de cabinets médicaux en vue de déterminer certaines analyses mentionnées dans la LA (art. 52, al. 3, LAMal). La LA n'est applicable que pour les traitements ambulatoires ; pour les traitements hospitaliers, les analyses sont généralement comprises dans le forfait (art. 49 LAMal).

Les analyses de laboratoire à la charge des assureurs-maladie dans le cadre de l'AOS doivent servir à diagnostiquer ou à traiter une maladie et ses séquelles (art. 25, al. 1, LAMal).

Le fournisseur de prestations doit en outre limiter ses prestations à la mesure exigée par l'intérêt de l'assuré et le but du traitement (art. 56, al. 1, LAMal).

1.1 Analyses de laboratoire diagnostiques

Une analyse diagnostique doit permettre, avec une probabilité acceptable,

1. de décider si un traitement est nécessaire, et si oui, lequel, ou
2. de réorienter le traitement médical appliqué jusqu'alors, ou
3. de redéfinir les examens qui sont nécessaires (p. ex., pour prévenir, dépister ou traiter à temps les complications typiques auxquelles on peut s'attendre) ou
4. de renoncer à d'autres examens visant à explorer les symptômes, les séquelles ou les problèmes typiques auxquels on peut s'attendre.

Il suffit que l'analyse diagnostique satisfasse une des 4 conséquences listées pour être à charge de l'AOS.

Les analyses, pour lesquelles il apparaît clairement, au moment où elles sont prescrites, qu'elles ne satisferont à aucune des quatre conséquences précitées, ne sont pas prises en charge.

1.2 Analyses de laboratoire prénatales

Dans le droit de l'assurance-maladie, la maternité et la maladie sont considérées comme deux états différents. Une grossesse normale, qui se déroule sans la moindre complication, ne constitue pas une maladie au sens de la LAMal. Elle n'est considérée comme une maladie que dans la mesure où les assureurs, sous certaines conditions définies dans l'art. 29 LAMal, doivent prendre en charge les mêmes prestations qu'en cas de maladie.

Les analyses prénatales font partie des prestations spécifiques de maternité. Elles sont considérées comme des examens de contrôle au sens de l'art. 29, al. 2, let. b, LAMal et sont considérées comme des prestations obligatoirement à la charge de l'assurance-maladie, si elles sont effectuées au sens de l'art. 13, let. b^{bis}, b^{ter} et d, OPAS.

Les analyses prénatales visent principalement à déceler, voire exclure une maladie génétique chez le fœtus. L'ampleur et le type des analyses de laboratoire dépendent de l'indication (p. ex. examen de dépistage, anomalies fœtales visibles à l'échographie, maladie héréditaire dans la famille, suspicion d'une

maladie génétique chez un enfant déjà né de la femme enceinte, etc.). Selon l'indication médicale, il est prévu dans la LA que des analyses puissent être effectuées chez des membres de la famille.

1.3 Analyses de laboratoire présymptomatiques et préventives

Les analyses présymptomatiques ou préventives au sens de l'art. 26 LAMal, sont considérées comme des prestations à charge de l'AOS, uniquement si elles figurent comme telles dans la LA et comme mesure de prévention aux art. 12d à 12e OPAS.

Les analyses génétiques présymptomatiques ou préventives chez les personnes en bonne santé visant à mettre en évidence leur prédisposition à une maladie sont prises en charge uniquement si elles figurent comme telles dans la LA et comme mesure de prévention dans l'art. 12d, let. f, OPAS.

1.4 Analyses de laboratoire génétiques visant à détecter un risque génétique pour les descendants

Les analyses génétiques chez les personnes en bonne santé visant à détecter un risque génétique pour les descendants, c'est-à-dire la détermination de son état de porteur d'une anomalie génétique sans manifestation de la maladie, n'entrent pas dans le champ d'application des art. 25 et 56, al. 1, LAMal. Elles ne sont pas à charge de l'AOS.

1.5 Analyses de laboratoire chez une personne décédée

Les analyses de laboratoire effectuées chez une personne décédée, quelle que soit la cause de décès (fœtus mort-né, matériel de fausse couche, matériel d'avortement, autopsie, etc.) n'entrent en principe pas dans le champ d'application des art. 25 et 56, al. 1, LAMal. Elles ne sont pas à charge de l'AOS, à l'exception des analyses chez un embryon ou un fœtus mort-né, qui servent à diagnostiquer ou à traiter une maladie et ses séquelles selon art. 25 al. 1 LAMal chez la mère et/ou un jumeau survivant.

2. Publication de la LA

La LA n'est pas publiée dans le Recueil officiel du droit fédéral (RO) ni dans le Recueil systématique du droit fédéral (RS).

Elle peut être consultée à l'adresse internet suivante de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP): www.bag.admin.ch/la

L'édition du 1^{er} janvier 2021 tient compte des modifications décidées le 25 septembre 2020¹ par le Département fédéral de l'intérieur (DFI).

3. Valeur du point tarifaire

La valeur du point tarifaire est fixée pour tout les positions à 1.00 franc.

¹ RO 2020, Fascicule N° 125 du 13 octobre 2020 (2020-2748)

4. Abréviations

SAA	Spectroscopie d'absorption atomique
ADCC	Antibody dependent cellular cytotoxicity
ADP	Adénosine diphosphate
LMT	Liste des médicaments avec tarif
APTT	Activated partial thromboplastin time
VS	Vitesse de sédimentation
STS CRS	Service de transfusion sanguine de la Croix-Rouge suisse
CHUV	Centre hospitalier universitaire vaudois
CLIA	Chemiluminescence Immunoassay
EDTA	Éthylènediaminetétraacétate
EIA	Enzyme Immunoassay
ADN	Acide désoxyribonucléique
ELISA	Enzyme-linked Immunosorbent Assay
FISH	Fluorescence Insitu Hybridisation
FTA	Fluorescent treponemal antibody
FDG-PET	Fludeoxyglucose- positron emission tomography
CG	Chromatographie gazeuse
CG-SM	Chromatographie gazeuse avec détection par spectrométrie de masse
HMGCR	Hydroxyméthylglutaryl-CoA réductase
HEMPAS	Anémie dysérythroïdétique congénitale de type 2
HUG	Hôpitaux Universitaires de Genève
HPLC	Chromatographie liquide à haute performance
HPLC-SM	Chromatographie liquide à haute performance avec détection par spectrométrie de masse
RP-HPLC	Reversed Phase-High performance liquid chromatography
ICP-MS	Inductively Coupled Plasma Mass Spectrometry
IgE	Immunoglobuline E
IgG	Immunoglobuline G
IF	immunofluorescence
KOH	Hydroxyde de potassium
OPAS	Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins du 29 septembre 1995
OAMal	Ordonnance du 27 juin 1995 sur l'assurance-maladie
LC-MS	Chromatographie liquide couplée à la spectrométrie de masse
GC-MS	Chromatographie en phase gazeuse couplée à la spectrométrie de masse
NMDA	N-méthyl-D-aspartate
MAG	Myelin-associated glycoprotein
MAR-Test	Mixed antiglobulin reaction test
MIF	Merthiolate iodine formalin
MS	Spectrométrie de masse
RMN	Résonnance magnétique nucléaire
PET	positron emission tomography
QF-PCR	Quantitative fluorescent polymerase chain reaction
ql	Qualitatif
qn	Quantitatif

QBC	Quantitative buffy coat
RAST	Radio-allergo-sorbent-test
RhD	Rhésus D
RIA	Radioimmunoassay
RPR	Rapid plasma reagin
PSA	Antigène spécifique de la prostate
SAF	Sodium acetate-acetic acid formalin
SHBG	Globuline liant les hormones sexuelles
SPECT	Single photon emission computed tomography
LS	Liste des spécialités
sq	Semi-quantitatif
TPHA	Treponema Pallidum Hemagglutination Assay
TPPA	Treponema Pallidum Particle Agglutination Test
VDRL	Venereal Disease Research Laboratory
VGCC	Canaux calciques voltage dépendant
VGKC	Canaux potassiques voltage dépendant
NP	Nombre de points
DL	Domaine de laboratoire / suffixe
GA	Groupe d'analyses
C	Chimie clinique
G	Génétique médicale
H	Hématologie
I	Immunologie clinique
M	Microbiologie médicale
B	Analyses de base du domaine concerné
S	Analyses spéciales du domaine concerné

5. Positions de la Liste des analyses par chapitre

A Chimie/Hématologie/Immunologie

No. pos.	NP	Dénomination
1000.00	85.0	1,25-dihydroxy-vitamine D
1002.00	68.0	17-alpha-hydroxyprogestérone
1006.00	53.0	Vitamine D
1008.00	81.0	Acide 4-hydroxy-3-méthoxymandélique
1011.00	81.0	5-hydroxyindolacétate (HIA)
1012.00	17.1	ABO/antigène RhD, contrôle
1013.00	17.1	Groupe sanguin ABO et antigène RhD, y compris exclusion d'un antigène RhD faible si le RhD est négatif
1019.00	8.7	Temps de thromboplastine partielle activée (APTT)
1020.00	2.5	Alanine-aminotransférase (ALAT)
1020.01	7.9	Alanine-aminotransférase (ALAT)
1021.00	2.5	Albumine
1022.00	11.2	Albumine
1023.00	12.0	Albumine urinaire
1023.01	16.2	Albumine urinaire
1024.10	20.0	Albumine, y compris aide à l'interprétation de la fonction de la barrière hémato-encéphalique
1026.00	30.0	Aldostérone
1027.00	2.5	Phosphatase alcaline
1027.01	7.9	Phosphatase alcaline
1029.00	30.0	Phosphatase alcaline, osseuse
1030.00	195.0	Phosphatase alcaline isoenzymes
1032.00	23.0	Alpha-1-antitrypsine
1033.00	195.0	Alpha-1-antitrypsine typisation
1034.00	19.3	Alpha-1-foetoprotéine (AFP)
1035.00	19.9	Alpha-1-microglobuline
1037.00	23.0	Alpha-2-macroglobuline
1038.00	210.0	Alpha-amanitine
1041.00	105.0	Aluminium
1042.00	205.0	Acides aminés, par chromatographie et/ou acylcarnitine
1043.00	59.0	Acides aminés, par chromatographie
1045.00	42.0	Ammoniaque
1047.00	2.5	Amylase

No. pos.	NP	Dénomination
1047.01	7.9	Amylase
1049.00	195.0	Amylase, isoenzymes
1051.00	115.0	Analgésique de la LS/LMT, métabolites inclus
1052.00	185.0	Analgésique de la LS/LMT, métabolites inclus
1053.00	14.3	Analgésique de la LS/LMT
1055.00	30.0	Androstènedione
1059.00	23.0	Enzyme de conversion de l'angiotensine
1060.00	115.0	Antibiotique de la LS/LMT, métabolites inclus
1061.00	185.0	Antibiotique de la LS/LMT, métabolites inclus
1062.00	33.0	Antibiotique de la LS/LMT
1063.00	69.0	Antibiotique de la LS/LMT, métabolites inclus
1064.00	86.0	Antidépresseur de la LS/LMT, métabolites inclus
1065.00	140.0	Antidépresseur de la LS/LMT, métabolites inclus
1066.00	14.3	Antidépresseur de la LS/LMT
1067.00	65.0	Vasopressine (ADH)
1068.00	76.0	Antiépileptique de la LS/LMT, métabolites inclus
1069.00	140.0	Antiépileptique de la LS/LMT, métabolites inclus
1070.00	15.9	Antiépileptique de la LS/LMT
1071.00	99.0	Anthelminthique de la LS/LMT, métabolites inclus
1072.00	140.0	Anthelminthique de la LS/LMT, métabolites inclus
1073.00	14.3	Anthelminthique de la LS/LMT
1075.00	49.0	Anticorps anti-somatotropine
1076.00	99.0	Antifongique de la LS/LMT, métabolites inclus
1077.00	160.0	Antifongique de la LS/LMT, métabolites inclus
1078.00	14.3	Antifongique de la LS/LMT
1079.00	21.0	Antiplasmine, fonction
1080.00	60.0	Antiplasmine, antigène
1081.00	21.0	Antithrombine, fonction
1082.00	78.0	Antithrombine, antigène
1083.00	86.0	Antiviral de la LS/LMT, métabolites inclus
1084.00	160.0	Antiviral de la LS/LMT, métabolites inclus
1085.00	14.3	Antiviral de la LS/LMT
1086.00	31.0	Résistance à la protéine C activée (APC résistance)
1087.00	19.9	Apolipoprotéine A-I
1088.00	68.0	Apolipoprotéine A-II

No. pos.	NP	Dénomination
1089.00	19.9	Apolipoprotéine B
1091.00	190.0	Apolipoprotéine-E-phénotypes
1092.00	120.0	Arsenic
1093.00	2.5	Aspartate-aminotransférase (ASAT)
1093.01	7.9	Aspartate-aminotransférase (ASAT)
1096.00	87.0	Auto-anticorps anti-récepteurs de l'acétylcholine
1097.00	37.0	Auto-anticorps anti-actine
1098.00	52.0	Auto-anticorps anti-actine
1099.11	36.0	Auto-anticorps anti-bêta-2-glycoprotéine-I (immunglobuline IgG, immunglobuline IgA, immunglobuline IgM)
1105.00	37.0	Auto-anticorps anti-centromère
1106.00	52.0	Auto-anticorps anti-centromère
1108.00	28.0	Auto-anticorps anti-protéines/peptides citrullinés (ACPA)
1109.00	28.0	Auto-anticorps ANCA anti-myélopéroxydase (MPO-ANCA)
1110.00	28.0	Auto-anticorps ANCA anti-protéinase 3 (PR3-ANCA)
1112.00	52.0	Auto-anticorps anti-ADNdb
1113.00	37.0	Auto-anticorps anti-endomysium
1114.00	52.0	Auto-anticorps anti-endomysium
1116.10	87.0	Auto-anticorps anti-ganglioside (GM1, GM2, GD1a, GD1b, GQ1b)
1120.00	37.0	Auto-anticorps anti-muscles lisses
1121.00	28.0	Auto-anticorps anti-gliadine désaminée, IgA
1122.00	28.0	Auto-anticorps anti-gliadine désaminée, IgG
1123.00	37.0	Auto-anticorps anti-membrane basale glomérulaire
1124.00	52.0	Auto-anticorps anti-membrane basale glomérulaire
1126.00	52.0	Auto-anticorps anti-glutamate-décarboxylase (GAD)
1127.00	37.0	Auto-anticorps anti-peau
1128.00	52.0	Auto-anticorps anti-peau
1129.00	37.0	Autoanticorps anti-histone
1130.00	52.0	Autoanticorps anti-histone
1132.00	28.0	Auto-anticorps anti-transglutaminase tissulaire humaine
1133.00	37.0	Auto-anticorps anti-cellules d'îlots
1134.00	52.0	Auto-anticorps anti-cellules d'îlots
1136.00	52.0	Auto-anticorps anti-insuline
1137.00	37.0	Auto-anticorps anti-facteur intrinsèque
1138.00	52.0	Auto-anticorps anti-facteur intrinsèque

No. pos.	NP	Dénomination
1139.00	21.0	Auto-anticorps anti-Jo1, histidyl-t ARN synthétase
1140.00	29.0	Auto-anticorps anti-Jo1, histidyl-t ARN synthétase
1141.11	29.0	Auto-anticorps anti-cardiolipine (immunglobuline IgG, immunglobuline IgA, immunglobuline IgM)
1147.00	37.0	Auto-anticorps anti-antigènes des microsomes hépatiques et rénaux (LKM)
1148.00	52.0	Auto-anticorps anti-antigènes des microsomes hépatiques et rénaux (LKM)
1149.00	22.0	Auto-anticorps anti-mitochondries M2
1150.00	37.0	Auto-anticorps anti-mitochondries M2
1155.00	37.0	Auto-anticorps anti-cellules pariétales gastriques
1156.00	52.0	Auto-anticorps anti-cellules pariétales gastriques
1157.00	37.0	Auto-anticorps anti-mitochondries
1158.00	52.0	Auto-anticorps anti-mitochondries
1160.10	37.0	Auto-anticorps anti-cytoplasme des neutrophiles (ANCA), screening et typisation des p-ANCA/c-ANCA/ANCA atypique
1161.10	52.0	Auto-anticorps anti-cytoplasme des neutrophiles (ANCA), screening et typisation des p-ANCA/c-ANCA/ANCA atypique
1162.00	37.0	Auto-anticorps anti-tissu ovarien
1165.00	37.0	Auto-anticorps anti-muscles striés
1169.00	16.8	Auto-anticorps anti-RNP
1170.00	28.0	Auto-anticorps anti-RNP
1171.00	16.8	Auto-anticorps anti-Scl70
1172.00	28.0	Auto-anticorps anti-Scl70
1173.00	16.8	Auto-anticorps anti-Sm
1174.00	28.0	Auto-anticorps anti-Sm
1175.00	22.0	Auto-anticorps anti-antigènes solubles hépatiques (SLA)
1176.00	37.0	Auto-anticorps anti-antigènes solubles hépatiques (SLA)
1177.10	36.0	Auto-anticorps anti-spermatozoïdes (immunglobuline IgA, immunglobuline IgG)
1181.00	16.8	Auto-anticorps anti-SSA/Ro
1182.00	28.0	Auto-anticorps anti-SSA/Ro
1183.00	16.8	Auto-anticorps anti-SSB/La
1184.00	28.0	Auto-anticorps anti-SSB/La
1186.00	16.8	Auto-anticorps anti-thyréoglobuline
1188.10	16.8	Auto-anticorps anti-microsome (thyroperoxidase, TPO)
1189.00	32.0	Auto-anticorps anti-récepteurs de la TSH (TRAK)
1190.10	37.0	Auto-anticorps anti-noyau cellulaire (autoanticorps antinucléaires, ANA)
1191.10	50.0	Auto-anticorps anti-noyau cellulaire (autoanticorps antinucléaires, ANA)
1192.00	52.0	Auto-anticorps, rares

No. pos.	NP	Dénomination
1193.00	37.0	Auto-anticorps, rares
1194.00	87.0	Auto-anticorps, rares
1195.00	67.0	Auto-anticorps, rares
1197.00	19.4	Barbituriques
1199.00	19.4	Benzodiazépines
1200.00	315.0	Transferrine, bêta-2
1201.00	14.8	Bêta-2-microglobuline
1202.00	58.0	Carotène
1205.00	8.7	Bicarbonate
1206.00	3.6	Bilirubine, directe
1207.00	3.2	Bilirubine, totale
1207.01	7.9	Bilirubine, totale
1211.00	135.0	Plomb
1212.00	26.0	Gazométrie: pH, pCO ₂ , pO ₂ , bicarbonate y compris valeurs dérivées
1216.00	24.0	CA 125
1217.00	20.0	CA 15-3
1218.00	24.0	CA 19-9
1219.00	44.0	CA 72-4
1220.00	19.9	Céruloplasmine
1221.00	60.0	Calcitonine
1222.00	25.0	Calcium ionisé
1223.00	2.8	Calcium, total
1224.10	61.0	Calprotectine
1226.00	76.0	Transferrine déficiente en carbohydrates (CDT)
1227.00	20.0	CEA (Antigène carcino-embryonnaire)
1229.00	3.2	Chlorures
1230.00	2.5	Cholestérol
1230.01	7.9	Cholestérol
1231.00	5.0	Cholinestérase (CHE)
1232.00	12.4	Cholinestérase avec indice de dibucaïne
1233.00	105.0	Chrome
1238.00	135.0	Caféine
1239.00	68.0	Corticotrophine (ACTH)
1240.10	19.3	Cortisol
1241.00	60.0	Cortisol, libre

No. pos.	NP	Dénomination
1244.00	37.0	Peptide C
1245.00	10.0	Protéine C réactive (CRP)
1245.01	14.2	Protéine C réactive (CRP)
1249.00	2.5	Créatine-kinase (CK)
1249.01	7.9	Créatine-kinase (CK)
1250.00	8.7	Créatine-kinase, MB (CK-MB)
1251.00	12.6	Créatine-kinase, MB (CK-MB), masse
1252.00	31.0	Créatine-kinase, isoenzyme
1253.00	650.0	CTLp
1254.00	68.0	Adénosine monophosphate cyclique
1255.00	44.0	CYFRA-21-1
1257.00	21.0	Cystatine C
1258.00	110.0	DDAVP, perfusion à but diagnostique, y compris facteur VIII et détermination FvW
1260.00	32.0	D-dimères
1260.01	45.8	D-dimères
1261.00	43.0	Déhydroépiandrostérone (DHEA)
1262.00	24.0	Déhydroépiandrostérone-sulfate (DHEA-S)
1263.00	44.0	Acide delta-aminolévulinique (ALA)
1265.10	53.0	Pyridinoline et/ou Desoxypyridinoline
1266.00	26.0	Répartition leucocytaire, frottis
1267.00	11.0	Digoxine
1270.00	2.8	Fer
1271.00	155.0	Fer, biopsie hépatique
1273.00	53.0	Elastase pancréatique
1278.00	44.0	Protéine cationique des eosinophiles (ECP)
1279.00	68.0	Erythropoïétine
1281.10	11.3	Erythrocytes, test direct anti-globulines humaines
1283.00	60.0	Erythrocytes, alloanticorps, anti-D, sq, lors d'une grossesse
1284.00	325.0	Alloanticorps anti-érythrocytaires, détermination de l'importance clinique
1285.00	195.0	Spécification des alloanticorps anti-érythrocytaires, forfait
1286.00	66.0	Spécification des alloanticorps anti-érythrocytaires, premier panel d'érythrocytes
1287.00	9.3	Spécification des alloanticorps anti-érythrocytaires, suspension érythrocytaire supplémentaire
1288.00	33.0	Test de recherche des alloanticorps anti-érythrocytaires
1289.00	28.0	Alloanticorps anti-érythrocytaires, détermination du titre d'anticorps d'importance clinique lors du suivi d'une grossesse

No. pos.	NP	Dénomination
1290.00	5.7	Erythrocytes, détermination des antigènes érythrocytaires A1/A2/A1B/A2B
1292.00	11.3	Antigènes érythrocytaires, à l'exception du groupe sanguin ABO, de l'antigène RhD et du phénotype Rhésus
1293.00	160.0	Anticorps anti-érythrocytaires fixés sur les érythrocytes
1294.00	40.0	Recherche d'autoanticorps anti-érythrocytaires induits par des médicaments
1295.00	130.0	Recherche d'alloanticorps anti-érythrocytaires en cas d'autoanticorps anti-érythrocytaires
1296.00	28.0	Détermination du titre des autoanticorps anti-érythrocytaires au cours d'un suivi
1297.00	4.2	Numération des érythrocytes, méthode manuelle
1307.00	19.3	Estradiol
1309.00	68.0	Estriol
1311.00	23.0	Alcool éthylique
1311.10	19.4	Ethylglucuronide
1314.00	7.9	Ferritine
1315.00	250.0	Différenciation des acides gras
1316.00	95.0	Acides gras libres
1319.00	28.0	Fibrinogène, antigène
1320.00	13.8	Fibrinogène, fonction (selon Clauss)
1321.00	15.8	Fibrinogène, selon Schulz
1323.00	43.0	Fibrinopeptide A
1324.10	560.0	Fibroblastes, culture et/ou fibroblastes
1326.00	52.0	Fibronectine
1327.00	24.0	Fluorures
1328.00	58.0	Maturité pulmonaire foetale (FLM, ratio S/A)
1329.00	13.1	Folate, sang
1330.00	21.0	Folate érythrocytaire
1331.00	17.1	Hormone folliculostimulante (FSH)
1332.00	29.0	Anticorps libres dans le système ABO chez les nouveau-nés
1333.00	15.9	Fructosamine
1340.00	60.0	Acides biliaires
1341.00	2.5	Gamma-glutamyltranspeptidase (GGT)
1341.01	7.9	Gamma-glutamyltranspeptidase (GGT)
1342.00	53.0	Gastrine
1343.00	730.0	Culture lymphocytaire mixte (MLC), premier donneur
1344.00	130.0	Culture lymphocytaire mixte (MLC), donneur supplémentaire
1345.00	46.0	Facteur de coagulation XIII, activité

No. pos.	NP	Dénomination
1347.00	79.0	Facteur de coagulation, antigène
1348.00	35.0	Facteurs de coagulation II, V, VII et X, activité
1349.00	56.0	Facteurs de coagulation VIII, IX, XI et XII, activité
1355.00	68.0	Glucagon
1356.00	2.5	Glucose
1356.01	7.9	Glucose
1358.00	21.0	Glucose-6-phosphate-déshydrogénase (G-6-PDH)
1359.00	8.7	Glucose, test de surcharge
1361.00	15.9	Glutamate-déshydrogénase (GLDH)
1363.00	17.8	Hémoglobine A1c
1363.01	19.2	Hémoglobine A1c
1366.00	105.0	Or
1367.00	56.0	Elastase, granulocytaire
1368.00	54.0	Dépistage néonatal pour la phénylcétonurie, la galactosémie, le déficit en biotinidase, le syndrome adrénogénital, l'hypothyroïdie congénitale, le déficit en acyl-CoA déshydrogénase des acides gras à chaîne moyenne (MCAD), la mucoviscidose, la maladie du sirop d'érable (MSUD), l'acidurie glutarique de type 1 (GA-1) et les immunodéficiences congénitales sévères
1369.00	68.0	Hémopexine
1371.00	9.0	Hémogramme II: érythrocytes, hémoglobine, hématocrite, indices, leucocytes et thrombocytes
1372.00	10.0	Hémogramme III: érythrocytes, hémoglobine, hématocrite, indices, leucocytes, 3 sous-populations leucocytaires et thrombocytes
1372.01	17.1	Hémogramme III : érythrocytes, hémoglobine, hématocrite, indices, leucocytes, 3 sous-populations leucocytaires et thrombocytes
1374.00	14.6	Hémogramme V: érythrocytes, hémoglobine, hématocrite, indices, thrombocytes, leucocytes, 5 ou plus sous-populations leucocytaires et répartition des leucocytes par cytométrie de flux
1375.00	4.9	Hématocrite, centrifugation
1395.00	41.0	Hémoglobine Bart's, coloration de HbH, screening de l'alpha-thalassémie
1396.00	4.9	Hémoglobine, photométrie
1396.01	10.7	Hémoglobine, photométrie
1398.00	42.0	Hémoglobine, courbe de dissociation de l'O ₂ , valeur P50 (capacité de liaison d'oxygène de l'hémoglobine)
1401.00	41.0	Hémoglobine, fœtale (hémoglobine F)
1402.00	37.0	Hémoglobine, libre
1404.00	22.0	Hémosidérine dans le sédiment urinaire
1405.00	19.9	Haptoglobine
1406.00	2.5	Urée
1406.01	7.9	Urée
1410.01	7.9	Cholestérol HDL
1410.10	3.2	Cholestérol HDL
1411.00	140.0	Inhibiteurs des facteurs intrinsèques de coagulation

No. pos.	NP	Dénomination
1412.00	49.0	Inhibiteurs du système intrinsèque ou extrinsèque de coagulation, y compris l'anticoagulant lupique
1413.00	24.0	Héparine, cofacteur II, fonction
1414.00	32.0	Héparine, cofacteur II, antigène
1415.00	45.0	Héparine et anticoagulants apparentés
1417.00	52.0	Histamine totale
1418.00	135.0	HLA, antigène, spécialités isolées p.ex. B27, B51(5)
1419.00	270.0	HLA, typisation (locus A, B et Cw)
1420.00	345.0	HLA, typisation (locus DR, DP et DQ)
1422.00	30.0	Homocystéine
1424.00	81.0	Acide homovanillique (HVA)
1425.00	17.5	Bêta-HCG (hormone chorionique gonadotrope humaine-bêta)
1426.00	61.0	Hormone lactogène placentaire (hPL)
1427.00	38.0	Test de gonflement hyposmotique
1428.10	145.0	Identification de substances inconnues (p. ex. General-Unknown-Screening)
1429.10	460.0	Identification de substances inconnues (p. ex. general-unknown-screening) suivi de la quantification
1431.00	58.0	Hémoglobine normale et anormale
1435.00	69.0	Anticorps immuns du système AB0 (IgG)
1438.10	53.0	Immunofixation par électrophorèse
1440.10	12.4	Immunglobuline A (IgA), y compris l'évaluation de la synthèse intrathécale d'immunglobulines
1441.00	6.2	Immunoglobuline A (IgA)
1442.00	120.0	Immunoglobuline IgD (IgD)
1443.00	17.5	Immunoglobuline IgE totale (IgE totale)
1444.10	21.0	IgE ou IgG spécifiques, monoallergènes
1445.10	72.0	IgE spécifiques, screening multi-allergène avec différenciation des IgE spécifiques
1446.10	36.0	IgE ou IgG spécifiques, monoallergène ou mélange d'allergènes sans différenciation des IgE/IgG spécifiques
1449.00	96.0	Sous-classes des immunoglobulines G (IgG1, IgG2, IgG3, IgG4)
1450.10	12.4	Immunoglobuline G (IgG), y compris l'évaluation de la synthèse intrathécale d'immunglobulines
1451.00	6.2	Immunoglobuline G (IgG)
1456.10	12.4	Immunoglobuline M (IgM), y compris l'évaluation de la synthèse intrathécale d'immunglobulines
1457.00	6.2	Immunoglobuline M (IgM)
1459.00	37.0	Chaînes légères libres, type kappa
1460.00	37.0	Chaînes légères libres, type lambda
1461.00	195.0	Immunoglobulines, bandes oligoclonales
1463.10	72.0	Complexes immuns circulants (C1q, fixation)

No. pos.	NP	Dénomination
1468.00	99.0	Immunosuppresseur de la LS/LMT, métabolites inclus
1469.00	150.0	Immunosuppresseur de la LS/LMT, métabolites inclus
1470.00	55.0	Immunosuppresseur de la LS/LMT
1471.00	21.0	Insuline
1472.00	155.0	Hypoglycémie insulinaire: dosage glucose 6 fois et dosage cortisol 6 fois
1473.00	60.0	Insulin-like growth factor-binding protein 3 (IGFBP-3)
1474.10	87.0	Cytokines/molécules/d'adhésion/récepteurs/inhibiteurs
1475.10	67.0	Cytokines/molécules/d'adhésion/récepteurs/inhibiteurs
1476.00	28.0	Isoagglutinines, anti-A1 ou anti-B
1478.00	105.0	Cadmium
1479.00	2.8	Potassium
1479.01	7.9	Potassium
1483.00	9.2	Agglutinines froides, test de recherche
1484.00	99.0	Cardiotonique de la LS/LMT, métabolites inclus
1485.00	140.0	Cardiotonique de la LS/LMT, métabolites inclus
1486.00	14.3	Cardiotonique de la LS/LMT
1487.00	69.0	Cardiotonique de la LS/LMT, métabolites inclus
1488.00	93.0	Carnitine, libre et totale
1489.00	125.0	Catécholamines
1490.00	60.0	Corps cétoniques, différenciés
1491.00	78.0	Frottis de moelle osseuse, prestations techniques uniquement
1492.00	105.0	Cobalt
1493.00	45.0	Activité du complément total, voie alternative
1494.00	36.0	Activité du complément total, voie classique
1495.00	36.0	Facteur B du complément, C3 proactivateur
1496.00	54.0	Inhibiteur de la C1 estérase du complément
1497.00	28.0	Inhibiteur de la C1 estérase du complément
1498.00	135.0	Facteur C1q du complément
1499.00	36.0	Facteur C2 du complément
1501.10	23.0	Facteur C3/C3c du complément
1503.00	23.0	Facteur C4 du complément
1504.00	36.0	Autres facteurs du complément, premier test
1505.00	28.0	Autres facteurs du complément, test supplémentaire
1508.00	62.0	Analyse des concrétions
1509.00	2.5	Créatinine

No. pos.	NP	Dénomination
1509.01	7.9	Créatinine
1511.00	22.0	Recherche de cristaux
1512.00	42.0	Cryofibrinogène et cryoglobuline
1513.00	99.0	Cryoglobulines, analyse quantitative
1514.00	150.0	Cryoglobuline, typisation
1515.00	44.0	Cuivre
1516.00	155.0	Cuivre, hépatique
1517.00	23.0	Lactate
1518.00	2.5	Lactate-déshydrogénase (LDH)
1520.00	32.0	Test de résorption du lactose
1521.00	4.0	Cholestérol LDL mesuré
1523.00	36.0	Immunophénotypisation des populations (sous-populations) leucocytaires, premier anticorps monoclonal
1524.00	18.0	Immunophénotypisation des populations (sous-populations) leucocytaires, anticorps monoclonal supplémentaire
1525.00	57.0	Leucocytes, mesure de médiateurs libérés après stimulation, 1er antigène
1526.00	28.0	Leucocytes, mesure de médiateurs libérés après stimulation, antigène supplémentaire
1527.00	260.0	Alloanticorps anti-leucocytaires anti-HLA
1528.00	66.0	Alloanticorps anti-leucocytaires, recherche
1529.00	130.0	Leucocytes, auto- ou alloanticorps
1530.00	28.0	Compatibilité leucocytaire, chaque donneur supplémentaire
1531.00	56.0	Compatibilité leucocytaire, premier donneur
1532.00	6.3	Leucocytes, numération, détermination manuelle
1536.00	100.0	Lutrophine (LH) et folliculostimuline (FSH) dans test LH-RH
1537.00	5.0	Lipase
1539.00	19.9	Lipoprotéine (a)
1540.00	31.0	Lipoprotéine
1541.00	12.4	Lithium
1542.00	14.8	Lutrophine (LH)
1545.00	130.0	Lymphocytes/monocytes, fonction
1546.00	105.0	Lymphocytes/monocytes, stimulation après isolation, 1er antigène
1547.00	24.0	Stimulation des lymphocytes/monocytes après isolation, antigène supplémentaire
1549.00	66.0	Alloanticorps anti-lymphocytaires, recherche
1550.00	145.0	Allo et autoanticorps anti-lymphocytaires
1555.00	50.0	Magnésium érythrocytaire
1556.00	8.7	Magnésium

No. pos.	NP	Dénomination
1560.00	105.0	Manganèse
1562.00	125.0	Métanéphrine plus normétanéphrine, libre et conjuguée
1567.00	84.0	Méthotrexate
1568.00	110.0	Acide méthylmalonique (AMM)
1572.00	29.0	Myoglobine
1573.00	24.0	N-acétyl-bêta-D-glucosaminidase (NAG)
1574.00	2.5	Sodium
1576.00	70.0	Peptide natriurétique (BNP, NT-proBNP)
1576.01	75.9	Peptide natriurétique (BNP, NT-proBNP)
1577.00	37.0	Néoptérine
1578.00	86.0	Neuroleptique de la LS/LMT, métabolites inclus
1579.00	140.0	Neuroleptique de la LS/LMT, métabolites inclus
1580.00	15.9	Neuroleptique de la LS/LMT
1581.00	37.0	Enolase spécifique des neurones (NSE)
1582.00	105.0	Nickel
1583.00	9.3	Sang occulte
1583.01	13.5	Sang occulte
1587.00	20.0	Osmolalité
1588.00	29.0	Résistance osmotique érythrocytaire
1589.00	52.0	Ostéocalcine
1590.00	37.0	Oxalates
1591.00	42.0	Oxymétrie: oxyhémoglobine, carboxyhémoglobine, méthémoglobine
1592.00	3.6	Amylase pancréatique
1592.01	7.9	Amylase pancréatique
1593.00	24.0	Pancréolauryl test
1594.00	92.0	Pancréozymine-sécrétine, test, y compris détermination du bicarbonate et des enzymes
1595.00	37.0	Parathormone (PTH)
1596.00	88.0	Parathormone Related Peptide (PTHrP)
1597.00	73.0	Test de pénétration
1598.00	12.1	pH, détermination
1601.00	3.2	Phosphate
1603.00	56.0	Plasmine/antiplasmine, complexe (PAP)
1604.00	27.0	Plasminogène, fonction
1605.00	79.0	Plasminogène, antigène
1606.00	52.0	Inhibiteur de l'activateur du plasminogène (PAI), fonction

No. pos.	NP	Dénomination
1607.00	56.0	Inhibiteur de l'activateur du plasminogène (PAI), antigène
1609.00	18.7	Porphobilinogène
1610.00	44.0	Porphobilinogène
1614.00	52.0	Précallicréine, fonction
1615.00	19.9	Préalbumine
1616.00	61.0	Prégnandiol
1617.00	61.0	Prégnantriol ou prégnantriolone
1619.00	84.0	Procalcitonine
1620.00	19.3	Progestérone
1622.00	65.0	Procollagène
1623.00	14.8	Prolactine (PRL)
1626.00	11.8	Prostate, antigène spécifique (PSA)
1627.00	11.8	Prostate, antigène spécifique (PSA), libre
1629.00	52.0	Protéine C, fonction
1630.00	56.0	Protéine C, antigène
1631.00	45.0	Protéine S libre, fonction
1632.00	60.0	Protéine S libre, antigène
1633.00	60.0	Protéine S totale
1634.00	2.5	Protéine
1634.01	7.9	Protéine
1635.00	8.7	Protéine
1636.00	31.0	Electrophorèse des protéines
1637.00	40.0	Electrophorèse des protéines après enrichissement
1638.00	56.0	Fragments F 1+2 de la prothrombine
1639.00	53.0	Protoporphyrine, libre, érythrocytaire
1642.00	37.0	Pyruvate
1644.00	88.0	Pyruvate kinase érythrocytaire
1645.00	120.0	Mercure
1646.00	68.0	Rénine
1647.00	18.6	Temps de reptilase
1648.00	34.0	Réticulocytes, y compris recherche de corps de Heinz, méthode manuelle
1649.00	13.2	Réticulocytes, méthode automatisée
1650.00	46.0	Protéine liée au rétinol
1652.00	81.0	Triiodothyronine reverse (rT3)
1653.00	27.0	Phénotype Rhésus et Kell, détermination des antigènes C, c, E, e et K

No. pos.	NP	Dénomination
1654.00	7.4	Facteurs rhumatoïdes
1656.00	180.0	Hémolyse acide (test de Ham)
1659.00	12.0	Hormone chorionique gonadotrope humaine (hCG), test de grossesse
1659.01	16.2	Hormone chorionique gonadotrope humaine (hCG), test de grossesse
1660.00	86.0	Sédatif/hypnotique de la LS/LMT, métabolites inclus
1661.00	140.0	Sédatif/hypnotique de la LS/LMT, métabolites inclus
1662.00	15.9	Sédatif/hypnotique de la LS/LMT
1663.00	69.0	Sédatif/hypnotique de la LS/LMT, métabolites inclus
1664.00	14.6	Sédiment urinaire
1664.01	18.8	Sédiment urinaire
1665.00	105.0	Sélénium
1666.00	1.0	Vitesse de sédimentation des hématies (VS)
1666.01	5.2	Vitesse de sédimentation des hématies (VS)
1667.00	72.0	Sérotonine thrombocytaire (y compris serotonin release assay des thrombocytes)
1668.00	30.0	Globuline liant les hormones sexuelles/Sex binding protein (SBP)
1669.00	15.1	Test de falciformation
1671.00	53.0	Somatomédine C (IGF-1)
1673.00	32.0	Recherche de spermatozoïdes après vasectomie
1674.00	145.0	Spermogramme
1675.00	11.7	Microscopie spéciale
1675.01	15.9	Microscopie spéciale
1676.00	4.0	Poids spécifique, densité
1677.00	30.0	Squamous Cell Carcinoma (SCC)
1678.00	650.0	Cultures de cellules souche
1679.00	250.0	Stéroïdes
1681.00	150.0	Graisses fécales
1683.10	110.0	Dogues, analyses de confirmation
1685.00	55.0	Drogues figurant dans la LA (amphétamines, barbituriques, benzodiazépines, cocaïne, cannabis, diéthylamide de l'acide lysergique, méthadone, méthaqualone, opiacés, phéncyclidine), analyses de recherche
1686.00	19.4	Drogues, dépistage
1687.00	13.0	Drogues, dépistage
1688.00	135.0	Test d'hémolyse au sucrose
1689.00	37.0	Sulfate
1690.00	30.0	Sulfhémoglobine
1691.00	37.0	Collagen crosslinked telopeptide

No. pos.	NP	Dénomination
1693.00	42.0	Testostérone libre
1694.00	19.3	Testostérone
1695.00	105.0	Thallium
1696.00	15.9	Théophylline
1697.00	58.0	Thiocyanate
1698.00	56.0	Complexe thrombine/antithrombine (TAT)
1699.00	9.2	Temps de thrombine
1700.00	6.0	INR (Temps de thromboplastine selon Quick)
1700.01	13.1	INR (Temps de thromboplastine selon Quick)
1703.00	110.0	Aggrégation plaquettaire avec trois activateurs
1704.00	50.0	Aggrégation plaquettaire, activateur supplémentaire
1705.00	66.0	Thrombocytes, alloanticorps, contre les thrombocytes paternels
1706.00	260.0	Thrombocytes, alloanticorps anti, spécification
1707.00	49.0	Thrombocytes, alloanticorps anti, recherche
1709.00	145.0	Auto- et alloanticorps anti-thrombocytaires fixés sur les cellules et dans le sérum
1710.00	55.0	Thrombocytes, test global
1713.00	34.0	Typisation thrombocytaire (Human Platelet Antigen; HPA)
1714.00	36.0	Test de compatibilité thrombocytaire
1715.00	6.3	Numération des thrombocytes, méthode manuelle
1717.00	44.0	Thyréoglobuline
1718.10	9.0	Thyréotropine (TSH)
1720.00	9.0	Thyroxine libre (FT4)
1721.00	9.0	Thyroxine (FT 4)
1722.00	19.3	Thyroxin binding globuline (TBG)
1723.00	47.0	Tissue Polypeptide Antigen (TPA)
1724.00	58.0	Tissue-type Plasminogen Aktivator (t-PA), fonction
1725.00	56.0	Tissue-type Plasminogen Aktivator (t-PA), antigène
1726.00	10.1	Agglutinines froides, titre par cellule
1727.10	61.0	Holotranscobalamine (Holo Tc)
1729.00	6.2	Transferrine
1730.00	84.0	Antidépresseur tricyclique
1731.00	2.8	Triglycérides
1731.01	7.9	Triglycérides
1732.00	10.4	Triiodothyronine libre (FT3)
1733.00	10.4	Triiodothyronine (FT3)

No. pos.	NP	Dénomination
1734.00	23.0	Troponine, T ou I
1734.01	43.7	Troponine, T ou I
1737.00	28.0	Tryptase
1738.00	2.8	Acide urique
1738.01	7.9	Acide urique
1739.00	20.0	Bilan urinaire, 5-10 paramètres, détermination par cytométrie de flux des particules corpusculaires urinaires
1740.00	1.0	Bilan urinaire, 5-10 paramètres
1740.01	5.2	Bilan urinaire, 5-10 paramètres
1742.00	76.0	Acide vanilmandélique (VMA)
1743.00	85.0	Peptide intestinal vaso-actif
1744.00	27.0	Test de compatibilité par épreuve croisée
1745.00	7.2	Test de compatibilité par type and screen, y compris le contrôle AB/RhD du concentré érythrocytaire
1746.00	25.0	Viscosité
1747.00	68.0	Vitamine A resp. rétinol
1748.00	76.0	Vitamine B1 resp. thiamine
1749.00	25.0	Vitamine B12 resp. cobalamine
1750.00	76.0	Vitamine B2 resp. riboflavine
1751.00	68.0	Vitamine B6 resp. pyridoxine
1752.00	41.0	Vitamine C resp. acide ascorbique
1755.00	68.0	Vitamine E resp. tocophérol
1756.00	160.0	Vitamine K1 resp. phytonadione
1757.00	58.0	Vitamine B3 resp. nicotinamide
1758.00	45.0	Facteur von Willebrand, fonction
1759.00	45.0	Facteur von Willebrand, antigène
1760.00	220.0	Facteur von Willebrand, analyse des multimères
1761.00	68.0	Somatotropine
1762.00	67.0	Séparation cellulaire/de particules sous-cellulaires (test au Percoll)
1763.00	31.0	Xylose
1766.00	29.0	Numération et différenciation cellulaire après enrichissement et coloration des liquides biologiques
1767.00	44.0	Zinc
1769.00	37.0	Citrate
1770.00	32.0	Cytochimie (coloration spéciale)
1771.00	99.0	Cytostatique de la LS/LMT, métabolites inclus
1772.00	140.0	Cytostatique de la LS/LMT, métabolites inclus

No. pos.	NP	Dénomination
1773.00	44.0	Cytostatique de la LS/LMT, métabolites inclus
1774.00	54.0	Peptide bêta-amyloïde 1-42 (Aβ42)
1775.00	54.0	Protéine Tau totale (T-tau)
1776.00	54.0	Protéine Tau hyperphosphorylée (P-tau)
1777.00	160.0	Soluble fms-like Tyrosinkinase-1-Receptor / Placental Growth Factor Ratio (sFlt-1 / PlGF)
1900.00	60.0	Analyse biochimique hautement spécialisée des métabolites pour maladie congénitale rare du métabolisme (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse biochimique est effectuée à des fins de diagnostic ou de suivi f. La sensibilité diagnostique pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable
1900.10	82.0	Analyse biochimique hautement spécialisée des métabolites pour maladie congénitale rare du métabolisme (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse biochimique est effectuée à des fins de diagnostic ou de suivi f. La sensibilité diagnostique pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable
1900.20	82.0	Analyse biochimique hautement spécialisée des métabolites pour maladie congénitale rare du métabolisme (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse biochimique est effectuée à des fins de diagnostic ou de suivi f. La sensibilité diagnostique pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable
1900.30	145.0	Analyse biochimique hautement spécialisée des métabolites pour maladie congénitale rare du métabolisme (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse biochimique est effectuée à des fins de diagnostic ou de suivi f. La sensibilité diagnostique pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable
1900.40	145.0	Analyse biochimique hautement spécialisée des métabolites pour maladie congénitale rare du métabolisme (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse biochimique est effectuée à des fins de diagnostic ou de suivi f. La sensibilité diagnostique pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable

No. pos.	NP	Dénomination
1900.50	205.0	Analyse biochimique hautement spécialisée des métabolites pour maladie congénitale rare du métabolisme (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse biochimique est effectuée à des fins de diagnostic ou de suivi f. La sensibilité diagnostique pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable
1900.60	250.0	Analyse biochimique hautement spécialisée des métabolites pour maladie congénitale rare du métabolisme (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse biochimique est effectuée à des fins de diagnostic ou de suivi f. La sensibilité diagnostique pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable
1901.00	115.0	Analyse biochimique hautement spécialisée de protéine/activité enzymatique pour maladie congénitale rare du métabolisme (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse biochimique est effectuée à des fins de diagnostic ou de suivi f. La sensibilité diagnostique pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable
1901.10	135.0	Analyse biochimique hautement spécialisée de protéine/activité enzymatique pour maladie congénitale rare du métabolisme (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse biochimique est effectuée à des fins de diagnostic ou de suivi f. La sensibilité diagnostique pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable
1901.20	285.0	Analyse biochimique hautement spécialisée de protéine/activité enzymatique pour maladie congénitale rare du métabolisme (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse biochimique est effectuée à des fins de diagnostic ou de suivi f. La sensibilité diagnostique pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable

No. pos.	NP	Dénomination
1901.30	320.0	Analyse biochimique hautement spécialisée de protéine/activité enzymatique pour maladie congénitale rare du métabolisme (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse biochimique est effectuée à des fins de diagnostic ou de suivi f. La sensibilité diagnostique pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable
1901.40	520.0	Analyse biochimique hautement spécialisée de protéine/activité enzymatique pour maladie congénitale rare du métabolisme (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse biochimique est effectuée à des fins de diagnostic ou de suivi f. La sensibilité diagnostique pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable

B Génétique médicale

B0 Méthodes générales et suppléments

No. pos.	NP	Dénomination
6001.03	61.0	Extraction d'acides nucléiques humains (ADN ou ARN génomique) à partir d'échantillons primaires
6002.04	305.0	Culture cellulaire ou tissulaire
6003.02	61.0	Banking d' ADN: Extraction d'acides nucléiques (ADN génomique) à partir de l'échantillon primaire et conservation pour un examen ultérieur
6004.05	83.0	Modification d'acides nucléiques humains, avant processus d'amplification et de détection
6005.06	300.0	Supplément pour charges logistiques et de technique de laboratoire concernant les analyses cytogénétiques prénatales
6006.07	300.0	Supplément pour charges logistiques et de technique de laboratoire concernant les analyses de génétique moléculaire prénatale
6007.09	100.0	Supplément pour rendu de résultat cytogénétique complexe
6008.09	100.0	Supplément pour rendu de résultat complexe en génétique moléculaire
6009.09	205.0	Supplément pour l'examen supplémentaire des membres de la famille sains et/ou concernés d'un patient cas index ou d'un fœtus qui est nécessaire pour a) la détermination indirecte d'une mutation familiale non caractérisable, par essai de liaison génétique (analyse de linkage) b) la mise en évidence directe de mutations dans le cas où un prélèvement d'échantillons sur les personnes concernées n'est pas possible ou acceptable
6010.08	600.0	Evaluation bio-informatique ultérieure des données de séquençage acquises par séquençage à haut débit, y compris le compte-rendu du résultat, pour 1 à 10 gènes
6011.08	1000.0	Evaluation bio-informatique ultérieure des données de séquençage acquises par séquençage à haut débit, y compris le compte-rendu du résultat, y compris le compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes
6012.08	1500.0	Evaluation bio-informatique ultérieure des données de séquençage acquises par séquençage à haut débit, y compris le compte-rendu du résultat, y compris le compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes
6013.58	215.0	Analyse de confirmation des résultats positifs du séquençage à haut débit par séquençage Sanger, y compris en cas d'évaluation bioinformatique ultérieure des données de séquençage à haut débit (6010.08, 6011.08, 6012.08)

B1 Analyses cytogénétiques constitutionnelles

No. pos.	NP	Dénomination
6101.30	355.0	Préparation chromosomique et analyse chromosomique, caryotype constitutionnel
6102.30	69.0	Analyse chromosomique, caryotype constitutionnel, supplément pour plus de 25 cellules analysées
6103.30	145.0	Analyse chromosomique, caryotype constitutionnel, supplément pour plus de 50 cellules analysées
6104.31	58.0	Analyse chromosomique, caryotype constitutionnel, supplément pour l'usage de colorations additionnelles
6105.34	365.0	Hybridation in situ interphasique, lors de suspicion d'une anomalie chromosomique ou détermination du sexe lors de maladies héréditaires transmises par le chromosome X, caryotype constitutionnel incluant la préparation et l'analyse de 50 cellules ou davantage
6106.34	350.0	Analyse chromosomique, caryotype constitutionnel, supplément pour hybridation in situ méphasique ou interphasique
6107.35	1800.0	Analyse chromosomique par microarray, caryotype constitutionnel
6108.35	1500.0	Analyse génétique parentale, forfait incluant les analyses génétiques des deux parents
6109.37	185.0	Détermination par génétique moléculaire d'aneuploïdie lors de suspicion d'une anomalie chromosomique ou détermination du sexe par génétique moléculaire (QF-PCR) lors de maladies héréditaires transmises par le chromosome X, test rapide

B2 Analyses de biologie moléculaire constitutionnelle**B2.1 Sang, coagulation, système immunitaire**

No. pos.	NP	Dénomination
6200.64	93.0	Facteur V Leiden: détermination de la mutation p.R506Q (F5:p.Arg534Gln)
6201.64	93.0	Trouble du facteur II/prothrombine: détermination de la mutation G20210A (F2:c.*97G>A)
6202.64	93.0	Hémochromatose, familiale (HFE): recherche des mutations p.C282Y et p.H63D (HFE:p.Cys282Tyr et HFE:p.His63Asp)
6203.51	105.0	Hémoglobinopathies
6203.54	185.0	Hémoglobinopathies
6203.55	350.0	Hémoglobinopathies
6203.56	215.0	Hémoglobinopathies
6203.60	2900.0	Hémoglobinopathies
6204.55	350.0	Hémophilies
6204.56	215.0	Hémophilies
6204.60	2900.0	Hémophilies
6205.56	215.0	SCID
6205.61	3300.0	SCID
6206.55	350.0	Maladies génétiques rares du sang, de la coagulation, du système immunitaire présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymor-phismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.
6206.56	215.0	Maladies génétiques rares du sang, de la coagulation, du système immunitaire présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymor-phismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.

No. pos.	NP	Dénomination
6206.60	2900.0	Maladies génétiques rares du sang, de la coagulation, du système immunitaire présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymor-phismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.
6207.61	3300.0	Affection mendélienne du sang, de la coagulation ou du système immunitaire chez des patients présentant des symptômes, pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes
6207.62	3800.0	Affection mendélienne du sang, de la coagulation ou du système immunitaire chez des patients présentant des symptômes, pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes

B2.2 Affections de la peau, du tissu conjonctif et des os

No. pos.	NP	Dénomination
6210.61	3300.0	Syndrome de Marfan et autres affections de l'aorte thoracique
6211.55	350.0	Syndrome de Marfan
6211.56	215.0	Syndrome de Marfan
6212.56	215.0	Syndrome d'Ehlers-Danlos
6212.61	3300.0	Syndrome d'Ehlers-Danlos
6213.55	350.0	Ostéogenèse imparfaite
6213.56	215.0	Ostéogenèse imparfaite
6213.61	3300.0	Ostéogenèse imparfaite
6214.55	350.0	Neurofibromatose
6214.56	215.0	Neurofibromatose
6214.60	2900.0	Neurofibromatose
6215.56	215.0	Dysplasies squelettiques associées au gène du récepteur du facteur de croissance du fibroblaste (FGFR): achondroplasie, hypochondroplasie, nanisme thanatophore, syndrome de Pfeiffer, de Jackson-Weiss, d'Apert, de Crouzon
6215.60	2900.0	Dysplasies squelettiques associées au gène du récepteur du facteur de croissance du fibroblaste (FGFR): achondroplasie, hypochondroplasie, nanisme thanatophore, syndrome de Pfeiffer, de Jackson-Weiss, d'Apert, de Crouzon
6216.56	215.0	Ichthyose
6216.61	3300.0	Ichthyose

No. pos.	NP	Dénomination
6217.55	350.0	Maladies génétiques rares de la peau, du tissu conjonctif, des os, présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymor-phismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.
6217.56	215.0	Maladies génétiques rares de la peau, du tissu conjonctif, des os, présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymor-phismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.
6217.60	2900.0	Maladies génétiques rares de la peau, du tissu conjonctif, des os, présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymor-phismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.
6218.61	3300.0	Affection mendélienne de la peau, du tissu conjonctif ou des os chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes
6218.62	3800.0	Affection mendélienne de la peau, du tissu conjonctif ou des os chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes

B2.3 Maladies métaboliques et endocrines

No. pos.	NP	Dénomination
6221.54	185.0	Mucoviscidose
6221.55	350.0	Mucoviscidose
6221.56	215.0	Mucoviscidose
6221.60	2900.0	Mucoviscidose
6222.56	215.0	Déficit de l'alpha 1-antitrypsine
6222.64	93.0	Déficit de l'alpha 1-antitrypsine
6223.56	215.0	Maladie de Wilson
6223.60	2900.0	Maladie de Wilson
6224.61	3300.0	Mucopolysaccharidoses
6225.60	2900.0	Déficit de l'alpha-galactosidase (M. Fabry), déficit de la bêta-glucosidase (M. Gaucher)
6226.56	215.0	Déficit de l'alpha-galactosidase (M. Fabry), déficit de la bêta-glucosidase (M. Gaucher), mucopolysaccharidoses
6227.61	3300.0	Glycogénoses
6228.60	2900.0	Galactosémie, intolérance au fructose
6229.56	215.0	Galactosémie, intolérance au fructose, glycogénoses
6230.61	3300.0	Porphyries
6231.60	2900.0	Déficit de l'acyl-CoA déshydrogénase, troubles du cycle de l'urée
6232.56	215.0	Porphyrie, déficit en acyl-CoA-déshydrogénase, troubles du cycle de l'urée
6233.56	215.0	Diabète insipide
6233.60	2900.0	Diabète insipide
6234.55	350.0	Syndrome adrénogénital
6234.56	215.0	Syndrome adrénogénital
6234.60	2900.0	Syndrome adrénogénital
6235.56	215.0	Syndrome de Kallman
6235.61	3300.0	Syndrome de Kallman
6236.56	215.0	Troubles de la différenciation sexuelle
6236.60	2900.0	Troubles de la différenciation sexuelle
6237.55	350.0	Maladies métaboliques et endocriniennes génétiques rares présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.

No. pos.	NP	Dénomination
6237.56	215.0	Maladies métaboliques et endocriniennes génétiques rares présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymor-phismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.
6237.60	2900.0	Maladies métaboliques et endocriniennes génétiques rares présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymor-phismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.
6238.61	3300.0	Affections mendéliennes métaboliques et endocriniennes chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes
6238.62	3800.0	Affections mendéliennes métaboliques et endocriniennes chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes

B2.4 Néoplasies héréditaires

No. pos.	NP	Dénomination
6241.55	350.0	Syndrome héréditaire du cancer du sein et/ou de l'ovaire, gènes BRCA1 et BRCA2
6241.56	215.0	Syndrome héréditaire du cancer du sein et/ou de l'ovaire, gènes BRCA1 et BRCA2
6241.60	2900.0	Syndrome héréditaire du cancer du sein et/ou de l'ovaire, gènes BRCA1 et BRCA2
6242.55	350.0	Syndrome de Lynch, gènes MLH1, MSH2, MSH6, PMS2
6242.56	215.0	Syndrome de Lynch, gènes MLH1, MSH2, MSH6, PMS2
6242.60	2900.0	Syndrome de Lynch, gènes MLH1, MSH2, MSH6, PMS2
6243.55	350.0	Syndrome de Li-Fraumeni
6243.56	215.0	Syndrome de Li-Fraumeni
6243.60	2900.0	Syndrome de Li-Fraumeni
6244.55	350.0	Néoplasies multiples endocrines
6244.56	215.0	Néoplasies multiples endocrines
6244.60	2900.0	Néoplasies multiples endocrines
6245.55	350.0	Polyposis coli ou forme atténuée de Polyposis coli, gène APC
6245.56	215.0	Polyposis coli ou forme atténuée de Polyposis coli, gène APC
6245.60	2900.0	Polyposis coli ou forme atténuée de Polyposis coli, gène APC
6246.55	350.0	Rétinoblastome, gène RB1
6246.56	215.0	Rétinoblastome, gène RB1
6246.60	2900.0	Rétinoblastome, gène RB1
6247.55	350.0	Néoplasies héréditaires rares, présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymor-phismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable
6247.56	215.0	Néoplasies héréditaires rares, présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymor-phismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable

No. pos.	NP	Dénomination
6247.60	2900.0	Néoplasies héréditaires rares, présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymor-phismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable
6248.61	3300.0	Néoplasies mendéliennes héréditaires chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes
6248.62	3800.0	Néoplasies mendéliennes héréditaires chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes

B2.5 Troubles moteurs et/ou cognitifs

No. pos.	NP	Dénomination
6251.54	185.0	Chorea Huntington et troubles des mouvements choréiformes
6252.55	350.0	Dystrophinopathies de Duchenne et Becker, et dystrophies musculaires dues à des troubles des protéines associés à la dystrophine
6252.56	215.0	Dystrophinopathies de Duchenne et Becker, et dystrophies musculaires dues à des troubles des protéines associés à la dystrophine
6252.60	2900.0	Dystrophinopathies de Duchenne et Becker, et dystrophies musculaires dues à des troubles des protéines associés à la dystrophine
6253.55	350.0	Neuropathies héréditaires sensomotrices: maladies de Charcot-Marie-Tooth, neuropathie héréditaire avec tendance aux paralysies par compression (HNPP), polyneuropathie amyloïdotique
6253.56	215.0	Neuropathies héréditaires sensomotrices: maladies de Charcot-Marie-Tooth, neuropathie héréditaire avec tendance aux paralysies par compression (HNPP), polyneuropathie amyloïdotique
6253.61	3300.0	Neuropathies héréditaires sensomotrices: maladies de Charcot-Marie-Tooth, neuropathie héréditaire avec tendance aux paralysies par compression (HNPP), polyneuropathie amyloïdotique
6254.54	185.0	Ataxies spinocérébelleuses
6254.59	280.0	Ataxies spinocérébelleuses
6255.54	185.0	Ataxie de Friedreich
6255.55	350.0	Ataxie de Friedreich
6255.56	215.0	Ataxie de Friedreich
6255.59	280.0	Ataxie de Friedreich
6255.60	2900.0	Ataxie de Friedreich

No. pos.	NP	Dénomination
6256.55	350.0	Ataxie télangiectasie
6256.56	215.0	Ataxie télangiectasie
6256.60	2900.0	Ataxie télangiectasie
6257.54	185.0	Dystrophie myotonique de type 1 et 2
6257.59	280.0	Dystrophie myotonique de type 1 et 2
6258.56	215.0	Myopathies myotubulaires
6258.60	2900.0	Myopathies myotubulaires
6259.55	350.0	Atrophies musculaires spinales
6259.56	215.0	Atrophies musculaires spinales
6259.60	2900.0	Atrophies musculaires spinales
6260.50	93.0	Cytopathies mitochondriales
6260.51	105.0	Cytopathies mitochondriales
6260.54	185.0	Cytopathies mitochondriales
6260.55	350.0	Cytopathies mitochondriales
6260.56	215.0	Cytopathies mitochondriales
6260.61	3300.0	Cytopathies mitochondriales
6261.62	3800.0	Affections mendéliennes mitochondriales chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes
6262.54	185.0	Syndrome de l'X-fragile (FRAXA, FRAXE)
6262.55	350.0	Syndrome de l'X-fragile (FRAXA, FRAXE)
6262.56	215.0	Syndrome de l'X-fragile (FRAXA, FRAXE)
6262.59	280.0	Syndrome de l'X-fragile (FRAXA, FRAXE)
6262.60	2900.0	Syndrome de l'X-fragile (FRAXA, FRAXE)
6263.50	93.0	Syndrome d'Angelman
6263.55	350.0	Syndrome d'Angelman
6263.56	215.0	Syndrome d'Angelman
6263.60	2900.0	Syndrome d'Angelman
6264.55	350.0	Maladies génétiques neurologiques rares, troubles rares du développement moteur et/ou cognitif présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymor-phismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.

No. pos.	NP	Dénomination
6264.56	215.0	Maladies génétiques neurologiques rares, troubles rares du développement moteur et/ou cognitif présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymor-phismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.
6264.60	2900.0	Maladies génétiques neurologiques rares, troubles rares du développement moteur et/ou cognitif présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymor-phismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.
6265.61	3300.0	Affections mendéliennes neuromusculaires et neurodégénératives chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes
6265.62	3800.0	Affections mendéliennes neuromusculaires et neurodégénératives chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes

B2.6 Syndromes

No. pos.	NP	Dénomination
6268.50	93.0	Syndrome de Prader-Willy
6268.55	350.0	Syndrome de Prader-Willy
6268.56	215.0	Syndrome de Prader-Willy
6268.60	2900.0	Syndrome de Prader-Willy
6269.50	93.0	Syndrome de délétion du chromosome 22q11: syndrome de Di George, syndrome vélo-cardio-facial
6269.55	350.0	Syndrome de délétion du chromosome 22q11: syndrome de Di George, syndrome vélo-cardio-facial
6269.56	215.0	Syndrome de délétion du chromosome 22q11: syndrome de Di George, syndrome vélo-cardio-facial
6269.60	2900.0	Syndrome de délétion du chromosome 22q11: syndrome de Di George, syndrome vélo-cardio-facial
6270.50	93.0	Syndrome de Williams-Beuren
6270.55	350.0	Syndrome de Williams-Beuren
6270.56	215.0	Syndrome de Williams-Beuren
6270.60	2900.0	Syndrome de Williams-Beuren
6271.50	93.0	Syndromes avec troubles de la croissance: de Sotos, de Beckwith-Wiedemann, de Silver-Russel et d'autres
6271.55	350.0	Syndromes avec troubles de la croissance: de Sotos, de Beckwith-Wiedemann, de Silver-Russel et d'autres
6271.56	215.0	Syndromes avec troubles de la croissance: de Sotos, de Beckwith-Wiedemann, de Silver-Russel et d'autres
6271.60	2900.0	Syndromes avec troubles de la croissance: de Sotos, de Beckwith-Wiedemann, de Silver-Russel et d'autres
6272.50	93.0	Syndromes rares présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymor-phismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.

No. pos.	NP	Dénomination
6272.55	350.0	Syndromes rares présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymor-phismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.
6272.56	215.0	Syndromes rares présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymor-phismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.
6272.60	2900.0	Syndromes rares présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymor-phismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.
6273.61	3300.0	Syndrome mendélien avec troubles de la croissance chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes
6273.62	3800.0	Syndrome mendélien avec troubles de la croissance chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes

B2.7 Système uro-génital, troubles de la fertilité, stérilité

No. pos.	NP	Dénomination
6276.64	105.0	Microdélétions lors de troubles de la spermatogenèse liés à l'Y (délétions AZF)
6277.54	185.0	Aplasie congénitale du canal déférent (CAVD)
6277.55	350.0	Aplasie congénitale du canal déférent (CAVD)
6277.56	215.0	Aplasie congénitale du canal déférent (CAVD)
6277.60	2900.0	Aplasie congénitale du canal déférent (CAVD)
6278.55	350.0	Maladies des reins polykystiques
6278.56	215.0	Maladies des reins polykystiques
6278.60	2900.0	Maladies des reins polykystiques
6279.55	350.0	Maladies génétiques rares du système urogénital, troubles rares de la fertilité, stérilité, présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymor-phismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.
6279.56	215.0	Maladies génétiques rares du système urogénital, troubles rares de la fertilité, stérilité, présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymor-phismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.
6279.60	2900.0	Maladies génétiques rares du système urogénital, troubles rares de la fertilité, stérilité, présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymor-phismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.
6280.61	3300.0	Affections mendéliennes du système urogénital, de la fertilité / stérilité chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes

No. pos.	NP	Dénomination
6280.62	3800.0	Affections mendéliennes du système urogénital, de la fertilité / stérilité chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes

B2.8 Maladies des organes des sens

No. pos.	NP	Dénomination
6283.55	350.0	Dystrophies de la rétine: rétinite pigmentaire, dégénérescence de la macula
6283.56	215.0	Dystrophies de la rétine: rétinite pigmentaire, dégénérescence de la macula
6283.61	3300.0	Dystrophies de la rétine: rétinite pigmentaire, dégénérescence de la macula
6283.62	3800.0	Dystrophies de la rétine: rétinite pigmentaire, dégénérescence de la macula
6284.55	350.0	Dystrophies de la cornée
6284.56	215.0	Dystrophies de la cornée
6284.60	2900.0	Dystrophies de la cornée
6285.55	350.0	Atrophie optique de Leber
6285.56	215.0	Atrophie optique de Leber
6285.60	2900.0	Atrophie optique de Leber
6286.55	350.0	Vitréorétinopathies
6286.56	215.0	Vitréorétinopathies
6286.60	2900.0	Vitréorétinopathies
6287.55	350.0	Maladies génétiques rares des organes sensoriels présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymor-phismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.
6287.56	215.0	Maladies génétiques rares des organes sensoriels présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymor-phismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.

No. pos.	NP	Dénomination
6287.60	2900.0	Maladies génétiques rares des organes sensoriels présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymor-phismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.
6288.61	3300.0	Affections mendéliennes ophtalmologiques chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes
6288.62	3800.0	Affections mendéliennes ophtalmologiques chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes

B2.9 Autres maladies génétiques rares non listées

No. pos.	NP	Dénomination
6299.50	93.0	Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable
6299.51	105.0	Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable
6299.54	185.0	Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable
6299.55	350.0	Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable
6299.56	215.0	Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable

No. pos.	NP	Dénomination
6299.59	280.0	Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable
6299.60	2900.0	Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable
6299.61	3300.0	Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable
6299.62	3800.0	Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable

B3 Analyses cytogénétiques somatiques

No. pos.	NP	Dénomination
6301.38	270.0	Culture cellulaire et préparation chromosomique, hémopathies malignes
6302.38	70.0	Culture cellulaire et préparation chromosomique, hémopathies malignes, supplément pour conditions de culture ou de synchronisation supplémentaires
6303.38	270.0	Culture cellulaire et préparation chromosomique pour la conservation en vue d'éventuelles analyses ultérieures, hémopathies malignes
6304.32	100.0	Analyse chromosomique, hémopathies malignes, supplément pour séparation cellulaire et congélation
6305.33	580.0	10 métaphases caryotypées ou 5 métaphases caryotypées et 15 métaphases analysées, hémopathies malignes
6306.33	290.0	Supplément pour cellules supplémentaires analysées, 5 métaphases caryotypées ou 10 métaphases analysées, hémopathies malignes
6307.33	150.0	Supplément pour anomalies complexes, au moins 3 anomalies, hémopathies malignes
6308.33	150.0	Supplément pour analyse complexe, hémopathies malignes
6309.34	475.0	Hybridation in situ interphasique somatique, incluant la préparation et l'analyse de 50 cellules ou davantage, hémopathies malignes
6310.34	350.0	Supplément pour hybridation in situ métaphasique ou interphasique somatique, hémopathies malignes
6311.36	2800.0	Hybridation en série in-situ ou/et génomique (analyse chromosomique par microarray), hémopathies malignes

B4 Analyses de biologie moléculaire somatique

No. pos.	NP	Dénomination
6400.50	93.0	Néoplasies myéloïdes
6400.51	105.0	Néoplasies myéloïdes
6400.54	185.0	Néoplasies myéloïdes
6400.55	350.0	Néoplasies myéloïdes
6400.58	215.0	Néoplasies myéloïdes
6401.50	93.0	Néoplasies lymphoïdes
6401.51	105.0	Néoplasies lymphoïdes
6401.54	185.0	Néoplasies lymphoïdes
6401.55	350.0	Néoplasies lymphoïdes
6401.58	215.0	Néoplasies lymphoïdes
6402.54	185.0	Détermination de polymorphisme lors de la recherche de chimères après transplantation de cellules souche

B5 Autres analyses génétiques

No. pos.	NP	Dénomination
6500.50	93.0	Analyse pharmacogénétique
6500.51	105.0	Analyse pharmacogénétique
6500.53	105.0	Analyse pharmacogénétique
6500.56	215.0	Analyse pharmacogénétique
6501.56	215.0	Hyperthermie familiale maligne
6501.60	2900.0	Hyperthermie familiale maligne

B6 Typisations

No. pos.	NP	Dénomination
6600.52	134.0	Génotypage moléculaire des antigènes érythrocytaires humains (human erythrocyte antigen HEA)
6600.57	84.0	Séquençage des antigènes érythrocytaires humains (human erythrocyte antigen HEA)
6601.52	134.0	Génotypage moléculaire des antigènes plaquettaires humains (human platelet antigen HPA)
6602.52	134.0	Génotypage moléculaire des antigènes neutrophiles humains (human neutrophile antigen HNA)
6603.50	93.0	Génotypage moléculaire pour les antigènes érythrocytaires (HEA) fœtaux Rhésus D, Kell, Rhésus E, Rhésus c, Kidd (a), pour les antigènes plaquettaires fœtaux HPA-1a, HPA-5b et autres antigènes fœtaux.
6603.51	105.0	Génotypage moléculaire pour les antigènes érythrocytaires (HEA) fœtaux Rhésus D, Kell, Rhésus E, Rhésus c, Kidd (a), pour les antigènes plaquettaires fœtaux HPA-1a, HPA-5b et autres antigènes fœtaux.
6603.54	185.0	Génotypage moléculaire pour les antigènes érythrocytaires (HEA) fœtaux Rhésus D, Kell, Rhésus E, Rhésus c, Kidd (a), pour les antigènes plaquettaires fœtaux HPA-1a, HPA-5b et autres antigènes fœtaux
6604.50	112.0	Génotypage moléculaire pour les antigènes érythrocytaires (HEA) fœtaux Rhésus D, Kell, Rhésus E, Rhésus c, Kidd (a), pour les antigènes plaquettaires fœtaux HPA-1a, HPA-5b et autres antigènes fœtaux.

B7 Analyses prénatales non invasives

No. pos.	NP	Dénomination
6700.90	160.0	Test du premier trimestre en tant qu'évaluation prénatale du risque de trisomie 21, 18 et 13: pregnancy-associated plas-ma protein-A (PAPP-A), et β -hormone chorionique gonado-trope humaine libre (β -hCG libre) avec analyse informatique et calcul du risque
6701.90	80.0	Test du premier trimestre en tant qu'évaluation prénatale du risque de trisomie 21, 18 et 13: pregnancy-associated plas-ma protein-A (PAPP-A) et β -hormone chorionique gonado-trope humaine libre (β -hCG libre) sans analyse informatique ni calcul du risque

No. pos.	NP	Dénomination
6702.63	510.0	Test prénatal non invasif (non invasive prenatal test NIPT) à partir de DNA fœtal libre dans le sang maternel, uniquement pour les trisomies 21, 18 et 13, forfait

C Microbiologie

C1 Virologie

No. pos.	NP	Dénomination
3000.00	74.0	Virus, isolement
3001.00	28.0	Adénovirus, Ig ou IgG
3002.00	33.0	Adénovirus, IgM
3004.00	29.0	Adénovirus, recherche des antigènes
3005.00	24.0	Adénovirus, isolement
3006.00	150.0	Adénovirus, identification/ typisation
3007.00	133.0	Adénovirus
3007.10	53.0	Adénovirus
3008.00	15.2	Cytomégalovirus, Ig ou IgG
3009.00	25.0	Cytomégalovirus, Ig ou IgG
3010.00	25.0	Cytomégalovirus, IgM
3012.00	33.0	Cytomégalovirus, avidité des IgG
3014.00	29.0	Cytomégalovirus, recherche des antigènes
3015.00	24.0	Cytomégalovirus, isolement
3017.00	133.0	Cytomégalovirus
3017.10	53.0	Cytomégalovirus
3018.00	133.0	Cytomégalovirus
3018.10	53.0	Cytomégalovirus
3020.00	29.0	Entérovirus, recherche des antigènes
3021.00	150.0	Entérovirus, identification/typisation
3023.00	133.0	Entérovirus
3023.10	53.0	Entérovirus
3024.00	29.0	Epstein-Barr virus, IgG-VCA
3025.00	42.0	Epstein-Barr virus, IgG-VCA
3026.00	33.0	Epstein-Barr virus, IgM-VCA
3029.00	29.0	Epstein-Barr virus, recherche des antigènes
3032.00	133.0	Epstein-Barr virus
3032.10	53.0	Epstein-Barr virus

No. pos.	NP	Dénomination
3033.00	29.0	Epstein-Barr virus, EA IgG
3034.00	42.0	Epstein-Barr virus, EA IgG
3036.00	29.0	Epstein-Barr virus, EBNA IgG
3037.00	42.0	Epstein-Barr virus, EBNA IgG
3038.00	66.0	Epstein-Barr virus, IgG
3039.00	66.0	Epstein-Barr virus, IgM
3040.00	42.0	Flavivirus spp., Ig ou IgG
3041.00	33.0	Flavivirus spp., IgM
3042.00	133.0	Flavivirus spp.
3042.10	53.0	Flavivirus spp.
3043.00	29.0	Encéphalite à tique, virus, Ig ou IgG
3044.00	42.0	Encéphalite à tique, virus, Ig ou IgG
3045.00	33.0	Encéphalite à tique, virus, IgM
3046.00	29.0	Fièvre hémorragique (virus Arena, Bunya, Filo, Hanta), Ig ou IgG
3047.00	33.0	Fièvre hémorragique (virus Arena, Bunya, Filo, Hanta), IgM
3048.00	180.0	Fièvre hémorragique (virus Arena, Bunya, Filo, Hanta)
3049.00	15.2	Hépatite A virus, Ig ou IgG
3050.00	23.0	Hépatite A virus, Ig ou IgG
3051.00	23.0	Hépatite A virus, IgM
3052.00	180.0	Hépatite A virus
3053.00	15.2	Hépatite B virus, HBc, Ig
3054.00	20.0	Hépatite B virus, HBc, Ig
3055.00	23.0	Hépatite B virus, HBc, IgM
3057.00	20.0	Hépatite B virus, HBs, Ig ou IgG
3058.00	23.0	Hépatite B virus, HBe, recherche des antigènes
3060.00	20.0	Hépatite B virus, HBs, recherche des antigènes
3061.00	133.0	Hépatite B virus
3061.10	53.0	Hépatite B virus
3062.00	133.0	Hépatite B virus
3062.10	53.0	Hépatite B virus
3064.00	24.0	Hépatite B virus, HBs, recherche des antigènes après neutralisation
3065.00	17.4	Hépatite B virus, HBs, recherche des antigènes
3066.00	23.0	Hépatite B virus, HBe Ig ou IgG
3067.00	17.4	Hépatite B virus, HBs Ig ou IgG
3068.00	17.4	Hépatite C virus, Ig ou IgG

No. pos.	NP	Dénomination
3069.00	25.0	Hépatite C virus, Ig ou IgG
3070.00	66.0	Hépatite C virus, spécification Ig ou IgG
3072.00	180.0	Hépatite C virus, génotypage
3073.00	133.0	Hépatite C virus
3073.10	53.0	Hépatite C virus
3074.00	29.0	Hépatite D virus, Ig ou IgG
3075.00	29.0	Hépatite D virus, antigène
3076.00	29.0	Hépatite E virus, Ig ou IgG
3077.00	44.0	Hépatite E virus, IgM
3078.00	133.0	Hépatite E virus
3078.10	53.0	Hépatite E virus
3079.00	29.0	Herpès simplex, virus type 1 et 2 (HSV-1 et HSV-2), Ig ou IgG
3080.00	42.0	Herpès simplex, virus type 1 et 2 (HSV-1 et HSV-2), Ig ou IgG
3081.00	33.0	Herpès simplex, virus type 1 et 2 (HSV-1 et HSV-2), IgM
3082.00	42.0	Herpès simplex, virus type 1 et 2 (HSV-1 et HSV-2), IgA
3084.00	29.0	Herpès simplex, virus type 1 ou 2 (HSV-1 ou HSV-2), recherche des antigènes
3085.00	24.0	Herpès simplex, virus (HSV), isolement
3087.00	133.0	Herpès simplex, virus type 1 ou 2 (HSV-1 ou HSV-2)
3087.10	53.0	Herpès simplex, virus type 1 ou 2 (HSV-1 ou HSV-2)
3089.00	29.0	Herpès humain, virus type 6 (HHV-6), recherche des antigènes
3091.00	133.0	Herpès humain, virus type 6 (HHV-6)
3091.10	53.0	Herpès humain, virus type 6 (HHV-6)
3092.00	133.0	Herpès humain, virus type 8 (HHV-8)
3092.10	53.0	Herpès humain, virus type 8 (HHV-8)
3093.00	610.0	HIV, résistance aux antirétroviraux: analyse, y compris aide à l'interprétation
3094.00	20.0	HIV-1 et HIV-2, anticorps et l'antigène p24 HIV-1
3095.00	66.0	HIV-1, spécification des anticorps
3096.00	29.0	HIV-1, recherche de l'antigène p24
3097.00	47.0	HIV-1, recherche de l'antigène p24
3098.00	53.0	HIV-1, recherche de l'antigène p24 après dissociation
3099.00	74.0	HIV-1, isolement
3100.00	133.0	HIV-1
3100.10	53.0	HIV-1
3101.00	133.0	HIV-1
3101.10	53.0	HIV-1

No. pos.	NP	Dénomination
3102.10	7.1	HIV-1 et HIV-2 anticorps et antigène p24 HIV-1, dépistage
3103.00	66.0	HIV-2, spécification des anticorps
3104.00	74.0	HIV-2, isolement
3105.00	180.0	HIV-2
3106.00	133.0	HIV-2
3106.10	53.0	HIV-2
3107.00	610.0	HIV-1, tropisme (CCR5, CXCR4)
3108.00	29.0	HTLV-1, Ig ou IgG
3109.00	66.0	HTLV-1 spécification des anticorps
3110.00	74.0	HTLV-1, isolement
3111.00	180.0	HTLV-1
3112.00	180.0	HTLV-1
3113.00	42.0	Influenzavirus A ou B, Ig ou IgG
3114.00	25.0	Influenzavirus A ou B, recherche
3116.00	14.8	Influenzavirus A ou B, recherche des antigènes
3117.00	24.0	Influenzavirus A ou B, isolement
3118.00	150.0	Influenzavirus A ou B, identification/typisation
3119.00	74.0	Influenzavirus A ou B, typisation
3120.00	133.0	Influenzavirus A ou B
3120.10	53.0	Influenzavirus A ou B
3121.00	32.0	Rougeole (measles) virus, Ig ou IgG
3122.00	42.0	Rougeole (measles) virus, Ig ou IgG
3123.00	37.0	Rougeole (measles) virus, IgM
3125.00	29.0	Rougeole (measles) virus, recherche des antigènes
3126.00	133.0	Rougeole (measles) virus
3126.10	53.0	Rougeole (measles) virus
3127.00	29.0	Oreillons (mumps) virus, Ig ou IgG
3128.00	42.0	Oreillons (mumps) virus, Ig ou IgG
3129.00	33.0	Oreillons (mumps) virus, IgM
3131.00	29.0	Oreillons (mumps) virus, recherche des antigènes
3132.00	133.0	Oreillons (mumps) virus
3132.10	53.0	Oreillons (mumps) virus
3133.00	54.0	Papillomavirus, recherche du génome du groupe
3136.00	180.0	Papillomavirus, humain (HPV), ainsi que typisation
3137.00	42.0	Parainfluenzavirus type 1, 2 ou 3, Ig ou IgG

No. pos.	NP	Dénomination
3139.00	29.0	Parainfluenzavirus type 1, 2 ou 3, recherche des antigènes
3140.00	24.0	Parainfluenzavirus type 1, 2 ou 3, isolement
3141.00	133.0	Parainfluenzavirus type 1, 2 ou 3
3141.10	53.0	Parainfluenzavirus type 1, 2 ou 3
3142.00	29.0	Parvovirus B19 ou érythrovirus, Ig ou IgG
3143.00	42.0	Parvovirus B19 ou érythrovirus, Ig ou IgG
3144.00	37.0	Parvovirus B19 ou érythrovirus, IgM
3146.00	133.0	Parvovirus B19 ou érythrovirus
3146.10	53.0	Parvovirus B19 ou érythrovirus
3147.00	46.0	Poliovirus, immunité par test de neutralisation
3149.00	29.0	Poliovirus, recherche des antigènes
3150.00	150.0	Poliovirus, identification et typisation
3152.00	180.0	Poliovirus
3153.00	91.0	Polyomavirus
3155.00	133.0	Polyomavirus
3155.10	53.0	Polyomavirus
3156.00	91.0	Poxvirus
3157.00	42.0	Respiratory syncytial virus (RSV), Ig ou IgG
3159.00	29.0	Respiratory syncytial virus (RSV), recherche des antigènes
3160.00	24.0	Respiratory syncytial virus (RSV), recherche
3161.00	133.0	Respiratory syncytial virus (RSV)
3161.10	53.0	Respiratory syncytial virus (RSV)
3163.00	14.8	Rotavirus, recherche des antigènes
3164.00	91.0	Rotavirus
3165.00	133.0	Rotavirus
3165.10	53.0	Rotavirus
3167.00	17.4	Rubéole, virus, Ig ou IgG
3168.00	25.0	Rubéole, virus, IgM
3169.00	29.0	Rubéole, virus, IgM
3171.00	29.0	Rubéole, virus, recherche des antigènes
3173.00	180.0	Rubéole, virus
3174.00	74.0	Rage, virus, immunité
3175.00	29.0	Rage, virus, recherche des antigènes
3176.00	74.0	Rage, virus, isolement
3177.00	29.0	Virus de la varicelle, zona, Ig ou IgG

No. pos.	NP	Dénomination
3178.00	42.0	Virus de la varicelle, zona, Ig ou IgG
3179.00	33.0	Virus de la varicelle, zona, IgM
3180.00	42.0	Virus de la varicelle, zona, IgA
3182.00	29.0	Virus de la varicelle, zona, recherche des antigènes
3183.00	24.0	Virus de la varicelle, zona, isolement
3184.00	133.0	Virus de la varicelle, zona
3184.10	53.0	Virus de la varicelle, zona
3185.00	7.0	Cyto-centrifugation en virologie
3186.00	95.0	Coronavirus du syndrome respiratoire aigu sévère 2 (SARS-CoV-2)
3187.00	133.0	Norovirus
3187.10	53.0	Norovirus

C2 Bactériologie/Mycologie

No. pos.	NP	Dénomination
3300.00	63.0	Oeil/oreille/nasopharynx
3301.00	86.0	Oeil/oreille/nasopharynx
3302.00	78.0	Biopsie/tissus, y compris anaérobies
3303.00	155.0	Biopsie/tissus, y compris anaérobies
3304.00	50.0	Hémoculture, y compris la recherche des anaérobies
3305.00	155.0	Hémoculture, y compris la recherche des anaérobies
3306.00	98.0	Hémoculture
3307.00	72.0	Hémoculture
3308.00	155.0	Hémoculture
3309.00	69.0	Lavage broncho-alvéolaire
3310.00	140.0	Lavage broncho-alvéolaire
3311.00	34.0	Cathéter intravasculaire
3312.00	86.0	Cathéter intravasculaire
3313.00	42.0	Liquide cérébrospinal
3314.00	100.0	Liquide cérébrospinal
3315.00	69.0	Dialyse péritonéale, y compris anaérobies
3316.00	155.0	Dialyse péritonéale, y compris anaérobies
3317.00	60.0	Ponction, y compris anaérobies
3318.00	155.0	Ponction, y compris anaérobies
3319.00	38.0	Gorge/angine, Streptocoques bêta-hémolytiques
3320.00	77.0	Gorge/angine, Streptocoques bêta-hémolytiques
3322.00	63.0	Sperme, mycoplasmes et uréaplasmes non compris
3323.00	165.0	Sperme, mycoplasmes et uréaplasmes non compris
3324.00	55.0	Expectoration, aspiration bronchique
3325.00	86.0	Expectoration, aspiration bronchique
3326.00	78.0	Selles, Salmonelles, Shigelles, Campylobacter
3327.00	155.0	Selles, Salmonelles, Shigelles, Campylobacter
3328.00	55.0	Cultures de screening
3329.00	110.0	Cultures de screening
3330.00	9.3	Urine slide
3331.00	86.0	Urine slide
3332.00	34.0	Urine, native ou stabilisée, y compris numération des germes
3333.00	110.0	Urine, native ou stabilisée, y compris numération des germes

No. pos.	NP	Dénomination
3334.00	63.0	Vagin, cervix, urètre, sans chlamydia, mycoplasmes et uréaplasmes
3335.00	70.0	Vagin, cervix, urètre, sans chlamydia, mycoplasmes et uréaplasmes
3336.00	55.0	Plaies superficielles
3337.00	110.0	Plaies superficielles
3338.00	60.0	Plaies profondes, y compris anaérobies
3339.00	200.0	Plaies profondes, y compris anaérobies
3340.00	42.0	Bactérie particulière, recherche
3341.00	50.0	Bactérie particulière, recherche
3342.00	22.0	Germe particulier additionnel, recherche, doit être prescrit expressément
3343.00	70.0	Germe particulier additionnel, recherche, doit être prescrit expressément
3344.00	11.0	Bactériologie quantitative
3345.00	110.0	Concentration minimale inhibitrice (CMI)
3346.00	26.0	Concentration minimale inhibitrice (CMI)
3347.00	140.0	Concentration minimale inhibitrice (CMI) et concentration minimale bactéricide (CMB)
3349.00	133.0	Facteurs bactériens spéciaux de résistance ou de pathogénicité (p. ex. SARM, résistance à la rifampicine)
3349.10	53.0	Facteurs bactériens spéciaux de résistance ou de pathogénicité (p. ex. SARM, résistance à la rifampicine)
3350.00	90.0	Antibiogramme pour champignons
3351.00	55.0	Champignons, recherche
3352.00	86.0	Champignons, recherche
3353.00	22.0	Champignons, recherche
3354.00	42.0	Champignons, recherche
3355.00	56.0	Champignons, recherche
3356.00	38.0	Coloration immunologique
3357.00	22.0	Microscopie traditionnelle
3358.00	29.0	Microscopie spéciale
3359.00	10.9	Cyto-centrifugation en bactériologie/mycologie
3360.00	29.0	Aspergillus, Ig
3361.00	29.0	Aspergillus, galactomannane, recherche de l'antigène
3362.00	133.0	Aspergillus
3362.10	53.0	Aspergillus
3363.00	133.0	Bartonella henselae ou Bartonella quintana
3363.10	53.0	Bartonella henselae ou Bartonella quintana
3364.00	33.0	Blastomyces dermatitidis, Ig

No. pos.	NP	Dénomination
3365.00	55.0	Bordetella pertussis
3366.00	86.0	Bordetella pertussis
3368.00	133.0	Bordetella pertussis
3368.10	53.0	Bordetella pertussis
3370.00	29.0	Bordetella pertussis, FHA, IgG
3371.00	42.0	Bordetella pertussis, FHA, IgA
3372.00	33.0	Bordetella pertussis, Toxin, IgG
3373.00	33.0	Bordetella pertussis, Toxin, IgA
3374.00	17.4	Borrelia burgdorferi sensu lato, Ig ou IgG
3375.00	47.0	Borrelia burgdorferi sensu lato, IgM
3376.00	74.0	Borrelia burgdorferi sensu lato, spécification des IgG
3377.00	66.0	Borrelia burgdorferi sensu lato, spécification des IgM
3378.00	133.0	Borrelia burgdorferi sensu lato
3378.10	53.0	Borrelia burgdorferi sensu lato
3379.00	415.0	Botulique, toxine
3380.00	29.0	Brucella, Ig
3381.00	35.0	Brucella, Ig
3383.00	29.0	Campylobacter spp., IgG
3385.00	29.0	Campylobacter spp., IgA
3386.00	32.0	Candida sp., Ig
3387.00	42.0	Chlamydia pneumoniae, IgG
3388.00	47.0	Chlamydia pneumoniae, IgM
3389.00	42.0	Chlamydia psittaci, IgG
3390.00	47.0	Chlamydia psittaci, IgM
3391.00	42.0	Chlamydia trachomatis, IgG
3392.00	47.0	Chlamydia trachomatis, IgM
3393.00	47.0	Chlamydia trachomatis, IgA
3396.00	53.0	Chlamydia trachomatis
3396.10	26.0	Chlamydia trachomatis
3397.00	133.0	Chlamydia pneumoniae
3397.10	53.0	Chlamydia pneumoniae
3398.00	54.0	Clostridium difficile
3399.00	77.0	Clostridium difficile
3400.00	47.0	Clostridium difficile, toxine A et/ou B
3401.00	42.0	Clostridium tetani, IgG

No. pos.	NP	Dénomination
3402.00	33.0	Coccidioides immitis, IgG
3403.00	55.0	Corynebacterium diphtheriae
3404.00	86.0	Corynebacterium diphtheriae
3405.00	42.0	Coxiella burnetii, IgG phase I
3406.00	47.0	Coxiella burnetii, IgM phase I
3407.00	47.0	Coxiella burnetii, IgA phase I
3408.00	42.0	Coxiella burnetii, IgG phase II
3409.00	47.0	Coxiella burnetii, IgM phase II
3410.00	47.0	Coxiella burnetii, IgA phase II
3411.00	55.0	Cryptococcus
3412.00	86.0	Cryptococcus
3413.00	40.0	Cryptococcus neoformans, Ig
3414.00	77.0	Cryptococcus neoformans, antigène
3416.00	180.0	Cryptococcus neoformans, antigène
3417.00	87.0	Dermatophytes
3418.00	100.0	Dermatophytes
3419.00	96.0	Champignons dimorphes
3420.00	140.0	Champignons dimorphes
3422.00	180.0	Diphtérique, toxine
3423.00	115.0	Diphtérique, toxine
3424.00	133.0	Escherichia coli, productrice de l'entérotoxine (ETEC)
3424.10	53.0	Escherichia coli, productrice de l'entérotoxine (ETEC)
3425.00	133.0	Escherichia coli, entéroinvasive (EIEC)
3425.10	53.0	Escherichia coli, entéroinvasive (EIEC)
3426.00	133.0	Escherichia coli vérotoxino-gène (VTEC), resp. entérohémorragique (EHEC)
3426.10	53.0	Escherichia coli vérotoxino-gène (VTEC), resp. entérohémorragique (EHEC)
3427.00	50.0	Escherichia coli vérotoxino-gène (VTEC), resp. entérohémorragique (EHEC); détection de la toxine
3428.00	133.0	Escherichia coli entéroagré-gative (EAggEC)
3428.10	53.0	Escherichia coli entéroagré-gative (EAggEC)
3429.00	30.0	Francisella tularensis, Ig
3430.00	72.0	Helicobacter pylori
3431.00	80.0	Helicobacter pylori
3432.00	9.3	Helicobacter pylori
3433.00	110.0	Helicobacter pylori, y.c. l'urée 13C

No. pos.	NP	Dénomination
3434.00	45.0	Helicobacter pylori, recherche des antigènes
3435.00	29.0	Helicobacter pylori, Ig ou IgG
3436.00	42.0	Helicobacter pylori, Ig ou IgG
3437.00	42.0	Histoplasma capsulatum, IgG
3438.00	63.0	Legionella
3439.00	80.0	Legionella
3440.00	133.0	Legionella spp.
3440.10	53.0	Legionella spp.
3441.00	42.0	Legionella pneumophila, recherche des antigènes
3442.00	29.0	Leptospira, Ig
3443.00	35.0	Leptospira, Ig
3445.00	150.0	Mycobactéries
3446.00	180.0	Mycobactéries
3447.00	42.0	Mycobacterium tuberculosis, complexe
3448.00	133.0	Mycobacterium tuberculosis, complexe
3448.10	53.0	Mycobacterium tuberculosis, complexe
3449.00	180.0	Mycobactéries, identification
3450.00	42.0	Mycobactéries non tuberculeuses
3451.00	47.0	Mycobacterium tuberculosis, complexe
3452.00	47.0	Mycobactéries non tuberculeuses
3453.00	100.0	Mycobacterium tuberculosis
3454.00	42.0	Mycoplasma spp. (urogénital) et ureaplasma spp. (urogénital)
3455.00	230.0	Mycoplasma spp. (urogénital) et ureaplasma spp. (urogénital)
3456.00	133.0	Mycoplasma pneumoniae
3456.10	53.0	Mycoplasma pneumoniae
3458.00	42.0	Mycoplasma pneumoniae, IgG
3459.00	44.0	Mycoplasma pneumoniae, IgM
3460.00	53.0	Neisseria gonorrhoeae
3460.10	26.0	Neisseria gonorrhoeae
3461.00	33.0	Paracoccidioides brasiliensis, Ig
3462.00	91.0	Pneumocystis jirovecii, recherche
3463.00	42.0	Rickettsie, fièvres pourprées, Ig ou IgG
3464.00	47.0	Rickettsie, fièvres pourprées, IgM
3465.00	42.0	Rickettsie, typhus, Ig ou IgG
3466.00	47.0	Rickettsie, typhus, IgM

No. pos.	NP	Dénomination
3467.00	42.0	Salmonelle, au moins 4 antigènes (groupe A, B, C, D), Ig
3468.00	42.0	Sporothrix schenckii, Ig
3469.00	14.8	Streptococcus bêta-hémolytique du groupe A
3469.01	18.0	Streptococcus bêta-hémolytique du groupe A
3470.00	18.0	Streptococcus, antistreptolysine
3471.00	42.0	Streptococcus, anti-DNAse B
3472.00	42.0	Streptococcus antihyaluronidase
3473.00	50.0	Streptococcus bêta-hémolytique du groupe B
3474.00	70.0	Streptococcus bêta-hémolytique du groupe B
3475.00	133.0	Streptococcus bêta-hémolytique du groupe B
3475.10	53.0	Streptococcus bêta-hémolytique du groupe B
3476.00	32.0	Streptococcus pneumoniae, détection de l'antigène
3477.00	415.0	Tétanique, toxine
3478.00	42.0	Treponema, Ig ou IgG
3480.00	33.0	Treponema, IgM
3481.00	35.0	Treponema
3482.00	18.0	Treponema
3483.00	133.0	Treponema
3483.10	53.0	Treponema
3484.00	133.0	Tropheryma whipplei
3484.10	53.0	Tropheryma whipplei
3485.00	29.0	Yersinia spp., IgG
3487.00	29.0	Yersinia spp., IgA

C3 Parasitologie

No. pos.	NP	Dénomination
3500.00	29.0	Parasites, recherche
3501.00	91.0	Parasites, recherche complète
3502.00	45.0	Parasites, recherche, dans une ponction
3503.00	29.0	Parasites, identification
3504.00	45.0	Parasites, recherche dans les tissus ou dans les préparations histologiques
3505.00	47.0	Anisakis sp., Ig
3506.00	47.0	Ascaris sp., Ig
3507.00	45.0	Cryptosporidies, recherche
3508.00	47.0	Echinococcus multilocularis, Ig
3509.00	41.0	Echinococcus multilocularis, recherche des antigènes
3510.00	42.0	Echinococcus granulosus, Ig
3511.00	41.0	Echinococcus granulosus, recherche des antigènes
3513.00	85.0	Echinococcus, test de confirmation d'anticorps au niveau du genre ou de l'espèce
3514.00	29.0	Entamoeba histolytica, Ig
3515.00	42.0	Entamoeba histolytica, Ig
3516.00	33.0	Entamoeba histolytica, recherche des antigènes
3517.00	133.0	Entamoeba histolytica/Entamoeba dispar
3517.10	53.0	Entamoeba histolytica/Entamoeba dispar
3518.00	46.0	Amibes à l'état libre, recherche
3519.00	42.0	Fasciola hepatica, Ig
3520.00	47.0	Filaires, Ig
3521.00	47.0	Filaires, Ig
3522.00	33.0	Filaires, recherche des antigènes
3523.00	79.0	Filaires, skin snips, prélèvement et recherche des microfilaires
3524.00	26.0	Flagellés, recherche dans le sédiment
3525.00	33.0	Giardia lamblia, recherche des antigènes
3526.00	45.0	Helminthes, recherche
3527.00	46.0	Helminthes, recherche
3529.00	42.0	Leishmania sp., Ig
3530.00	220.0	Leishmania sp., isolement
3531.00	133.0	Leishmania sp.
3531.10	53.0	Leishmania sp.
3532.00	45.0	Microsporidies, recherche

No. pos.	NP	Dénomination
3533.00	91.0	Plasmodium sp. et autres hématozoaires
3534.00	42.0	Plasmodium sp., Ig
3535.00	9.0	Plasmodium sp., des antigènes
3536.00	45.0	Protozoaires, recherche
3539.00	47.0	Schistosoma sp., Ig
3541.00	47.0	Schistosoma sp., Ig
3542.00	36.0	Schistosoma sp., recherche des oeufs
3543.00	49.0	Strongyloides stercoralis, Ig
3544.00	47.0	Taenia solium, cysticerose, Ig
3545.00	82.0	Taenia solium, cysticerose, Ig
3546.00	42.0	Toxocara sp., Ig
3549.00	17.4	Toxoplasma gondii, Ig ou IgG
3550.00	71.0	Toxoplasma gondii, avidité des IgG
3551.00	70.0	Toxoplasma gondii, profil immunologique mère-enfant, IgG ou IgM
3553.00	25.0	Toxoplasma gondii, IgM
3555.00	47.0	Toxoplasma gondii, IgA
3556.00	133.0	Toxoplasma gondii
3556.10	53.0	Toxoplasma gondii
3557.00	47.0	Trichinella spiralis, Ig ou IgG
3558.00	47.0	Trypanosoma brucei, trypanosomiase africaine, Ig
3559.00	47.0	Trypanosoma cruzi, trypanosomiase américaine, Ig
3560.00	45.0	Trypanosomes et microfilaires, recherche
3562.00	8.0	Oeufs de ver, identification
3563.00	7.0	Cyto-centrifugation en parasitologie
3564.00	83.0	Parasites, recherche in vivo

D Positions générales

No. pos.	NP	Dénomination
4700.00	24.0	Taxe de commande
4701.00	6.6	Prélèvement de sang capillaire ou de sang veineux
4703.00	26.0	Supplément pour prélèvement à domicile, dans un rayon de 3 km
4704.00	4.0	Supplément pour chaque km en plus
4706.00	50.0	Supplément pour nuit (de 19:00 h à 07:00 h), dimanche et jours fériés
4707.00	4.0	Taxe de présence
4707.10	2.0	Supplément pour chaque analyse présentant le suffixe C
4707.20	1.0	Supplément pour chaque analyse ne présentant pas le suffixe C

6. Positions de la Liste des analyses en detail

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1000.00	85.00	1,25-dihydroxy-vitamine D	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1002.00	68.00	17-alpha-hydroxyprogesterone	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1006.00	53.00	Vitamine D	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

Facturable une seule fois en cas de détermination séparée des deux formes de 25-hydroxy-vitamine D (25-OH-D3 et de 25-OH-D2)

Remarques

Correspond à l'addition des deux formes de 25-hydroxy-vitamine D (25-OH-D3 et de 25-OH-D2)

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1008.00	81.00	Acide 4-hydroxy-3-méthoxymandélique	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1011.00	81.00	5-hydroxyindolacétate (HIA)	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1012.00	17.10	ABO/antigène RhD, contrôle	H	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang

RésultatABO positif, négatif, faible
RhD positif, négatif, faible**Application par échantillon primaire**

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques**

Selon le document de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", entré en vigueur le 01.02.2019, le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Hématologie et oncologie médicale

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1013.00	17.10	Groupe sanguin ABO et antigène RhD, y compris exclusion d'un antigène RhD faible si le RhD est négatif	H	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

ABO positif, négatif, faible

RhD positif, négatif, faible

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques**

Selon le document de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", entré en vigueur le 01.02.2019, le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical**

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non

Hématologie et oncologie médicale

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Oui

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1019.00	8.70	Temps de thromboplastine partielle activée (APTT)	H	S

Technique d'analyse

Par test de coagulation

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Hématologie et oncologie médicale

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1020.00	2.50	Alanine-aminotransférase (ALAT)	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Oui

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1020.01	7.90	Alanine-aminotransférase (ALAT)	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénérologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Oui

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1021.00	2.50	Albumine	C	B

Technique d'analyse

Méthode chimique

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1022.00	11.20	Albumine	CI	S

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1023.00	12.00	Albumine urinaire	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse**Résultat**

Urine

sq

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1023.01	16.20	Albumine urinaire	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Urine

Résultat

sq

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**
**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénérologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Oui

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1024.10	20.00	Albumine, y compris aide à l'interprétation de la fonction de la barrière hémato-encéphalique	CIM	S

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Liquide céphalorachidien

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1026.00	30.00	Aldostérone	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1027.00	2.50	Phosphatase alcaline	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Oui

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1027.01	7.90	Phosphatase alcaline	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**
**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénérologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Oui

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1029.00	30.00	Phosphatase alcaline, osseuse	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Oui

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1030.00	195.00	Phosphatase alcaline, isoenzymes	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1032.00	23.00	Alpha-1-antitrypsine	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1033.00	195.00	Alpha-1-antitrypsine typisation	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1034.00	19.30	Alpha-1-foetoprotéine (AFP)	CI	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Oui

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1035.00	19.90	Alpha-1-microglobuline	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1037.00	23.00	Alpha-2-macroglobuline	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1038.00	210.00	Alpha-amanitine	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Urine

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1041.00	105.00	Aluminium	C	S

Technique d'analyse

Spectroscopie d'absorption atomique, ICP-MS

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1042.00	205.00	Acides aminés, par chromatographie et/ou acylcarnitine	C	S

Technique d'analyse

Spectrométrie de masse tandem

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques**

Complet, au minimum 6 acides aminés, p. ex. selon Stein et Moore.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1043.00	59.00	Acides aminés, par chromatographie	C	S

Technique d'analyse

Chromatographie

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques**

Programme court selon Stein et Moore

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1045.00	42.00	Ammoniaque	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1047.00	2.50	Amylase	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1047.01	7.90	Amylase	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**
**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénérologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Oui

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1049.00	195.00	Amylase, isoenzymes	C	S

Technique d'analyse

Différenciation électrophorétique

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1051.00	115.00	Analgésique de la LS/LMT, métabolites inclus	C	S

Technique d'analyse

HPLC, GC

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1052.00	185.00	Analgésique de la LS/LMT, métabolites inclus	C	S

Technique d'analyse

HPLC-MS, GC-MS

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1053.00	14.30	Analgésique de la LS/LMT	C	S

Technique d'analyse

Méthode immunologique, colorimétrique

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1055.00	30.00	Androstènedione	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1059.00	23.00	Enzyme de conversion de l'angiotensine	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1060.00	115.00	Antibiotique de la LS/LMT, métabolites inclus	CM	S

Technique d'analyse

HPLC, GC

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1061.00	185.00	Antibiotique de la LS/LMT, métabolites inclus	CM	S

Technique d'analyse

HPLC-MS, GC-MS

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1062.00	33.00	Antibiotique de la LS/LMT	CM	S

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1063.00	69.00	Antibiotique de la LS/LMT, métabolites inclus	CM	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse**Résultat**

Urine

ql

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1064.00	86.00	Antidépresseur de la LS/LMT, métabolites inclus	C	S

Technique d'analyse

HPLC, GC

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1065.00	140.00	Antidépresseur de la LS/LMT, métabolites inclus	C	S

Technique d'analyse

HPLC-MS, GC-MS

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1066.00	14.30	Antidépresseur de la LS/LMT	C	S

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1067.00	65.00	Vasopressine (ADH)	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1068.00	76.00	Antiépileptique de la LS/LMT, métabolites inclus	C	S

Technique d'analyse

HPLC, GC

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1069.00	140.00	Antiépileptique de la LS/LMT, métabolites inclus	C	S

Technique d'analyse

HPLC-MS, GC-MS

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

2

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques**

Double détermination en cas de détermination de la concentration de la forme libre

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1070.00	15.90	Antiépileptique de la LS/LMT	C	S

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1071.00	99.00	Anthelminthique de la LS/LMT, métabolites inclus	C	S

Technique d'analyse

HPLC, GC

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1072.00	140.00	Anthelminthique de la LS/LMT, métabolites inclus	C	S

Technique d'analyse

HPLC-MS, GC-MS

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1073.00	14.30	Anthelminthique de la LS/LMT	C	S

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1075.00	49.00	Anticorps anti-somatotropine	CI	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1076.00	99.00	Antifongique de la LS/LMT, métabolites inclus	C	S

Technique d'analyse

HPLC, GC

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1077.00	160.00	Antifongique de la LS/LMT, métabolites inclus	C	S

Technique d'analyse

HPLC-MS, GC-MS

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1078.00	14.30	Antifongique de la LS/LMT	C	S

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1079.00	21.00	Antiplasmine, fonction	H	S

Technique d'analyse

Méthode chromogène, enzymatique

Matériel d'analyse**Résultat**

Sang, plasma

qn

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1080.00	60.00	Antiplasmine, antigène	H	S

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1081.00	21.00	Antithrombine, fonction	H	S

Technique d'analyse

Méthode chormogène

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1082.00	78.00	Antithrombine, antigène	H	S

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse**Résultat**

Sang, plasma

qn

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical**

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1083.00	86.00	Antiviral de la LS/LMT, métabolites inclus	C	S

Technique d'analyse

HPLC, GC

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1084.00	160.00	Antiviral de la LS/LMT, métabolites inclus	C	S

Technique d'analyse

HPLC-MS, GC-MS

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1085.00	14.30	Antiviral de la LS/LMT	C	S

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1086.00	31.00	Résistance à la protéine C activée (APC résistance)	H	S

Technique d'analyse

Par test de coagulation

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1087.00	19.90	Apolipoprotéine A-I	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1088.00	68.00	Apolipoprotéine A-II	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1089.00	19.90	Apolipoprotéine B	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1091.00	190.00	Apolipoprotéine-E-phénotypes	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1092.00	120.00	Arsenic	C	S

Technique d'analyse

Spectroscopie d'absorption atomique, ICP-MS

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1093.00	2.50	Aspartate-aminotransférase (ASAT)	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1093.01	7.90	Aspartate-aminotransférase (ASAT)	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénérologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Oui

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1096.00	87.00	Auto-anticorps anti-récepteurs de l'acétylcholine	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1097.00	37.00	Auto-anticorps anti-actine	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1098.00	52.00	Auto-anticorps anti-actine	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1099.11	36.00	Auto-anticorps anti-bêta-2-glycoprotéine-I (immunglobuline IgG, immunglobuline IgA, immunglobuline IgM)	HI	S

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1 par immunglobuline

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1105.00	37.00	Auto-anticorps anti-centromère	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1106.00	52.00	Auto-anticorps anti-centromère	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1108.00	28.00	Auto-anticorps anti-protéines/peptides citrulinés (ACPA)	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1109.00	28.00	Auto-anticorps ANCA anti-myélopéroxydase (MPO-ANCA)	I	S

Technique d'analyse

EIA CLIA

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1110.00	28.00	Auto-anticorps ANCA anti-protéinase 3 (PR3-ANCA)	I	S

Technique d'analyse

EIA CLIA

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1112.00	52.00	Auto-anticorps anti-ADNdb	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1113.00	37.00	Auto-anticorps anti-endomysium	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1114.00	52.00	Auto-anticorps anti-endomysium	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1116.10	87.00	Auto-anticorps anti-ganglioside (GM1, GM2, GD1a, GD1b, GQ1b)	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1 par ganglioside

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1120.00	37.00	Auto-anticorps anti-muscles lisses	I	S

Technique d'analyse

Immunofluorescence indirecte

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Titre

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1121.00	28.00	Auto-anticorps anti-gliadine désaminée, IgA	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1122.00	28.00	Auto-anticorps anti-gliadine désaminée, IgG	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1123.00	37.00	Auto-anticorps anti-membrane basale glomérulaire	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1124.00	52.00	Auto-anticorps anti-membrane basale glomérulaire	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1126.00	52.00	Auto-anticorps anti-glutamate-décarboxylase (GAD)	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse**Résultat**Sang, plasma, sérum, liquide
céphalorachidien

qn

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1127.00	37.00	Auto-anticorps anti-peau	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1128.00	52.00	Auto-anticorps anti-peau	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1129.00	37.00	Autoanticorps anti-histone	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1130.00	52.00	Autoanticorps anti-histone	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1132.00	28.00	Auto-anticorps anti-transglutaminase tissulaire humaine	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1133.00	37.00	Auto-anticorps anti-cellules d'îlots	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1134.00	52.00	Auto-anticorps anti-cellules d'îlots	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1136.00	52.00	Auto-anticorps anti-insuline	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1137.00	37.00	Auto-anticorps anti-facteur intrinsèque	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1138.00	52.00	Auto-anticorps anti-facteur intrinsèque	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1139.00	21.00	Auto-anticorps anti-Jo1, histidyl-t ARN synthétase	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1140.00	29.00	Auto-anticorps anti-Jo1, histidyl-t ARN synthétase	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1141.11	29.00	Auto-anticorps anti-cardiolipine (immunglobuline IgG, immunglobuline IgA, immunglobuline IgM)	HI	S

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1 par immunglobuline

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1147.00	37.00	Auto-anticorps anti-antigènes des microsomes hépatiques et rénaux (LKM)	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1148.00	52.00	Auto-anticorps anti-antigènes des microsomes hépatiques et rénaux (LKM)	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1149.00	22.00	Auto-anticorps anti-mitochondries M2	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1150.00	37.00	Auto-anticorps anti-mitochondries M2	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1155.00	37.00	Auto-anticorps anti-cellules pariétales gastriques	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1156.00	52.00	Auto-anticorps anti-cellules pariétales gastriques	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1157.00	37.00	Auto-anticorps anti-mitochondries	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1158.00	52.00	Auto-anticorps anti-mitochondries	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1160.10	37.00	Auto-anticorps anti-cytoplasme des neutrophiles (ANCA), screening et typisation des p-ANCA/c-ANCA/ANCA atypique	I	S

Technique d'analyse

Immunofluorescence indirecte

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1161.10	52.00	Auto-anticorps anti-cytoplasme des neutrophiles (ANCA), screening et typisation des p-ANCA/c-ANCA/ANCA atypique	I	S

Technique d'analyse

Immunofluorescence indirecte

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1162.00	37.00	Auto-anticorps anti-tissu ovarien	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1165.00	37.00	Auto-anticorps anti-muscles striés	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1169.00	16.80	Auto-anticorps anti-RNP	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1170.00	28.00	Auto-anticorps anti-RNP	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1171.00	16.80	Auto-anticorps anti-Scl70	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1172.00	28.00	Auto-anticorps anti-Scl70	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1173.00	16.80	Auto-anticorps anti-Sm	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1174.00	28.00	Auto-anticorps anti-Sm	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1175.00	22.00	Auto-anticorps anti-antigènes solubles hépatiques (SLA)	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1176.00	37.00	Auto-anticorps anti-antigènes solubles hépatiques (SLA)	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1177.10	36.00	Auto-anticorps anti-spermatozoïdes (immunglobuline IgA, immunglobuline IgG)	I	S

Technique d'analyse

P. ex. MAR-test

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par immunoglobuline

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1181.00	16.80	Auto-anticorps anti-SSA/Ro	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1182.00	28.00	Auto-anticorps anti-SSA/Ro	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1183.00	16.80	Auto-anticorps anti-SSB/La	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1184.00	28.00	Auto-anticorps anti-SSB/La	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1186.00	16.80	Auto-anticorps anti-thyréoglobuline	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1188.10	16.80	Auto-anticorps anti-microsome (thyroperoxidase, TPO)	I	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1189.00	32.00	Auto-anticorps anti-récepteurs de la TSH (TRAK)	I	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1190.10	37.00	Auto-anticorps anti-noyau cellulaire (autoanticorps antinucléaires, ANA)	I	S

Technique d'analyse

Immunofluorescence indirecte

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1191.10	50.00	Auto-anticorps anti-noyau cellulaire (autoanticorps antinucléaires, ANA)	I	S

Technique d'analyse

Immunofluorescence indirecte

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Oui

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1192.00	52.00	Auto-anticorps, rares	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

Au maximum 2

Possibilité de cumul**Limitation**

Auto-anticorps anti-21-hydroxylase
 Auto anticorps anti-aquaporine-4
 Auto-anticorps anti-cellules caliciformes
 Auto anticorps anti-BP180
 Auto anticorps anti-BP230
 Auto anticorps anti-C1q
 Auto anticorps anti-factor H
 Auto-anticorps anti-chromatine
 Auto-anticorps anti-desmoglérine 1
 Auto-anticorps anti-desmoglérine 3
 Auto-anticorps anti-élastase
 Auto-anticorps anti-fibrillarine (anti-U3RNP)
 Auto-anticorps anti-ganglioside GQ1B
 Auto anticorps anti-GP210
 Auto-anticorps anti-tissu testiculaire
 Auto anticorps anti HMGCR
 Auto-anticorps anti-Hu, Yo, Ri
 Auto-anticorps anti-IA2
 Auto-anticorps anti-collagène VII
 Auto-anticorps anti-Ku
 Auto-anticorps anti-MAG IgM
 Auto-anticorps anti-Mi 2
 Auto-anticorps anti MusK (en cas de suspicion de myasthénie et d'auto-anticorps anti-récepteurs de l'acétylcholine négatifs)
 Auto-anticorps anti-myéline
 Auto-anticorps anti-surrénales
 Auto-anticorps anti-récepteurs NMDA
 Auto-anticorps anti-nucléosome
 Auto-anticorps anti-PL7
 Auto-anticorps anti-PL12
 Auto-anticorps anti-récepteur PLA-2
 Auto-anticorps anti-PM-Scl
 Auto-anticorps anti-recoverine
 Auto-anticorps anti-rétine
 Auto-anticorps anti-protéine-P ribosomale
 Auto-anticorps anti-ARN polymérase III
 Auto-anticorps anti-SP100
 Auto-anticorps anti-SRP
 Auto-anticorps anti-titine
 Auto-anticorps anti-Th/To
 Auto-anticorps anti-VGCC
 Auto-anticorps anti-VGKC et anti-antigène associés à VGKC

Remarques

Pour les paramètres 1 et 2

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical**

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1193.00	37.00	Auto-anticorps, rares	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1 par paramètre

Possibilité de cumul**Limitation**

Auto-anticorps anti-21-hydroxylase
 Auto anticorps anti-aquaporine-4
 Auto-anticorps anti-cellules caliciformes
 Auto anticorps anti-BP180
 Auto anticorps anti-BP230
 Auto anticorps anti-C1q
 Auto anticorps anti-factor H
 Auto-anticorps anti-chromatine
 Auto-anticorps anti-desmoglérine 1
 Auto-anticorps anti-desmoglérine 3
 Auto-anticorps anti-élastase
 Auto-anticorps anti-fibrillarine (anti-U3RNP)
 Auto-anticorps anti-ganglioside GQ1B
 Auto anticorps anti-GP210
 Auto-anticorps anti-tissu testiculaire
 Auto anticorps anti HMGCR
 Auto-anticorps anti-Hu, Yo, Ri
 Auto-anticorps anti-IA2
 Auto-anticorps anti-collagène VII
 Auto-anticorps anti-Ku
 Auto-anticorps anti-MAG IgM
 Auto-anticorps anti-Mi 2
 Auto-anticorps anti MusK (en cas de suspicion de myasthénie et d'auto-anticorps anti-récepteurs de l'acétylcholine négatifs)
 Auto-anticorps anti-myéline
 Auto-anticorps anti-surrénales
 Auto-anticorps anti-récepteurs NMDA
 Auto-anticorps anti-nucléosome
 Auto-anticorps anti-PL7
 Auto-anticorps anti-PL12
 Auto-anticorps anti-récepteur PLA-2
 Auto-anticorps anti-PM-Scl
 Auto-anticorps anti-recoverine
 Auto-anticorps anti-rétine
 Auto-anticorps anti-protéine-P ribosomale
 Auto-anticorps anti-ARN polymérase III
 Auto-anticorps anti-SP100
 Auto-anticorps anti-SRP
 Auto-anticorps anti-titine
 Auto-anticorps anti-Th/To
 Auto-anticorps anti-VGCC
 Auto-anticorps anti-VGKC et anti-antigène associés à VGKC

Remarques

Dès le 3ème paramètre

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical**

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1194.00	87.00	Auto-anticorps, rares	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

Au maximum 2

Possibilité de cumul**Limitation**

Auto-anticorps anti-21-hydroxylase
 Auto anticorps anti-aquaporine-4
 Auto-anticorps anti-cellules caliciformes
 Auto anticorps anti-BP180
 Auto anticorps anti-BP230
 Auto anticorps anti-C1q
 Auto anticorps anti-factor H
 Auto-anticorps anti-chromatine
 Auto-anticorps anti-desmoglérine 1
 Auto-anticorps anti-desmoglérine 3
 Auto-anticorps anti-élastase
 Auto-anticorps anti-fibrillarine (anti-U3RNP)
 Auto-anticorps anti-ganglioside GQ1B
 Auto anticorps anti-GP210
 Auto-anticorps anti-tissu testiculaire
 Auto anticorps anti HMGCR
 Auto-anticorps anti-Hu, Yo, Ri
 Auto-anticorps anti-IA2
 Auto-anticorps anti-collagène VII
 Auto-anticorps anti-Ku
 Auto-anticorps anti-MAG IgM
 Auto-anticorps anti-Mi 2
 Auto-anticorps anti MusK (en cas de suspicion de myasthénie et d'auto-anticorps anti-récepteurs de l'acétylcholine négatifs)
 Auto-anticorps anti-myéline
 Auto-anticorps anti-surrénales
 Auto-anticorps anti-récepteurs NMDA
 Auto-anticorps anti-nucléosome
 Auto-anticorps anti-PL7
 Auto-anticorps anti-PL12
 Auto-anticorps anti-récepteur PLA-2
 Auto-anticorps anti-PM-Scl
 Auto-anticorps anti-recoverine
 Auto-anticorps anti-rétine
 Auto-anticorps anti-protéine-P ribosomale
 Auto-anticorps anti-ARN polymérase III
 Auto-anticorps anti-SP100
 Auto-anticorps anti-SRP
 Auto-anticorps anti-titine
 Auto-anticorps anti-Th/To
 Auto-anticorps anti-VGCC
 Auto-anticorps anti-VGKC et anti-antigène associés à VGKC

Remarques

Pour les paramètres 1 et 2

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical**

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1195.00	67.00	Auto-anticorps, rares	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1 par paramètre

Possibilité de cumul**Limitation**

Auto-anticorps anti-21-hydroxylase
 Auto anticorps anti-aquaporine-4
 Auto-anticorps anti-cellules caliciformes
 Auto anticorps anti-BP180
 Auto anticorps anti-BP230
 Auto anticorps anti-C1q
 Auto anticorps anti-factor H
 Auto-anticorps anti-chromatine
 Auto-anticorps anti-desmoglérine 1
 Auto-anticorps anti-desmoglérine 3
 Auto-anticorps anti-élastase
 Auto-anticorps anti-fibrillarine (anti-U3RNP)
 Auto-anticorps anti-ganglioside GQ1B
 Auto anticorps anti-GP210
 Auto-anticorps anti-tissu testiculaire
 Auto anticorps anti HMGCR
 Auto-anticorps anti-Hu, Yo, Ri
 Auto-anticorps anti-IA2
 Auto-anticorps anti-collagène VII
 Auto-anticorps anti-Ku
 Auto-anticorps anti-MAG IgM
 Auto-anticorps anti-Mi 2
 Auto-anticorps anti MusK (en cas de suspicion de myasthénie et d'auto-anticorps anti-récepteurs de l'acétylcholine négatifs)
 Auto-anticorps anti-myéline
 Auto-anticorps anti-surrénales
 Auto-anticorps anti-récepteurs NMDA
 Auto-anticorps anti-nucléosome
 Auto-anticorps anti-PL7
 Auto-anticorps anti-PL12
 Auto-anticorps anti-récepteur PLA-2
 Auto-anticorps anti-PM-Scl
 Auto-anticorps anti-recoverine
 Auto-anticorps anti-rétine
 Auto-anticorps anti-protéine-P ribosomale
 Auto-anticorps anti-ARN polymérase III
 Auto-anticorps anti-SP100
 Auto-anticorps anti-SRP
 Auto-anticorps anti-titine
 Auto-anticorps anti-Th/To
 Auto-anticorps anti-VGCC
 Auto-anticorps anti-VGKC et anti-antigène associés à VGKC

Remarques

Dès le 3ème paramètre

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical**

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1197.00	19.40	Barbituriques	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

Dans le laboratoire du cabinet médical et dans les laboratoires hospitaliers selon l'article 54 alinéa 1, lettre b, OAMal et l'article 54, alinéa 1, lettre c en relation avec l'article 54, alinéa 2, OAMal, seulement pour les personnes médicales autorisées dans le cadre de traitements de substitution ou de sevrage de leurs propres patients

Remarques

Pour le dépistage dans l'urine, voir les positions 1686.00 et 1687.00

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénérlogie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1199.00	19.40	Benzodiazépines	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

Dans le laboratoire du cabinet médical et dans les laboratoires hospitaliers selon l'article 54 alinéa 1, lettre b, OAMal et l'article 54, alinéa 1, lettre c en relation avec l'article 54, alinéa 2, OAMal, seulement pour les personnes médicales autorisées dans le cadre de traitements de substitution ou de sevrage de leurs propres patients

Remarques

Pour le dépistage dans l'urine, voir les positions 1686.00 et 1687.00

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénérlogie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1200.00	315.00	Transferrine, bêta-2	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1201.00	14.80	Bêta-2-microglobuline	CHI	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sérum, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1202.00	58.00	Carotène	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1205.00	8.70	Bicarbonate	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang veineux

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1206.00	3.60	Bilirubine, directe	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1207.00	3.20	Bilirubine, totale	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1207.01	7.90	Bilirubine, totale	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénérologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Oui

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1211.00	135.00	Plomb	C	S

Technique d'analyse

Spectroscopie d'absorption atomique, ICP-MS

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1212.00	26.00	Gazométrie: pH, pCO ₂ , pO ₂ , bicarbonate y compris valeurs dérivées	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Pneumologie

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1216.00	24.00	CA 125	CI	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1217.00	20.00	CA 15-3	CI	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1218.00	24.00	CA 19-9	CI	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1219.00	44.00	CA 72-4	CI	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1220.00	19.90	Céruleoplasmine	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1221.00	60.00	Calcitonine	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1222.00	25.00	Calcium ionisé	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1223.00	2.80	Calcium, total	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Oui

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1224.10	61.00	Calprotectine	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse**Résultat**

Selles

qn

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical**Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation à domicile****Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1226.00	76.00	Transferrine déficiente en carbohydrates (CDT)	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1227.00	20.00	CEA (Antigène carcino-embryonnaire)	CI	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1229.00	3.20	Chlorures	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1230.00	2.50	Cholestérol	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1230.01	7.90	Cholestérol	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**
**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénérologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Oui

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1231.00	5.00	Cholinestérase (CHE)	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1232.00	12.40	Cholinestérase avec indice de dibucaïne	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1233.00	105.00	Chrome	C	S

Technique d'analyse

Spectroscopie d'absorption atomique, ICP-MS

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1238.00	135.00	Caféine	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1239.00	68.00	Corticotrophine (ACTH)	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1240.10	19.30	Cortisol	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques**

En cas de test de stimulation à l'ACTH ou de test de suppression à la dexaméthasone, la position peut être facturée 2 fois

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1241.00	60.00	Cortisol, libre	C	S

Technique d'analyse

Y compris l'extraction

Matériel d'analyse

Urine

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1244.00	37.00	Peptide C	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1245.00	10.00	Protéine C réactive (CRP)	CHIM	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Oui

Oui

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1245.01	14.20	Protéine C réactive (CRP)	CHIM	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**
**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénérologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Oui

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1249.00	2.50	Créatine-kinase (CK)	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Pour les laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes) et les officines de pharmaciens, non cumulable avec la position 1734.00.

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Oui

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1249.01	7.90	Créatine-kinase (CK)	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 1734.01

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**
**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénérologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Oui

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1250.00	8.70	Créatine-kinase, MB (CK-MB)	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1251.00	12.60	Créatine-kinase, MB (CK-MB), masse	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1252.00	31.00	Créatine-kinase, isoenzyme	C	S

Technique d'analyse

Différenciation électrophorétique

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1253.00	650.00	CTLp	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1254.00	68.00	Adénosine monophosphate cyclique	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1255.00	44.00	CYFRA-21-1	CI	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1257.00	21.00	Cystatine C	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1258.00	110.00	DDAVP, perfusion à but diagnostique, y compris facteur VIII et détermination FvW	H	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1260.00	32.00	D-dimères	H	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1260.01	45.80	D-dimères	H	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Oui

Allergologie et immunologie clinique
Dermatologie et vénérologie
Gastroentérologie
Gynécologie et obstétrique
Hématologie et oncologie médicale
Médecine pour enfants et adolescents
Médecine physique et réadaptation
Rhumatologie
Médecine tropicale et médecine des voyages

Oui

Oui

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1261.00	43.00	Déhydroépiandrostérone (DHEA)	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1262.00	24.00	Déhydroépiandrostérone-sulfate (DHEA-S)	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1263.00	44.00	Acide delta-aminolévulinique (ALA)	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1265.10	53.00	Pyridinoline et/ou Desoxypyridinoline	C	S

Technique d'analyse

HPLC

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Oui

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1266.00	26.00	Répartition leucocytaire, frottis	H	B

Technique d'analyse

Microscopie

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

Pas avec la méthode QBC

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1267.00	11.00	Digoxine	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1270.00	2.80	Fer	CH	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1271.00	155.00	Fer, biopsie hépatique	C	S

Technique d'analyse

Spectroscopie d'absorption atomique, ICP-MS

Matériel d'analyse

Biopsie hépatique

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1273.00	53.00	Elastase pancréatique	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse**Résultat**

Selles

qn

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical**Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation à domicile****Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1278.00	44.00	Protéine cationique des eosinophiles (ECP)	CI	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1279.00	68.00	Erythropoïétine	CH	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1281.10	11.30	Erythrocytes, test direct anti-globulines humaines	H	B

Technique d'analyse

Agglutination des érythrocytes avec des sérums immuns polyspécifiques ou monospécifiques (IgG, sous-classes IgG, IgA, IgM, C3d, C3c)

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par sérum immun utilisé

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques**

Selon le document de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", entré en vigueur le 01.02.2019, le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Hématologie et oncologie médicale

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1283.00	60.00	Erythrocytes, alloanticorps, anti-D, sq, lors d'une grossesse	H	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

sq

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques**

Selon le standard de l'OMS

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1284.00	325.00	Alloanticorps anti-érythrocytaires, détermination de l'importance clinique	H	S

Technique d'analyse

Cytotoxicité à médiation cellulaire dépendante des anticorps (ADCC), cytométrie de flux ou chimioluminescence

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1285.00	195.00	Spécification des alloanticorps anti-érythrocytaires, forfait	H	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

A partir de 3 anticorps

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1286.00	66.00	Spécification des alloanticorps anti-érythrocytaires, premier panel d'érythrocytes	H	S

Technique d'analyse

Panel de 8 à 11 suspensions érythrocytaires

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Non cumulable avec 1285.00
2. Lors de la spécification après prophylaxie anti-RhD, non cumulable avec 1288.00

Limitation**Remarques**

Y compris la détermination de la spécificité après prophylaxie anti-RhD ou après une grossesse

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1287.00	9.30	Spécification des alloanticorps anti-érythrocytaires, suspension érythrocytaire supplémentaire	H	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par suspension érythrocytaire supplémentaire

Possibilité de cumul

1. Non cumulable avec 1285.00
 2. Lors de la spécification après prophylaxie anti-RhD, non cumulable avec 1288.00

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1288.00	33.00	Test de recherche des alloanticorps anti-érythrocytaires	H	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

L'analyse n'est pas indiquée après une prophylaxie anti-RhD durant ou après une grossesse.

Remarques

Selon le document de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", entré en vigueur le 01.02.2019, le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Hématologie et oncologie médicale

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Oui

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1289.00	28.00	Alloanticorps anti-érythrocytaires, détermination du titre d'anticorps d'importance clinique lors du suivi d'une grossesse	H	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Titre

Application par échantillon primaire

1 par spécificité

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1290.00	5.70	Erythrocytes, détermination des antigènes érythrocytaires A1/A2/A1B/A2B	H	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical**

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1292.00	11.30	Antigènes érythrocytaires, à l'exception du groupe sanguin ABO, de l'antigène RhD et du phénotype Rhésus	H	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par antigène

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1293.00	160.00	Anticorps anti-érythrocytaires fixés sur les érythrocytes	H	S

Technique d'analyse

Elution avec spécification

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1294.00	40.00	Recherche d'autoanticorps anti-érythrocytaires induits par des médicaments	HI	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par médicament testé

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques**

p. ex. pénicilline

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1295.00	130.00	Recherche d'alloanticorps anti-érythrocytaires en cas d'autoanticorps anti-érythrocytaires	H	S

Technique d'analyse

Autoadsorption ou technique de titration

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1296.00	28.00	Détermination du titre des autoanticorps anti-érythrocytaires au cours d'un suivi	HI	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Titre

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1297.00	4.20	Numération des érythrocytes, méthode manuelle	H	S

Technique d'analyse

Microscopie (cellule de comptage)

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 1375.00, 1396.00, 1532.00 et 1715.00

Limitation

Pas avec la méthode QBC

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénérologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1307.00	19.30	Estradiol	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1309.00	68.00	Estriol	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1311.00	23.00	Alcool éthylique	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1311.10	19.40	Ethylglucuronide	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse**Résultat**

Urine

ql

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation

Que dans le cadre du contrôle de l'abstinence

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1314.00	7.90	Ferritine	CH	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1315.00	250.00	Différenciation des acides gras	C	S

Technique d'analyse

GC-MS, LC-MS

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1316.00	95.00	Acides gras libres	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1319.00	28.00	Fibrinogène, antigène	H	S

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1320.00	13.80	Fibrinogène, fonction (selon Clauss)	H	S

Technique d'analyse

Par test de coagulation

Matériel d'analyse**Résultat**

Sang, plasma

qn

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Hématologie et oncologie médicale

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1321.00	15.80	Fibrinogène, selon Schulz	H	S

Technique d'analyse

Précipitation à chaud

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

Uniquement en cas d'investigation d'une dysfibrinogénémie

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Hématologie et oncologie médicale

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1323.00	43.00	Fibrinopeptide A	H	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1324.10	560.00	Fibroblastes, culture et/ou fibroblastes	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

Uniquement à but diagnostique (p. ex. analyses de métabolisme)

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1326.00	52.00	Fibronectine	CI	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1327.00	24.00	Fluorures	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1328.00	58.00	Maturité pulmonaire foetale (FLM, ratio S/A)	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1329.00	13.10	Folate, sang	CH	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1330.00	21.00	Folate érythrocytaire	CH	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, érythrocytes

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1331.00	17.10	Hormone folliculostimulante (FSH)	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1332.00	29.00	Anticorps libres dans le système ABO chez les nouveau-nés	H	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1333.00	15.90	Fructosamine	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1340.00	60.00	Acides biliaires	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1341.00	2.50	Gamma-glutamyltranspeptidase (GGT)	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1341.01	7.90	Gamma-glutamyltranspeptidase (GGT)	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénérologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Oui

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1342.00	53.00	Gastrine	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1343.00	730.00	Culture lymphocytaire mixte (MLC), premier donneur	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour le receveur et le donneur, contrôle inclus

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1344.00	130.00	Culture lymphocytaire mixte (MLC), donneur supplémentaire	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par donneur supplémentaire

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1345.00	46.00	Facteur de coagulation XIII, activité	H	S

Technique d'analyse

Méthode chormogène

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1347.00	79.00	Facteur de coagulation, antigène	H	S

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse**Résultat**

Sang, plasma

qn

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1 par coagulation

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1348.00	35.00	Facteurs de coagulation II, V, VII et X, activité	H	B

Technique d'analyse

Par test de coagulation, méthode chromogénique

Matériel d'analyse**Résultat**

Sang, plasma

qn

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1 par coagulation

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1349.00	56.00	Facteurs de coagulation VIII, IX, XI et XII, activité	H	S

Technique d'analyse

Par test de coagulation, méthode chromogénique

Matériel d'analyse**Résultat**

Sang, plasma

qn

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1 par coagulation

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1355.00	68.00	Glucagon	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1356.00	2.50	Glucose	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Oui

Oui

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1356.01	7.90	Glucose	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**
**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénérologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Oui	Oui

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1358.00	21.00	Glucose-6-phosphate-déshydrogénase (G-6-PDH)	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non	Hématologie et oncologie médicale	Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1359.00	8.70	Glucose, test de surcharge	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques**

Selon le standard de l'OMS

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1361.00	15.90	Glutamate-déshydrogénase (GLDH)	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1363.00	17.80	Hémoglobine A1c	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1363.01	19.20	Hémoglobine A1c	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**
**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénérologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Oui

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1366.00	105.00	Or	C	S

Technique d'analyse

Spectroscopie d'absorption atomique, ICP-MS

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1367.00	56.00	Elastase, granulocytaire	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Plasma

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1368.00	54.00	Dépistage néonatal pour la phénylcétonurie, la galactosémie, le déficit en biotinidase, le syndrome adrénogénital, l'hypothyroïdie congénitale, le déficit en acyl-CoA déshydrogénase des acides gras à chaîne moyenne (MCAD), la mucoviscidose, la maladie du sirop d'érable (MSUD), l'acidurie glutarique de type 1(GA-1) et les immunodéficiences congénitales sévères	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

La prise en charge des coûts de l'analyse relative aux immuno-déficiences congénitales sévères est en cours d'évaluation jusqu'au 31 décembre 2024

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Oui

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1369.00	68.00	Hémopexine	CHI	S

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1371.00	9.00	Hémogramme II: érythrocytes, hémoglobine, hématocrite, indices, leucocytes et thrombocytes	H	B

Technique d'analyse

Méthode automatisée (appareil de comptage cellulaire)

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

Pas avec la méthode QBC

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Oui	Oui

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1372.00	10.00	Hémogramme III: érythrocytes, hémoglobine, hématocrite, indices, leucocytes, 3 sous-populations leucocytaires et thrombocytes	H	B

Technique d'analyse

Méthode automatisée (appareil de comptage cellulaire)

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

Pas avec la méthode QBC

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Oui

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1372.01	17.10	Hémogramme III : érythrocytes, hémoglobine, hématocrite, indices, leucocytes, 3 sous-populations leucocytaires et thrombocytes	H	B

Technique d'analyse

Méthode automatisée (appareil de comptage cellulaire)

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

Pas avec la méthode QBC

Remarques**Laboratoires admis****Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Oui

Allergologie et immunologie clinique
Dermatologie et vénérologie
Gastroentérologie
Gynécologie et obstétrique
Hématologie et oncologie médicale
Médecine pour enfants et adolescents
Médecine physique et réadaptation
Rhumatologie
Médecine tropicale et médecine des voyages

Non

Oui

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1374.00	14.60	Hémogramme V: érythrocytes, hémoglobine, hématocrite, indices, thrombocytes, leucocytes, 5 ou plus sous-populations leucocytaires et répartition des leucocytes par cytométrie de flux	H	B

Technique d'analyse

Méthode automatisée (appareil de comptage cellulaire)

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Hématologie et oncologie médicale

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Oui

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1375.00	4.90	Hématocrite, centrifugation	H	S

Technique d'analyse

Centrifugation

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 1297.00, 1396.00, 1532.00 et 1715.00

Limitation

Pas avec la méthode QBC

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1395.00	41.00	Hémoglobine Bart's, coloration de HbH, screening de l'alpha-thalassémie	H	S

Technique d'analyse

Microscopie

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non	Hématologie et oncologie médicale	Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1396.00	4.90	Hémoglobine, photométrie	H	S

Technique d'analyse

Photométrie

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 1297.00, 1375.00, 1532.00 et 1715.00

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1396.01	10.70	Hémoglobine, photométrie	H	S

Technique d'analyse

Photométrie

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 1297.00, 1375.00, 1532.00 et 1715.00

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**
**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénérologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Oui

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1398.00	42.00	Hémoglobine, courbe de dissociation de l'O ₂ , valeur P50 (capacité de liaison d'oxygène de l'hémoglobine)	H	S

Technique d'analyse

Photométrie

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Hématologie et oncologie médicale

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1401.00	41.00	Hémoglobine, foétale (hémoglobine F)	CH	S

Technique d'analyse

Microscopie

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non	Hématologie et oncologie médicale	Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1402.00	37.00	Hémoglobine, libre	CH	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non	Hématologie et oncologie médicale	Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1404.00	22.00	Hémosidérine dans le sédiment urinaire	CH	S

Technique d'analyse

Microscopie

Matériel d'analyse

Sédiment urinaire

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Hématologie et oncologie médicale

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1405.00	19.90	Haptoglobine	CH	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1406.00	2.50	Urée	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1406.01	7.90	Urée	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénérologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Oui

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1410.01	7.90	Cholestérol HDL	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**
**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénérologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Oui

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1410.10	3.20	Cholestérol HDL	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1411.00	140.00	Inhibiteurs des facteurs intrinsèques de coagulation	H	S

Technique d'analyse

Par test de coagulation, méthode chromogénique, par exemple facteur VIII ou IX par technique de Bethesda

Matériel d'analyse**Résultat**

Sang, plasma

qn

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical**Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation à domicile****Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1412.00	49.00	Inhibiteurs du système intrinsèque ou extrinsèque de coagulation, y compris l'anticoagulant lupique	H	S

Technique d'analyse

Test de coagulation, par exemple APTT ou temps de Quick, avec un mélange de plasma

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1 avant et 1 après incubation

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes) Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital) Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes) Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1413.00	24.00	Héparine, cofacteur II, fonction	H	S

Technique d'analyse

Méthode chormogène

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1414.00	32.00	Héparine, cofacteur II, antigène	H	S

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1415.00	45.00	Héparine et anticoagulants apparentés	H	B

Technique d'analyse

Par test de coagulation, méthode chromogénique

Matériel d'analyse**Résultat**

Sang, plasma

qn

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1417.00	52.00	Histamine totale	CI	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1418.00	135.00	HLA, antigène, spécialités isolées p.ex. B27, B51(5)	HI	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Oui

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1419.00	270.00	HLA, typisation (locus A, B et Cw)	HI	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse**Résultat**

Sang

ql

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1420.00	345.00	HLA, typisation (locus DR, DP et DQ)	HI	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse**Résultat**

Sang

ql

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical****Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1422.00	30.00	Homocystéine	CHI	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1424.00	81.00	Acide homovanillique (HVA)	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1425.00	17.50	Bêta-HCG (hormone chorionique gonadotrope humaine-bêta)	CI	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1426.00	61.00	Hormone lactogène placentaire (hPL)	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1427.00	38.00	Test de gonflement hyposmotique	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Spermatozoïdes

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Dermatologie et vénérologie

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1428.10	145.00	Identification de substances inconnues (p. ex. General-Unknown-Screening)	C	S

Technique d'analyse

GC ou HPLC avec ou sans détection par spectrométrie de masse

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

En cas d'intoxication

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1429.10	460.00	Identification de substances inconnues (p. ex. general-unknown-screening) suivi de la quantification	C	S

Technique d'analyse

GC ou HPLC avec ou sans détection par spectrométrie de masse

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

En cas d'intoxication

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1431.00	58.00	Hémoglobine normale et anormale	CH	S

Technique d'analyse

Electrophorèse ou chromatographie

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Hématologie et oncologie médicale

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1435.00	69.00	Anticorps immuns du système AB0 (IgG)	HI	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1438.10	53.00	Immunofixation par électrophorèse	CI	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum, urine

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1 par gel, au maximum 2

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1440.10	12.40	Immunglobuline A (IgA), y compris l'évaluation de la synthèse intrathécale d'immunglobulines	CIM	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Liquide céphalorachidien

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1441.00	6.20	Immunoglobuline A (IgA)	CIM	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1442.00	120.00	Immunoglobuline IgD (IgD)	CI	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1443.00	17.50	Immunoglobuline IgE totale (IgE totale)	CI	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non	Allergologie et immunologie clinique	Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1444.10	21.00	IgE ou IgG spécifiques, monoallergènes	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

Au maximum 16

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 1445.10

Limitation

1. Du 5ème au 20ème IgE spécifique
2. L'analyse n'est pas applicable pour les IgG spécifiques contre les allergènes alimentaires.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Allergologie et immunologie clinique

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1445.10	72.00	IgE spécifiques, screening multi-allergène avec différenciation des IgE spécifiques	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

Au maximum 3

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 1444.10

Limitation**Remarques**

Forfaitaire

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Allergologie et immunologie clinique
Médecine pour enfants et adolescents

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1446.10	36.00	IgE ou IgG spécifiques, monoallergène ou mélange d'allergènes sans différentiation des IgE/IgG spécifiques	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

Au maximum 4

Possibilité de cumul**Limitation**

1. Du 1er au 4ème IgE spécifique
2. L'analyse n'est pas applicable pour les IgG spécifiques contre les allergènes alimentaires.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Allergologie et immunologie clinique

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1449.00	96.00	Sous-classes des immunoglobulines G (IgG1, IgG2, IgG3, IgG4)	I	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1450.10	12.40	Immunoglobuline G (IgG), y compris l'évaluation de la synthèse intrathécale d'immunoglobulines	CIM	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Liquide céphalorachidien

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1451.00	6.20	Immunoglobuline G (IgG)	CIM	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1456.10	12.40	Immunoglobuline M (IgM), y compris l'évaluation de la synthèse intrathécale d'immunoglobulines	CIM	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Liquide céphalorachidien

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1457.00	6.20	Immunoglobuline M (IgM)	CIM	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1459.00	37.00	Chaînes légères libres, type kappa	CI	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse**Résultat**Sang, plasma, sérum, liquide
céphalorachidien

qn

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1460.00	37.00	Chaînes légères libres, type lambda	CI	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse**Résultat**Sang, plasma, sérum, liquide
céphalorachidien

qn

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical****Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1461.00	195.00	Immunoglobulines, bandes oligoclonales	CIM	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Liquide céphalorachidien, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1463.10	72.00	Complexes immuns circulants (C1q, fixation)	CI	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1468.00	99.00	Immunosuppresseur de la LS/LMT, métabolites inclus	C	S

Technique d'analyse

HPLC, GC

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1469.00	150.00	Immunosuppresseur de la LS/LMT, métabolites inclus	C	S

Technique d'analyse

HPLC-MS, GC-MS

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1470.00	55.00	Immunosuppresseur de la LS/LMT	C	S

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1471.00	21.00	Insuline	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1472.00	155.00	Hypoglycémie insulinaire: dosage glucose 6 fois et dosage cortisol 6 fois	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1473.00	60.00	Insulin-like growth factor-binding protein 3 (IGFBP-3)	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1474.10	87.00	Cytokines/molécules/d'adhésion/récepteurs/inhibiteurs	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

Au maximum 2

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 1525.00 et 1526.00

Limitation**Remarques**

Pour les paramètres 1 et 2

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1475.10	67.00	Cytokines/molécules/d'adhésion/récepteurs/inhibiteurs	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

Au maximum 8

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques**

Pour les paramètres 3 à 10

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1476.00	28.00	Isoagglutinines, anti-A1 ou anti-B	HI	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Titre

Application par échantillon primaire

1 par antigène

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Hématologie et oncologie médicale

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1478.00	105.00	Cadmium	C	S

Technique d'analyse

Spectroscopie d'absorption atomique, ICP-MS

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1479.00	2.80	Potassium	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1479.01	7.90	Potassium	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**
**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénérologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Oui

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1483.00	9.20	Agglutinines froides, test de recherche	HI	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Titre

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non	Hématologie et oncologie médicale	Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1484.00	99.00	Cardiotonique de la LS/LMT, métabolites inclus	C	S

Technique d'analyse

HPLC, GC

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1485.00	140.00	Cardiotonique de la LS/LMT, métabolites inclus	C	S

Technique d'analyse

HPLC-MS, GC-MS

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1486.00	14.30	Cardiotonique de la LS/LMT	C	S

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1487.00	69.00	Cardiotonique de la LS/LMT, métabolites inclus	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse**Résultat**

Urine

ql

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1488.00	93.00	Carnitine, libre et totale	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Plasma

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour contrôler un déficit de carnitine

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1489.00	125.00	Catécholamines	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques**

Inclut l'adrénaline, la noradrénaline et la dopamine

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1490.00	60.00	Corps cétoniques, différenciés	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1491.00	78.00	Frottis de moelle osseuse, prestations techniques uniquement	H	S

Technique d'analyse

Préparation et coloration panoptique

Matériel d'analyse**Résultat**

Moelle osseuse

Non spécifié

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Hématologie et oncologie médicale

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1492.00	105.00	Cobalt	C	S

Technique d'analyse

Spectroscopie d'absorption atomique, ICP-MS

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1493.00	45.00	Activité du complément total, voie alternative	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1494.00	36.00	Activité du complément total, voie classique	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1495.00	36.00	Facteur B du complément, C3 proactivateur	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1496.00	54.00	Inhibiteur de la C1 estérase du complément	I	S

Technique d'analyse

Méthode fonctionnelle

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1497.00	28.00	Inhibiteur de la C1 estérase du complément	I	S

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1498.00	135.00	Facteur C1q du complément	CI	S

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse**Résultat**

Sérum

qn

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1499.00	36.00	Facteur C2 du complément	I	S

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse**Résultat**

Sérum

qn

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical**

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1501.10	23.00	Facteur C3/C3c du complément	CI	B

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1503.00	23.00	Facteur C4 du complément	CI	B

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1504.00	36.00	Autres facteurs du complément, premier test	I	S

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1505.00	28.00	Autres facteurs du complément, test supplémentaire	I	S

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par test supplémentaire

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1508.00	62.00	Analyse des concrétions	C	S

Technique d'analyse

IR ou diffraction des rayons X

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1509.00	2.50	Créatinine	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Oui

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1509.01	7.90	Créatinine	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénérologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Oui

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1511.00	22.00	Recherche de cristaux	CHM	S

Technique d'analyse

Microscopie (lumière polarisée)

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Médecine physique et réadaptation
 Rhumatologie
 Médecine tropicale et médecine des voyages

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1512.00	42.00	Cryofibrinogène et cryoglobuline	CHI	S

Technique d'analyse

Méthode optique

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Positif, négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1513.00	99.00	Cryoglobulines, analyse quantitative	CHI	S

Technique d'analyse

Photométrie

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1514.00	150.00	Cryoglobuline, typisation	CHI	S

Technique d'analyse

Méthode immunologique, isolement et typisation

Matériel d'analyse**Résultat**

Sérum, cryoprécipité

Non spécifié

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1515.00	44.00	Cuivre	C	S

Technique d'analyse

Spectroscopie d'absorption atomique, ICP-MS

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1516.00	155.00	Cuivre, hépatique	C	S

Technique d'analyse

Spectroscopie d'absorption atomique, ICP-MS

Matériel d'analyse

Biopsie hépatique

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1517.00	23.00	Lactate	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1518.00	2.50	Lactate-déshydrogénase (LDH)	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1520.00	32.00	Test de résorption du lactose	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1521.00	4.00	Cholestérol LDL mesuré	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

Le cholestérol-LDL calculé ne peut pas être facturé.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1523.00	36.00	Immunophénotypisation des populations (sous-populations) leucocytaires, premier anticorps monoclonal	HI	S

Technique d'analyse

Cytométrie de flux

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

Premier anticorps monoclonal

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1524.00	18.00	Immunophénotypisation des populations (sous-populations) leucocytaires, anticorps monoclonal supplémentaire	HI	S

Technique d'analyse

Cytométrie de flux

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1 par anticorps monoclonal supplémentaire

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1525.00	57.00	Leucocytes, mesure de médiateurs libérés après stimulation, 1er antigène	HI	S

Technique d'analyse

Non spécifié, incluant un contrôle positif et un contrôle négatif

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 1474.10

Limitation

Avec un antigène ou un mélange d'antigènes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1526.00	28.00	Leucocytes, mesure de médiateurs libérés après stimulation, antigène supplémentaire	HI	S

Technique d'analyse

Non spécifié, incluant un contrôle positif et un contrôle négatif

Matériel d'analyse**Résultat**

Sang

Non spécifié

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1 par antigène, jusqu'à un maximum de 10

Non cumulable avec 1474.10

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1527.00	260.00	Alloanticorps anti-leucocytaires anti-HLA	HI	S

Technique d'analyse

Spécification avec test-panel

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1528.00	66.00	Alloanticorps anti-leucocytaires, recherche	HI	S

Technique d'analyse

10 à 12 suspensions

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1529.00	130.00	Leucocytes, auto- ou alloanticorps	HI	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques**

sur les cellules et dans le sérum

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1530.00	28.00	Compatibilité leucocytaire, chaque donneur supplémentaire	H	S

Technique d'analyse

Test de compatibilité entre le receveur de transplantation et le premier donneur

Matériel d'analyse

Sang, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par donneur supplémentaire

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1531.00	56.00	Compatibilité leucocytaire, premier donneur	H	S

Technique d'analyse

Test de compatibilité entre le receveur de transplantation et le premier donneur

Matériel d'analyse

Sang, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1532.00	6.30	Leucocytes, numération, détermination manuelle	H	S

Technique d'analyse

Microscopie (cellule de comptage)

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 1297.00, 1375.00, 1396.00 et 1715.00

Limitation

Pas avec la méthode QBC

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1536.00	100.00	Lutrophine (LH) et folliculostimuline (FSH) dans test LH-RH	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques**

Ne peut être facturé que si 4 déterminations ont été effectuées.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1537.00	5.00	Lipase	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1539.00	19.90	Lipoprotéine (a)	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1540.00	31.00	Lipoprotéine	C	S

Technique d'analyse

Electrophorèse

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1541.00	12.40	Lithium	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1542.00	14.80	Lutrophine (LH)	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1545.00	130.00	Lymphocytes/monocytes, fonction	HI	S

Technique d'analyse

Mesure de cytokines après stimulation en culture cellulaire

Matériel d'analyse**Résultat**

Sang

Non spécifié

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1546.00	105.00	Lymphocytes/monocytes, stimulation après isolation, 1er antigène	HI	S

Technique d'analyse

Absorption de thymidine ou médiateurs libérés, y compris 1 contrôle positif et 1 contrôle négatif

Matériel d'analyse**Résultat**

Sang

Non spécifié

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation

1 antigène ou mélange d'antigènes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1547.00	24.00	Stimulation des lymphocytes/monocytes après isolation, antigène supplémentaire	HI	S

Technique d'analyse

Absorption de thymidine ou médiateurs libérés, y compris 1 contrôle positif et 1 contrôle négatif

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par antigène, jusqu'à un maximum de 10

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1549.00	66.00	Alloanticorps anti-lymphocytaires, recherche	HI	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1550.00	145.00	Allo et autoanticorps anti-lymphocytaires	HI	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques**

Sur les cellules et dans le sérum

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1555.00	50.00	Magnésium érythrocytaire	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1556.00	8.70	Magnésium	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1560.00	105.00	Manganèse	C	S

Technique d'analyse

Spectroscopie d'absorption atomique, ICP-MS

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1562.00	125.00	Métanéphrine plus normétanéphrine, libre et conjuguée	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1567.00	84.00	Méthotrexate	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1568.00	110.00	Acide méthylmalonique (AMM)	CH	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour diagnostiquer un déficit en vitamine B12

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1572.00	29.00	Myoglobine	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1573.00	24.00	N-acétyle-bêta-D-glucosaminidase (NAG)	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1574.00	2.50	Sodium	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1576.00	70.00	Peptide natriurétique (BNP, NT-proBNP)	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

Recherche d'une dyspnée aiguë pour l'élimination d'une insuffisance cardiaque aiguë ou chronique; pas pour le suivi d'une thérapie

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1576.01	75.90	Peptide natriurétique (BNP, NT-proBNP)	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

Recherche d'une dyspnée aiguë pour l'élimination d'une insuffisance cardiaque aiguë ou chronique; pas pour le suivi d'une thérapie

Remarques**Laboratoires admis****Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénérologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Oui

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1577.00	37.00	Néoptérine	CHI	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1578.00	86.00	Neuroleptique de la LS/LMT, métabolites inclus	C	S

Technique d'analyse

HPLC, GC

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1579.00	140.00	Neuroleptique de la LS/LMT, métabolites inclus	C	S

Technique d'analyse

HPLC-MS, GC-MS

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1580.00	15.90	Neuroleptique de la LS/LMT	C	S

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1581.00	37.00	Enolase spécifique des neurones (NSE)	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1582.00	105.00	Nickel	C	S

Technique d'analyse

Spectroscopie d'absorption atomique, ICP-MS

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1583.00	9.30	Sang occulte	CH	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Selles

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour l'indication préventive au dépistage précoce du cancer du côlon: tous les 2 ans de l'âge de 50 à 69 ans selon l'art. 12e let. d OPAS

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1583.01	13.50	Sang occulte	CH	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Selles

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour l'indication préventive au dépistage précoce du cancer du côlon: tous les 2 ans de l'âge de 50 à 69 ans selon l'art. 12e let. d OPAS

Remarques**Laboratoires admis**
**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénérologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Oui

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1587.00	20.00	Osmolalité	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1588.00	29.00	Résistance osmotique érythrocytaire	H	S

Technique d'analyse

Spectrophotométrie

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1 avant et 1 après incubation

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non	Hématologie et oncologie médicale	Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1589.00	52.00	Ostéocalcine	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Oui

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1590.00	37.00	Oxalates	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1591.00	42.00	Oxymétrie: oxyhémoglobine, carboxyhémoglobine, méthémoglobine	CH	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non	Hématologie et oncologie médicale Pneumologie	Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1592.00	3.60	Amylase pancréatique	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1592.01	7.90	Amylase pancréatique	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**
**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénérologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Oui

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1593.00	24.00	Pancréolauryl test	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1594.00	92.00	Pancréozymine-sécrétine, test, y compris détermination du bicarbonate et des enzymes	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques**

Dans au moins 4 échantillons

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1595.00	37.00	Parathormone (PTH)	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1596.00	88.00	Parathormone Related Peptide (PTHrP)	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1597.00	73.00	Test de pénétration	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse**Résultat**

Spermatozoïdes

Non spécifié

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical****Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non

Dermatologie et vénérologie
Gynécologie et obstétrique

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1598.00	12.10	pH, détermination	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Suc gastrique, transsudats, exsudats

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1601.00	3.20	Phosphate	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Oui

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1603.00	56.00	Plasmine/antiplasmine, complexe (PAP)	H	S

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1604.00	27.00	Plasminogène, fonction	H	S

Technique d'analyse

Méthode enzymatique

Matériel d'analyse**Résultat**

Sang, plasma

qn

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical**

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1605.00	79.00	Plasminogène, antigène	H	S

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1606.00	52.00	Inhibiteur de l'activateur du plasminogène (PAI), fonction	H	S

Technique d'analyse

Méthode chormogène

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical**

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1607.00	56.00	Inhibiteur de l'activateur du plasminogène (PAI), antigène	H	S

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1609.00	18.70	Porphobilinogène	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse**Résultat**

Urine

ql

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1610.00	44.00	Porphobilinogène	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Urine

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1614.00	52.00	Précallicréine, fonction	H	S

Technique d'analyse

Par test de coagulation, méthode chromogénique

Matériel d'analyse**Résultat**

Sang, plasma

qn

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1615.00	19.90	Préalbumine	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1616.00	61.00	Prégnandiol	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1617.00	61.00	Prégnantriol ou prégnantriolone	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1619.00	84.00	Procalcitonine	C	B

Technique d'analyse

Méthode sensible (<0.1µg/l)

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

En cas de suspicion d'infections des voies respiratoires inférieures, de septicémie ou d'une autre infection bactérienne sévère

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical**

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1620.00	19.30	Progestérone	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1622.00	65.00	Procollagène	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1623.00	14.80	Prolactine (PRL)	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

2

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques**

Double détermination en cas de suspicion de macroprolactinémie

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1626.00	11.80	Prostate, antigène spécifique (PSA)	CI	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1627.00	11.80	Prostate, antigène spécifique (PSA), libre	CI	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

Uniquement en combinaison avec un PSA total entre 3 et 10 µg/l

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1629.00	52.00	Protéine C, fonction	H	S

Technique d'analyse

Par test de coagulation, méthode chromogénique, méthode enzymatique

Matériel d'analyse**Résultat**

Sang, plasma

qn

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical**

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1630.00	56.00	Protéine C, antigène	H	S

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1631.00	45.00	Protéine S libre, fonction	H	S

Technique d'analyse

Par test de coagulation, méthode chromogénique

Matériel d'analyse**Résultat**

Sang, plasma

qn

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1632.00	60.00	Protéine S libre, antigène	H	S

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1633.00	60.00	Protéine S totale	H	S

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse**Résultat**

Sang, plasma

qn

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1634.00	2.50	Protéine	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1634.01	7.90	Protéine	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**
**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénérologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Oui

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1635.00	8.70	Protéine	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Liquide corporel à l'exclusion du sang

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical**

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1636.00	31.00	Electrophorèse des protéines	C	S

Technique d'analyse

Electrophorèse

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Oui

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1637.00	40.00	Electrophorèse des protéines après enrichissement	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1638.00	56.00	Fragments F 1+2 de la prothrombine	H	S

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1639.00	53.00	Protoporphyrine, libre, érythrocytaire	CH	S

Technique d'analyse

HPLC

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1642.00	37.00	Pyruvate	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1644.00	88.00	Pyruvate kinase érythrocytaire	CH	S

Technique d'analyse

Méthode biochimique/photométrie

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1645.00	120.00	Mercuré	C	S

Technique d'analyse

Spectroscopie d'absorption atomique, ICP-MS

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1646.00	68.00	Rénine	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1647.00	18.60	Temps de reptilase	H	S

Technique d'analyse

Par test de coagulation

Matériel d'analyse**Résultat**

Sang, plasma

qn

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1648.00	34.00	Réticulocytes, y compris recherche de corps de Heinz, méthode manuelle	H	B

Technique d'analyse

Microscopie

Matériel d'analyse

Sang

RésultatRéticulocytes, qn
recherche de corps de Heinz, ql**Application par échantillon primaire**

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades**Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non

Hématologie et oncologie médicale

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1649.00	13.20	Réticulocytes, méthode automatisée	H	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1650.00	46.00	Protéine liée au rétinol	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1652.00	81.00	Triiodothyronine reverse (rT3)	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1653.00	27.00	Phénotype Rhésus et Kell, détermination des antigènes C, c, E, e et K	H	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

Positif, négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

Lorsque l'antigène K est déterminé simultanément, il ne peut être facturé séparément.

Remarques

Selon le document de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", entré en vigueur le 01.02.2019, le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Hématologie et oncologie médicale

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1654.00	7.40	Facteurs rhumatoïdes	CI	S

Technique d'analyse

Agglutination, néphélogométrie ou turbidimétrie

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

sq, qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Oui

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1656.00	180.00	Hémolyse acide (test de Ham)	H	S

Technique d'analyse

Spectrophotométrie

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

Positif, négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

Uniquement en cas d'investigation d'une anémie dysérythropoïétique congénitale de type 2

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Hématologie et oncologie médicale

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1659.00	12.00	Hormone chorionique gonadotrope humaine (hCG), test de grossesse	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse**Résultat**

Urine

ql

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1659.01	16.20	Hormone chorionique gonadotrope humaine (hCG), test de grossesse	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Urine

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Oui

Allergologie et immunologie clinique
Dermatologie et vénérologie
Gastroentérologie
Gynécologie et obstétrique
Hématologie et oncologie médicale
Médecine pour enfants et adolescents
Médecine physique et réadaptation
Rhumatologie
Médecine tropicale et médecine des voyages

Non

Oui

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1660.00	86.00	Sédatif/hypnotique de la LS/LMT, métabolites inclus	C	S

Technique d'analyse

HPLC, GC

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1661.00	140.00	Sédatif/hypnotique de la LS/LMT, métabolites inclus	C	S

Technique d'analyse

HPLC-MS, GC-MS

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1662.00	15.90	Sédatif/hypnotique de la LS/LMT	C	S

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1663.00	69.00	Sédatif/hypnotique de la LS/LMT, métabolites inclus	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Urine

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1664.00	14.60	Sédiment urinaire	C	S

Technique d'analyse

Microscopie

Matériel d'analyse

Urine

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1664.01	18.80	Sédiment urinaire	C	S

Technique d'analyse

Microscopie

Matériel d'analyse

Urine

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**
**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénérologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Oui

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1665.00	105.00	Sélénium	C	S

Technique d'analyse

Spectroscopie d'absorption atomique, ICP-MS

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1666.00	1.00	Vitesse de sédimentation des hématies (VS)	CH	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

Prélèvement sanguin non compris

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Oui

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1666.01	5.20	Vitesse de sédimentation des hématies (VS)	CH	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

Prélèvement sanguin non compris

Remarques**Laboratoires admis****Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénérologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Oui

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1667.00	72.00	Sérotonine thrombocytaire (y compris serotonin release assay des thrombocytes)	H	S

Technique d'analyse

RIA

Matériel d'analyse

Thrombocytes lavés

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1668.00	30.00	Globuline liant les hormones sexuelles/Sex binding protein (SBP)	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1669.00	15.10	Test de falciformation	H	S

Technique d'analyse

Microscopie

Matériel d'analyse**Résultat**

Sang

qn

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Hématologie et oncologie médicale

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1671.00	53.00	Somatomédine C (IGF-1)	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1673.00	32.00	Recherche de spermatozoïdes après vasectomie	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sédiment de sperme natif

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non	Dermatologie et vénérologie Gynécologie et obstétrique	Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1674.00	145.00	Spermogramme	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Spermatozoïdes

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques**

pH, viscosité, comptage des cellules, mobilité, diminution de la mobilité, vitalité, morphologie, éléments cellulaires étrangers, y compris diff. colorations

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Dermatologie et vénérologie

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1675.00	11.70	Microscopie spéciale	CHM	S

Technique d'analyse

Fond noir, polarisation, contraste de phase

Matériel d'analyse**Résultat**

Préparation native

qn

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1675.01	15.90	Microscopie spéciale	CHM	S

Technique d'analyse

Fond noir, polarisation, contraste de phase

Matériel d'analyse**Résultat**

Préparation native

qn

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis****Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Oui

Allergologie et immunologie clinique
Dermatologie et vénérologie
Gastroentérologie
Gynécologie et obstétrique
Hématologie et oncologie médicale
Médecine pour enfants et adolescents
Médecine physique et réadaptation
Rhumatologie
Médecine tropicale et médecine des voyages

Non

Oui

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1676.00	4.00	Poids spécifique, densité	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1677.00	30.00	Squamous Cell Carcinoma (SCC)	CI	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1678.00	650.00	Cultures de cellules souche	H	S

Technique d'analyse

Microscopie

Matériel d'analyse

Sang, moelle osseuse

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1679.00	250.00	Stéroïdes	C	S

Technique d'analyse

MS

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1681.00	150.00	Graisses fécales	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse**Résultat**

Selles

Non spécifié

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical**Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation à domicile****Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1683.10	110.00	Dogues, analyses de confirmation	C	S

Technique d'analyse

GC ou HPLC avec ou sans détection par spectrométrie de masse

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

ql

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1685.00	55.00	Drogues figurant dans la LA (amphétamines, barbituriques, benzodiazépines, cocaïne, cannabis, diéthylamide de l'acide lysergique, méthadone, méthaqualone, opiacés, phéncyclidine), analyses de recherche	C	S

Technique d'analyse

Chromatographie

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1686.00	19.40	Drogues, dépistage	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Urine

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

Au maximum 4

Possibilité de cumul**Limitation**

Dans le laboratoire du cabinet médical et dans les laboratoires hospitaliers selon l'article 54 alinéa 1, lettre b, OAMal et l'article 54, alinéa 1, lettre c en relation avec l'article 54, alinéa 2, OAMal, seulement pour les personnes médicales autorisées dans le cadre de traitements de substitution ou de sevrage de leurs propres patients

Remarques

De la 1ère à la 4ème drogue

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénérologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1687.00	13.00	Drogues, dépistage	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Urine

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

Au maximum 6

Possibilité de cumul**Limitation**

Dans le laboratoire du cabinet médical et dans les laboratoires hospitaliers selon l'article 54 alinéa 1 lettre b, OAMal et l'article 54, alinéa 1, lettre c en relation avec l'article 54, alinéa 2, OAMal, seulement pour les personnes médicales autorisées dans le cadre de traitements de substitution ou de sevrage de leurs propres patients

Remarques

De la 5ème à la 10ème drogue au maximum

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénérologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1688.00	135.00	Test d'hémolyse au sucre	H	S

Technique d'analyse

Spectrophotométrie

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

Positif, négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

Uniquement en cas d'investigation d'une anémie dysérythropoïétique congénitale de type 2

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Hématologie et oncologie médicale

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1689.00	37.00	Sulfate	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, urine

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1690.00	30.00	Sulfhémoglobine	CH	S

Technique d'analyse

Spectrophotométrie

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

Uniquement en cas d'investigation d'une intoxication aux composés soufrés

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1691.00	37.00	Collagen crosslinked telopeptide	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1693.00	42.00	Testostérone libre	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1694.00	19.30	Testostérone	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1695.00	105.00	Thallium	C	S

Technique d'analyse

Spectroscopie d'absorption atomique, ICP-MS

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1696.00	15.90	Théophylline	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Médecine pour enfants et adolescents

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1697.00	58.00	Thiocyanate	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1698.00	56.00	Complexe thrombine/antithrombine (TAT)	H	S

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse**Résultat**

Sang, plasma

qn

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1699.00	9.20	Temps de thrombine	H	S

Technique d'analyse

Par test de coagulation

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1 par concentration de thrombine jusqu'à un maximum de 2

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Hématologie et oncologie médicale

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1700.00	6.00	INR (Temps de thromboplastine selon Quick)	H	S

Technique d'analyse

Par test de coagulation

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1700.01	13.10	INR (Temps de thromboplastine selon Quick)	H	S

Technique d'analyse

Par test de coagulation

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Oui

Allergologie et immunologie clinique
Dermatologie et vénérologie
Gastroentérologie
Gynécologie et obstétrique
Hématologie et oncologie médicale
Médecine pour enfants et adolescents
Médecine physique et réadaptation
Rhumatologie
Médecine tropicale et médecine des voyages

Oui

Oui

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1703.00	110.00	Aggrégation plaquettaire avec trois activateurs	H	S

Technique d'analyse

Transmission lumineuse, impédance

Matériel d'analyse**Résultat**

Plasma riche en plaquettes, sang complet

sq

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques**

Avec trois activateurs de 1 à 2 concentrations

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical**

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1704.00	50.00	Aggrégation plaquettaire, activateur supplémentaire	H	S

Technique d'analyse

Transmission lumineuse, impédance

Matériel d'analyse**Résultat**

Plasma riche en plaquettes, sang complet

sq

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1 par activateur

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical****Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1705.00	66.00	Thrombocytes, alloanticorps, contre les thrombocytes paternels	HI	S

Technique d'analyse

Test de compatibilité sérologique avec les thrombocytes du père

Matériel d'analyse**Résultat**

Sérum maternel, sang EDTA paternel

Positif, négatif

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation

Uniquement en cas de suspicion de thrombopénie alloimmune fœtale/néonatale

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical****Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1706.00	260.00	Thrombocytes, alloanticorps anti, spécification	HI	S

Technique d'analyse

Méthode immunologique, spécification avec test-panel

Matériel d'analyse**Résultat**

Sérum

sq

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1707.00	49.00	Thrombocytes, alloanticorps anti, recherche	HI	S

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse**Résultat**

Sérum

sq

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1709.00	145.00	Auto- et alloanticorps anti-thrombocytaires fixés sur les cellules et dans le sérum	HI	S

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

sq

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1710.00	55.00	Thrombocytes, test global	H	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1 par activateur (collègne/ADP, collagène/épinéphrine), jusqu'à un maximum de 2.

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1713.00	34.00	Typisation thrombocytaire (Human Platelet Antigen; HPA)	HI	S

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1 par antigène

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1714.00	36.00	Test de compatibilité thrombocytaire	H	S

Technique d'analyse

Test de compatibilité sérologique avec un concentré plaquettaire

Matériel d'analyse

Sang, sérum

Résultat

Positif, négatif

Application par échantillon primaire

1 par concentré plaquettaire testé

Possibilité de cumul**Limitation**

Uniquement pour les patients réfractaires aux transfusions plaquettaires présentant des anticorps anti-plaquettaires

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1715.00	6.30	Numération des thrombocytes, méthode manuelle	H	S

Technique d'analyse

Microscopie (cellule de comptage)

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 1297.00, 1375.00, 1396.00 et 1532.00

Limitation

Pas avec la méthode QBC

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénérologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1717.00	44.00	Thyréoglobuline	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

2

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques**

La thyroglobuline est déterminée deux fois sur l'échantillon primaire lors du test de récupération.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1718.10	9.00	Thyréotropine (TSH)	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques**

Pour un test à la TRH, la position peut être facturé 2 fois.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1720.00	9.00	Thyroxine libre (FT4)	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1721.00	9.00	Thyroxine (FT 4)	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1722.00	19.30	Thyroxin binding globuline (TBG)	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1723.00	47.00	Tissue Polypeptide Antigen (TPA)	CI	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1724.00	58.00	Tissue-type Plasminogen Aktivator (t-PA), fonction	H	S

Technique d'analyse

Méthode amidolytique

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1725.00	56.00	Tissue-type Plasminogen Aktivator (t-PA), antigène	H	S

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1726.00	10.10	Agglutinines froides, titre par cellule	HI	S

Technique d'analyse

Test d'agglutination érythrocytaire avec des séries de dilutions sériques et des érythrocytes-test de nouveaux-nés et d'adultes

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Titre

Application par échantillon primaire

Au maximum 10

Possibilité de cumul**Limitation**

En présence d'agglutinines froides cliniquement significatives (nouveau-nés, adultes, etc.)

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicile

Analyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1727.10	61.00	Holotranscobalamine (Holo Tc)	CH	S

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1729.00	6.20	Transferrine	CH	S

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1730.00	84.00	Antidépresseur tricyclique	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, urine

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1731.00	2.80	Triglycérides	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1731.01	7.90	Triglycérides	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**
**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénérologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Oui

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1732.00	10.40	Triiodothyronine libre (FT3)	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1733.00	10.40	Triiodothyronine (FT3)	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1734.00	23.00	Troponine, T ou I	C	B

Technique d'analyse

Immunoassay

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Pour les laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes) et les officines de pharmaciens, non cumulable avec la position 1249.00.

Limitation

1. Pas par tests rapides (détermination qualitative)
2. La prise en charge des coûts de l'analyse est en cours d'évaluation jusqu'au 30 juin 2021

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1734.01	43.70	Troponine, T ou I	C	B

Technique d'analyse

Immunoassay

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 1249.01

Limitation

1. Pas par tests rapides (détermination qualitative)
2. La prise en charge des coûts de l'analyse est en cours d'évaluation jusqu'au 30 juin 2021

Remarques**Laboratoires admis**
**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénérologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Oui	Oui

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1737.00	28.00	Tryptase	I	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1738.00	2.80	Acide urique	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Oui

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1738.01	7.90	Acide urique	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**
**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénérologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Oui

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1739.00	20.00	Bilan urinaire, 5-10 paramètres, détermination par cytométrie de flux des particules corpusculaires urinaires	C	B

Technique d'analyse

Microscopie ou cytométrie de flux

Matériel d'analyse

Urine

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Oui

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1740.00	1.00	Bilan urinaire, 5-10 paramètres	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Urine

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

**Laboratoire de
cabinet médical**
Soins de base
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Oui

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1740.01	5.20	Bilan urinaire, 5-10 paramètres	C	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Urine

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**
**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Oui

Allergologie et immunologie clinique
Dermatologie et vénérologie
Gastroentérologie
Gynécologie et obstétrique
Hématologie et oncologie médicale
Médecine pour enfants et adolescents
Médecine physique et réadaptation
Rhumatologie
Médecine tropicale et médecine des voyages

Oui

Oui

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1742.00	76.00	Acide vanilmandélique (VMA)	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1743.00	85.00	Peptide intestinal vaso-actif	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1744.00	27.00	Test de compatibilité par épreuve croisée	H	B

Technique d'analyse

Système d'agglutination en colonne ou test en tube

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par concentré érythrocytaire

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques**

Selon le document de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", entré en vigueur le 01.02.2019, le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1745.00	7.20	Test de compatibilité par type and screen, y compris le contrôle AB/RhD du concentré érythrocytaire	H	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par concentré érythrocytaire

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques**

Selon le document de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", entré en vigueur le 01.02.2019, le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1746.00	25.00	Viscosité	CHM	S

Technique d'analyse

Viscométrie

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

L'analyse doit pas être réalisée sur du sang total.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1747.00	68.00	Vitamine A resp. rétinol	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1748.00	76.00	Vitamine B1 resp. thiamine	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1749.00	25.00	Vitamine B12 resp. cobalamine	CH	S

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1750.00	76.00	Vitamine B2 resp. riboflavine	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1751.00	68.00	Vitamine B6 resp. pyridoxine	C	S

Technique d'analyse

Mesure directe

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1752.00	41.00	Vitamine C resp. acide ascorbique	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1755.00	68.00	Vitamine E resp. tocophérol	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1756.00	160.00	Vitamine K1 resp. phytonadione	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1757.00	58.00	Vitamine B3 resp. nicotinamide	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1758.00	45.00	Facteur von Willebrand, fonction	H	S

Technique d'analyse

Méthode immunologique, par aggrégométrie

Matériel d'analyse**Résultat**

Sang, plasma

qn

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1759.00	45.00	Facteur von Willebrand, antigène	H	S

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1760.00	220.00	Facteur von Willebrand, analyse des multimères	H	S

Technique d'analyse

Analyses des multimères par électrophorèse sur gel, immunoblotting

Matériel d'analyse**Résultat**

Sang, plasma

qn

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1761.00	68.00	Somatotropine	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1762.00	67.00	Séparation cellulaire/de particules sous-cellulaires (test au Percoll)	CH	S

Technique d'analyse

Centrifugation, gradient de densité

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1763.00	31.00	Xylose	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1766.00	29.00	Numération et différenciation cellulaire après enrichissement et coloration des liquides biologiques	H	B

Technique d'analyse

Microscopie

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical**Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation à domicile****Analyses rapides**

Non

Dermatologie et vénérologie
 Hématologie et oncologie médicale
 Médecine physique et réadaptation
 Rhumatologie

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1767.00	44.00	Zinc	C	S

Technique d'analyse

Spectroscopie d'absorption atomique, ICP-MS

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1769.00	37.00	Citrate	C	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1770.00	32.00	Cytochimie (coloration spéciale)	CHI	S

Technique d'analyse

Microscopie, coloration cellulaire spéciale, y compris coloration martiale

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

qn

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1 par coloration spéciale

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Hématologie et oncologie médicale

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1771.00	99.00	Cytostatique de la LS/LMT, métabolites inclus	C	S

Technique d'analyse

HPLC, GC

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1772.00	140.00	Cytostatique de la LS/LMT, métabolites inclus	C	S

Technique d'analyse

HPLC-MS, GC-MS

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1773.00	44.00	Cytostatique de la LS/LMT, métabolites inclus	C	S

Technique d'analyse

Méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1774.00	54.00	Peptide bêta-amyloïde 1-42 (Aβ42)	C	S

Technique d'analyse

Immunoassay

Matériel d'analyse

Liquide céphalorachidien

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

1. Pour exclure une maladie d'Alzheimer chez les patients présentant un MCI (Mild Cognitive Impairment) et pour le diagnostic différentiel de patients chez lesquels on suspecte une maladie d'Alzheimer ou d'autres affections cognitives, et chez lesquels le diagnostic de maladie d'Alzheimer ne peut être consolidé ou exclu sur la base de critères de diagnostic clinique et d'imagerie structurelle
2. Prescription des analyses uniquement par des médecins spécialistes avec une formation postgraduée reconnue en psychiatrie et psychothérapie, neurologie ou médecine interne générale au bénéfice d'une formation approfondie en gériatrie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
3. Le mini-mental state examination (MMSE) doit être d'au moins 10 points
4. L'analyse ne doit pas être précédée d'un examen TEP, SPECT ou FDG-TEP
5. Le laboratoire doit participer plusieurs fois par an à des contrôles de qualité externes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1775.00	54.00	Protéine Tau totale (T-tau)	C	S

Technique d'analyse

Immunoassay

Matériel d'analyse

Liquide céphalorachidien

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

1. Pour exclure une maladie d'Alzheimer chez les patients présentant un MCI (Mild Cognitive Impairment) et pour le diagnostic différentiel de patients chez lesquels on suspecte une maladie d'Alzheimer ou d'autres affections cognitives, et chez lesquels le diagnostic de maladie d'Alzheimer ne peut être consolidé ou exclu sur la base de critères de diagnostic clinique et d'imagerie structurelle.
2. Prescription des analyses uniquement par des médecins spécialistes avec une formation postgraduée reconnue en psychiatrie et psychothérapie, neurologie ou médecine interne générale au bénéfice d'une formation approfondie en gériatrie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11).
3. Le mini-mental state examination (MMSE) doit être d'au moins 10 points.
4. L'analyse ne doit pas être précédée d'un examen TEP, SPECT ou FDG-TEP.
5. Le laboratoire doit participer plusieurs fois par an à des contrôles de qualité externes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1776.00	54.00	Protéine Tau hyperphosphorylée (P-tau)	C	S

Technique d'analyse

Immunoassay

Matériel d'analyse

Liquide céphalorachidien

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

1. Pour exclure une maladie d'Alzheimer chez les patients présentant un MCI (Mild Cognitive Impairment) et pour le diagnostic différentiel de patients chez lesquels on suspecte une maladie d'Alzheimer ou d'autres affections cognitives, et chez lesquels le diagnostic de maladie d'Alzheimer ne peut être consolidé ou exclu sur la base de critères de diagnostic clinique et d'imagerie structurelle.
2. Prescription des analyses uniquement par des médecins spécialistes avec une formation postgraduée reconnue en psychiatrie et psychothérapie, neurologie ou médecine interne générale au bénéfice d'une formation approfondie en gériatrie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11).
3. Le mini-mental state examination (MMSE) doit être d'au moins 10 points.
4. L'analyse ne doit pas être précédée d'un examen TEP, SPECT ou FDG-TEP.
5. Le laboratoire doit participer plusieurs fois par an à des contrôles de qualité externes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1777.00	160.00	Soluble fms-like Tyrosinkinase-1-Receptor / Placental Growth Factor Ratio (sFlt-1 / PlGF)	C	S

Technique d'analyse

Immunoassay

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

1. À partir de la 20e semaine de grossesse
2. En cas de suspicion de pré-éclampsie et pour le suivi d'une pré-éclampsie avérée
3. Pas pour le screening des femmes enceintes asymptomatiques
4. Prescription des analyses uniquement par les médecins titulaires du titre postgrade fédéral "gynécologie et obstétrique" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
5. Le laboratoire doit participer plusieurs fois par an à des contrôles de qualité externes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1900.00	60.00	Analyse biochimique hautement spécialisée des métabolites pour maladie congénitale rare du métabolisme (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse biochimique est effectuée à des fins de diagnostic ou de suivi f. La sensibilité diagnostique pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable	C	S

Technique d'analyse

Photométrie, fluorimétrie, luminométrie

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum, urine, liquide céphalorachidien

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1 par métabolite, au maximum 5

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques**

1. L'exécution des analyses diagnostiques se conforme à la Loi fédérale sur l'analyse génétique humaine (LAGH ; RS 810.12).
2. Si un laboratoire effectue un examen d'un produit direct du gène au sens de l'article 3 let. c LAGH, il doit disposer d'une autorisation selon l'article LAGH.
3. L'exécution des analyses biochimique des métabolites pour le suivi n'entre pas dans le champ d'application de la LAGH.
4. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
a) Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
b) L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1900.10	82.00	Analyse biochimique hautement spécialisée des métabolites pour maladie congénitale rare du métabolisme (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse biochimique est effectuée à des fins de diagnostic ou de suivi f. La sensibilité diagnostique pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable	C	S

Technique d'analyse

Photométrie, fluorimétrie, luminométrie
avec préparation d'échantillon complexe ou coûts matériaux élevés

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum, urine, liquide
céphalorachidien

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1 par métabolite, au maximum 5

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques**

1. L'exécution des analyses diagnostiques se conforme à la Loi fédérale sur l'analyse génétique humaine (LAGH ; RS 810.12).
2. Si un laboratoire effectue un examen d'un produit direct du gène au sens de l'article 3 let. c LAGH, il doit disposer d'une autorisation selon l'article 8 LAGH.
3. L'exécution des analyses biochimique des métabolites pour le suivi n'entre pas dans le champ d'application de la LAGH.
4. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
 - a) Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
 - b) L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 5, al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicile

Analyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1900.20	82.00	Analyse biochimique hautement spécialisée des métabolites pour maladie congénitale rare du métabolisme (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse biochimique est effectuée à des fins de diagnostic ou de suivi f. La sensibilité diagnostique pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable	C	S

Technique d'analyse

Electrophorèse sur gel, chromatographie sur couche mince, chromatographie en phase liquide (incl. HPLC), chromatographie en phase gazeuse, électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum, urine, liquide céphalorachidien

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1 par métabolite, au maximum 7

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques**

1. L'exécution des analyses diagnostiques se conforme à la Loi fédérale sur l'analyse génétique humaine (LAG ; RS 810.12).
2. Si un laboratoire effectue un examen d'un produit direct du gène au sens de l'article 3 let. c LAGH, il doit disposer d'une autorisation selon l'article 8 LAGH.
3. L'exécution des analyses biochimique des métabolites pour le suivi n'entre pas dans le champ d'application de la LAGH.
4. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
 - a) Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
 - b) L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicile

Analyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1900.30	145.00	Analyse biochimique hautement spécialisée des métabolites pour maladie congénitale rare du métabolisme (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse biochimique est effectuée à des fins de diagnostic ou de suivi f. La sensibilité diagnostique pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable	C	S

Technique d'analyse

Electrophorèse sur gel, chromatographie sur couche mince, chromatographie en phase liquide (incl. HPLC), chromatographie en phase gazeuse, électrophorèse capillaire combiné avec la SM ou la RMN ou au moins un radioisotope

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum, urine, liquide céphalorachidien

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1 par métabolite, au maximum 5

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques**

1. L'exécution des analyses diagnostiques se conforme à la Loi fédérale sur l'analyse génétique humaine (LAGH ; RS 810.12).
2. Si un laboratoire effectue un examen d'un produit direct du gène au sens de l'article 3 let. c LAGH, il doit disposer d'une autorisation selon l'article 8 LAGH.
3. L'exécution des analyses biochimique des métabolites pour le suivi n'entre pas dans le champ d'application de la LAGH.
4. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
 - a) Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
 - b) L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1900.40	145.00	Analyse biochimique hautement spécialisée des métabolites pour maladie congénitale rare du métabolisme (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse biochimique est effectuée à des fins de diagnostic ou de suivi f. La sensibilité diagnostique pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable	C	S

Technique d'analyse

Electrophorèse sur gel, chromatographie sur couche mince, chromatographie en phase liquide (incl. HPLC), chromatographie en phase gazeuse, électrophorèse capillaire de grande complexité ou en combinaison avec des anticorps ou des enzymes

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum, urine, liquide céphalorachidien

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1 par métabolite, au maximum 5

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques**

1. L'exécution des analyses diagnostiques se conforme à la Loi fédérale sur l'analyse génétique humaine (LAGH ; RS 810.12).
2. Si un laboratoire effectue un examen d'un produit direct du gène au sens de l'article 3 let. c LAGH, il doit disposer d'une autorisation selon l'article 8 LAGH.
3. L'exécution des analyses biochimique des métabolites pour le suivi n'entre pas dans le champ d'application de la LAGH.
4. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
 - a) Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
 - b) L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1900.50	205.00	Analyse biochimique hautement spécialisée des métabolites pour maladie congénitale rare du métabolisme (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse biochimique est effectuée à des fins de diagnostic ou de suivi f. La sensibilité diagnostique pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable	C	S

Technique d'analyse

Electrophorèse sur gel, chromatographie sur couche mince, chromatographie en phase liquide (incl. HPLC), chromatographie en phase gazeuse, électrophorèse capillaire
avec évaluation des données et interprétation particulièrement complexe

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum, urine, liquide
céphalorachidien

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1 par métabolite, au maximum 7

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques**

1. L'exécution des analyses diagnostiques se conforme à la Loi fédérale sur l'analyse génétique humaine (LAGH ; RS 810.12).
2. Si un laboratoire effectue un examen d'un produit direct du gène au sens de l'article 3 let. c LAGH, il doit disposer d'une autorisation selon l'article 8 LAGH.
3. L'exécution des analyses biochimique des métabolites pour le suivi n'entre pas dans le champ d'application de la LAGH.
4. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
 - a) Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
 - b) L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1900.60	250.00	Analyse biochimique hautement spécialisée des métabolites pour maladie congénitale rare du métabolisme (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse biochimique est effectuée à des fins de diagnostic ou de suivi f. La sensibilité diagnostique pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable	C	S

Technique d'analyse

Electrophorèse sur gel, chromatographie sur couche mince, chromatographie en phase liquide (incl. HPLC), chromatographie en phase gazeuse, électrophorèse capillaire
avec évaluation des données et interprétation particulièrement complexe

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum, urine, liquide
céphalorachidien

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1 par métabolite, au maximum 7

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques**

1. L'exécution des analyses diagnostiques se conforme à la Loi fédérale sur l'analyse génétique humaine (LAGH ; RS 810.12).
2. Si un laboratoire effectue un examen d'un produit direct du gène au sens de l'article 3 let. c LAGH, il doit disposer d'une autorisation selon l'article 8 LAGH.
3. L'exécution des analyses biochimique des métabolites pour le suivi n'entre pas dans le champ d'application de la LAGH.
4. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
 - a) Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
 - b) L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1901.00	115.00	Analyse biochimique hautement spécialisée de protéine/activité enzymatique pour maladie congénitale rare du métabolisme (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse biochimique est effectuée à des fins de diagnostic ou de suivi f. La sensibilité diagnostique pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable	C	S

Technique d'analyse

Photométrie, fluorimétrie
(détermination du point de fin respectivement temps de mesure pure < 5 min.)

Matériel d'analyse**Résultat**

Tissus humains, cellules humaines

qn

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1 par métabolite, au maximum 5

Limitation**Remarques**

1. L'exécution des analyses diagnostiques se conforme à la Loi fédérale sur l'analyse génétique humaine (LAGH ; RS 810.12).
2. Si un laboratoire effectue un examen d'un produit direct du gène au sens de l'article 3 let. c LAGH, il doit disposer d'une autorisation selon l'article 8 LAGH.
3. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
 - a) Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
 - b) L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1901.10	135.00	Analyse biochimique hautement spécialisée de protéine/activité enzymatique pour maladie congénitale rare du métabolisme (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse biochimique est effectuée à des fins de diagnostic ou de suivi f. La sensibilité diagnostique pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétéroogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable	C	S

Technique d'analyse

Photométrie, fluorimétrie, luminométrie
avec préparation d'échantillon complexe (détermination du point de fin respectivement temps de mesure pure < 5 min.
pour les tests cinétiques)

Matériel d'analyse**Résultat**

Tissus humains, cellules humaines	qn

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1 par métabolite, au maximum 7	

Limitation

Remarques

1. L'exécution des analyses diagnostiques se conforme à la Loi fédérale sur l'analyse génétique humaine (LAGH ; RS 810.12).
2. Si un laboratoire effectue un examen d'un produit direct du gène au sens de l'article 3 let. c LAGH, il doit disposer d'une autorisation selon l'article 8 LAGH.
3. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
a) Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
b) L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1901.20	285.00	Analyse biochimique hautement spécialisée de protéine/activité enzymatique pour maladie congénitale rare du métabolisme (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse biochimique est effectuée à des fins de diagnostic ou de suivi f. La sensibilité diagnostique pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable	C	S

Technique d'analyse

Photométrie, fluorimétrie, luminométrie
avec préparation d'échantillon complexe (détermination du point de fin respectivement temps de mesure pure < 5 min.
pour les tests cinétiques)

Matériel d'analyse**Résultat**

Tissus humains, cellules humaines	qn

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1 par métabolite, au maximum 5	

Limitation

Remarques

1. L'exécution des analyses diagnostiques se conforme à la Loi fédérale sur l'analyse génétique humaine (LAGH ; RS 810.12).
2. Si un laboratoire effectue un examen d'un produit direct du gène au sens de l'article 3 let. c LAGH, il doit disposer d'une autorisation selon l'article 8 LAGH.
3. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
a) Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
b) L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1901.30	320.00	Analyse biochimique hautement spécialisée de protéine/activité enzymatique pour maladie congénitale rare du métabolisme (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse biochimique est effectuée à des fins de diagnostic ou de suivi f. La sensibilité diagnostique pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable	C	S

Technique d'analyse

Photométrie, fluorimétrie, luminométrie
avec préparation d'échantillon complexe (détermination du point de fin respectivement temps de mesure pure < 5 min.
pour les tests cinétiques)

Matériel d'analyse**Résultat**

Tissus humains, cellules humaines	qn

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1 par métabolite, au maximum 5	

Limitation

Remarques

1. L'exécution des analyses diagnostiques se conforme à la Loi fédérale sur l'analyse génétique humaine (LAGH ; RS 810.12).
2. Si un laboratoire effectue un examen d'un produit direct du gène au sens de l'article 3 let. c LAGH, il doit disposer d'une autorisation selon l'article 8 LAGH.
3. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
a) Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
b) L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1901.40	520.00	Analyse biochimique hautement spécialisée de protéine/activité enzymatique pour maladie congénitale rare du métabolisme (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse biochimique est effectuée à des fins de diagnostic ou de suivi f. La sensibilité diagnostique pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable	C	S

Technique d'analyse

Photométrie, fluorimétrie, luminométrie
avec analyse à au moins deux étapes, préparation d'échantillon complexe
et au moins une étape de séparation ou de purification ou une procédure cinétique avec > 5 min. de temps de mesure pur
avec une évaluation et une interprétation particulièrement complexes des données

Matériel d'analyse**Résultat**

Tissus humains, cellules humaines

qn

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1 par métabolite, au maximum 5

Limitation**Remarques**

1. L'exécution des analyses diagnostiques se conforme à la Loi fédérale sur l'analyse génétique humaine (LAGH ; RS 810.12).
2. Si un laboratoire effectue un examen d'un produit direct du gène au sens de l'article 3 let. c LAGH, il doit disposer d'une autorisation selon l'article 8 LAGH.
3. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
 - a) Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
 - b) L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades**Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3000.00	74.00	Virus, isolement	M	S

Technique d'analyse

Cultures cellulaires

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3001.00	28.00	Adénovirus, Ig ou IgG	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3002.00	33.00	Adénovirus, IgM	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3004.00	29.00	Adénovirus, recherche des antigènes	M	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3005.00	24.00	Adénovirus, isolement	M	S

Technique d'analyse

Culture rapide

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3006.00	150.00	Adénovirus, identification/ typisation	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3007.00	133.00	Adénovirus, 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

qI

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Non cumulable avec 3007.10

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical****Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3007.10	53.00	Adénovirus, microorganisme supplémentaire	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

ql

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Non cumulable avec 3007.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3008.00	15.20	Cytomégalovirus, Ig ou IgG	M	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3009.00	25.00	Cytomégalovirus, Ig ou IgG	M	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3010.00	25.00	Cytomégalo virus, IgM	M	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3012.00	33.00	Cytomégalovirus, avidité des IgG	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3014.00	29.00	Cytomégalovirus, recherche des antigènes	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3015.00	24.00	Cytomégalovirus, isolement	M	S

Technique d'analyse

Culture rapide

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3017.00	133.00	Cytomégalovirus, 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

ql

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Non cumulable avec 3017.10, 3018.00 et 3018.10

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3017.10	53.00	Cytomégalovirus, microorganisme supplémentaire	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3017.00, 3018.00 et 3018.10

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical**

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3018.00	133.00	Cytomégalovirus, 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

qn

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Non cumulable avec 3018.10, 3017.00 et 3017.10

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3018.10	53.00	Cytomégalo virus, microorganisme supplémentaire	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

qn

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Non cumulable avec 3018.00, 3017.00 et 3017.10

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3020.00	29.00	Entérovirus, recherche des antigènes	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3021.00	150.00	Entérovirus, identification/typisation	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3023.00	133.00	Entérovirus, microorganisme supplémentaire	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

ql

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Non cumulable avec 3023.10

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3023.10	53.00	Entérovirus, microorganisme supplémentaire	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

ql

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Non cumulable avec 3023.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3024.00	29.00	Epstein-Barr virus, IgG-VCA	M	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3025.00	42.00	Epstein-Barr virus, IgG-VCA	M	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3026.00	33.00	Epstein-Barr virus, IgM-VCA	M	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3029.00	29.00	Epstein-Barr virus, recherche des antigènes	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3032.00	133.00	Epstein-Barr virus, 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

qn

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Non cumulable avec 3032.10

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical****Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3032.10	53.00	Epstein-Barr virus, microorganisme supplémentaire	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

qn

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Non cumulable avec 3032.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3033.00	29.00	Epstein-Barr virus, EA IgG	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3034.00	42.00	Epstein-Barr virus, EA IgG	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3036.00	29.00	Epstein-Barr virus, EBNA IgG	M	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3037.00	42.00	Epstein-Barr virus, EBNA IgG	M	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3038.00	66.00	Epstein-Barr virus, IgG	M	S

Technique d'analyse

Immunoblot

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3039.00	66.00	Epstein-Barr virus, IgM	M	S

Technique d'analyse

Immunoblot

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3040.00	42.00	Flavivirus spp., Ig ou IgG	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1 par espèce

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3041.00	33.00	Flavivirus spp., IgM	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1 par espèce

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3042.00	133.00	Flavivirus spp., 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

qI

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1 par espèce

Non cumulable avec 3042.10

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical****Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3042.10	53.00	Flavivirus spp., microorganisme supplémentaire	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

ql

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1 par espèce

Non cumulable avec 3042.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3043.00	29.00	Encéphalite à tique, virus, Ig ou IgG	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3044.00	42.00	Encéphalite à tique, virus, Ig ou IgG	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3045.00	33.00	Encéphalite à tique, virus, IgM	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3046.00	29.00	Fièvre hémorragique (virus Arena, Bunya, Filo, Hanta), Ig ou IgG	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1 par espèce

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3047.00	33.00	Fièvre hémorragique (virus Arena, Bunya, Filo, Hanta), IgM	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1 par espèce

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3048.00	180.00	Fièvre hémorragique (virus Arena, Bunya, Filo, Hanta)	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

ql

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1 par espèce

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical****Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3049.00	15.20	Hépatite A virus, Ig ou IgG	IM	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3050.00	23.00	Hépatite A virus, Ig ou IgG	IM	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3051.00	23.00	Hépatite A virus, IgM	IM	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3052.00	180.00	Hépatite A virus	IM	S

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

ql

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical**Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation à domicile****Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3053.00	15.20	Hépatite B virus, HBc, Ig	IM	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Oui

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3054.00	20.00	Hépatite B virus, HBc, Ig	IM	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3055.00	23.00	Hépatite B virus, HBc, IgM	IM	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3057.00	20.00	Hépatite B virus, HBs, Ig ou IgG	IM	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3058.00	23.00	Hépatite B virus, HBe, recherche des antigènes	IM	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3060.00	20.00	Hépatite B virus, HBs, recherche des antigènes	IM	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3061.00	133.00	Hépatite B virus, 1 microorganisme ou premier microorganisme	IM	S

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

qI

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Non cumulable avec 3061.10

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical****Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3061.10	53.00	Hépatite B virus, microorganisme supplémentaire	IM	S

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

ql

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Non cumulable avec 3061.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3062.00	133.00	Hépatite B virus, 1 microorganisme ou premier microorganisme	IM	S

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

qn

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Non cumulable avec 3062.10

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3062.10	53.00	Hépatite B virus, microorganisme supplémentaire	IM	S

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

qn

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Non cumulable avec 3062.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3064.00	24.00	Hépatite B virus, HBs, recherche des antigènes après neutralisation	IM	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3065.00	17.40	Hépatite B virus, HBs, recherche des antigènes	IM	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Oui

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3066.00	23.00	Hépatite B virus, HBe Ig ou IgG	IM	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3067.00	17.40	Hépatite B virus, HBs Ig ou IgG	IM	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3068.00	17.40	Hépatite C virus, Ig ou IgG	IM	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3069.00	25.00	Hépatite C virus, Ig ou IgG	IM	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3070.00	66.00	Hépatite C virus, spécification Ig ou IgG	IM	S

Technique d'analyse

Westernblot ou immunoblot

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3072.00	180.00	Hépatite C virus, génotypage	IM	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3073.00	133.00	Hépatite C virus, 1 microorganisme ou premier microorganisme	IM	S

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

qn

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Non cumulable avec 3073.10

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3073.10	53.00	Hépatite C virus, microorganisme supplémentaire	IM	S

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

qn

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Non cumulable avec 3073.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3074.00	29.00	Hépatite D virus, Ig ou IgG	IM	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3075.00	29.00	Hépatite D virus, antigène	IM	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3076.00	29.00	Hépatite E virus, Ig ou IgG	IM	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3077.00	44.00	Hépatite E virus, IgM	IM	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3078.00	133.00	Hépatite E virus, 1 microorganisme ou premier microorganisme	IM	S

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

ql

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Non cumulable avec 3078.10

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3078.10	53.00	Hépatite E virus, microorganisme supplémentaire	IM	S

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

ql

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Non cumulable avec 3078.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3079.00	29.00	Herpès simplex, virus type 1 et 2 (HSV-1 et HSV-2), Ig ou IgG	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3080.00	42.00	Herpès simplex, virus type 1 et 2 (HSV-1 et HSV-2), Ig ou IgG	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3081.00	33.00	Herpès simplex, virus type 1 et 2 (HSV-1 et HSV-2), IgM	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3082.00	42.00	Herpès simplex, virus type 1 et 2 (HSV-1 et HSV-2), IgA	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3084.00	29.00	Herpès simplex, virus type 1 ou 2 (HSV-1 ou HSV-2), recherche des antigènes	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3085.00	24.00	Herpès simplex, virus (HSV), isolement	M	S

Technique d'analyse

Culture rapide

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3087.00	133.00	Herpès simplex, virus type 1 ou 2 (HSV-1 ou HSV-2), 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3087.10

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3087.10	53.00	Herpès simplex, virus type 1 ou 2 (HSV-1 ou HSV-2), microorganisme supplémentaire	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1 par type, au maximum 2

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3087.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3089.00	29.00	Herpès humain, virus type 6 (HHV-6), recherche des antigènes	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3091.00	133.00	Herpès humain, virus type 6 (HHV-6), 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3091.10

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3091.10	53.0	Herpès humain, virus type 6 (HHV-6), microorganisme supplémentaire	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

qI

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Non cumulable avec 3091.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3092.00	133.00	Herpès humain, virus type 8 (HHV-8), 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

ql

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Non cumulable avec 3092.10

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3092.10	53.00	Herpès humain, virus type 8 (HHV-8), microorganisme supplémentaire	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3092.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3093.00	610.00	HIV, résistance aux antirétroviraux: analyse, y compris aide à l'interprétation	IM	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

Dans les laboratoires suivants:

1. Université de Bâle, Institut de Microbiologie médicale
2. HUG, Laboratoire Central de Virologie
3. CHUV, Dép. de médecine de laboratoire, Service d'immunologie et d'allergie
4. Université de Zurich, Centre national des rétrovirus

Remarques

Indication et réalisation selon :

« Human Immunodeficiency Virus Drug Resistance : 2018 Recommendations of the International Antiviral Society–USA Panel » (Günthard and al. Clin Infect Dis. 2019 Jan 7;68(2):177-187)¹, le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3094.00	20.00	HIV-1 et HIV-2, anticorps et l'antigène p24 HIV-1	IM	B

Technique d'analyse

Screening

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

ql

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical**

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3095.00	66.00	HIV-1, spécification des anticorps	IM	S

Technique d'analyse

Westernblot ou immunoblot

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3096.00	29.00	HIV-1, recherche de l'antigène p24	IM	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3097.00	47.00	HIV-1, recherche de l'antigène p24	IM	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3098.00	53.00	HIV-1, recherche de l'antigène p24 après dissociation	IM	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3099.00	74.00	HIV-1, isolement	M	S

Technique d'analyse

Cultures cellulaires, co-culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3100.00	133.00	HIV-1, 1 microorganisme ou premier microorganisme	IM	S

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

qI

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Non cumulable avec 3100.10

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical****Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3100.10	53.00	HIV-1, microorganisme supplémentaire	IM	S

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

qI

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Non cumulable avec 3100.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3101.00	133.00	HIV-1, 1 microorganisme ou premier microorganisme	IM	S

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

qn

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Non cumulable avec 3101.10

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical****Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3101.10	53.00	HIV-1, microorganisme supplémentaire	IM	S

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

qn

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Non cumulable avec 3101.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3102.10	7.10	HIV-1 et HIV-2 anticorps et antigène p24 HIV-1, dépistage	IM	B

Technique d'analyse

Test rapide

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

Ne peut être utilisé pour les enfants de moins de 18 mois, ni pour les patients présentant une primo-infection récente à HIV.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Oui	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3103.00	66.00	HIV-2, spécification des anticorps	IM	S

Technique d'analyse

Westernblot ou immunoblot

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3104.00	74.00	HIV-2, isolement	M	S

Technique d'analyse

Cultures cellulaires, co-culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3105.00	180.00	HIV-2	IM	S

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

qI

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical****Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3106.00	133.00	HIV-2, 1 microorganisme ou premier microorganisme	IM	S

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

qI

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Non cumulable avec 3106.10

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical****Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3106.10	53.00	HIV-2, microorganisme supplémentaire	IM	S

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

qI

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Non cumulable avec 3106.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3107.00	610.00	HIV-1, tropisme (CCR5, CXCR4)	IM	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

Seulement pour les personnes de plus de 18 ans prétraitées

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3108.00	29.00	HTLV-1, Ig ou IgG	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3109.00	66.00	HTLV-1 spécification des anticorps	M	S

Technique d'analyse

Westernblot ou immunoblot

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3110.00	74.00	HTLV-1, isolement	M	S

Technique d'analyse

Cultures cellulaires, co-culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3111.00	180.00	HTLV-1	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

qI

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical**Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation à domicile****Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3112.00	180.00	HTLV-1	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

qI

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical****Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3113.00	42.00	Influenzavirus A ou B, Ig ou IgG	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3114.00	25.00	Influenzavirus A ou B, recherche	M	S

Technique d'analyse

Hémagglutination

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3116.00	14.80	Influenzavirus A ou B, recherche des antigènes	M	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3117.00	24.00	Influenzavirus A ou B, isolement	M	S

Technique d'analyse

Culture rapide

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3118.00	150.00	Influenzavirus A ou B, identification/typisation	M	S

Technique d'analyse

Test de neutralisation

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3119.00	74.00	Influenzavirus A ou B, typisation	M	S

Technique d'analyse

Inhibition de l'hémagglutination

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3120.00	133.00	Influenzavirus A ou B, 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	B

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

qI

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Non cumulable avec 3120.10

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical****Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3120.10	53.00	Influenzavirus A ou B, microorganisme supplémentaire	M	B

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1 par type, au maximum 2

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3120.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3121.00	32.00	Rougeole (measles) virus, Ig ou IgG	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3122.00	42.00	Rougeole (measles) virus, Ig ou IgG	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3123.00	37.00	Rougeole (measles) virus, IgM	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3125.00	29.00	Rougeole (measles) virus, recherche des antigènes	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3126.00	133.00	Rougeole (measles) virus, 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

ql

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Non cumulable avec 3126.10

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3126.10	53.00	Rougeole (measles) virus, microorganisme supplémentaire	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

ql

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Non cumulable avec 3126.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3127.00	29.00	Oreillons (mumps) virus, Ig ou IgG	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3128.00	42.00	Oreillons (mumps) virus, Ig ou IgG	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3129.00	33.00	Oreillons (mumps) virus, IgM	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3131.00	29.00	Oreillons (mumps) virus, recherche des antigènes	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3132.00	133.00	Oreillons (mumps) virus, 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

ql

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Non cumulable avec 3132.10

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3132.10	53.00	Oreillons (mumps) virus, microorganisme supplémentaire	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3132.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical**

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3133.00	54.00	Papillomavirus, recherche du génome du groupe	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3136.00	180.00	Papillomavirus, humain (HPV), ainsi que typisation	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

qI

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical****Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3137.00	42.00	Parainfluenzavirus type 1, 2 ou 3, Ig ou IgG	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3139.00	29.00	Parainfluenzavirus type 1, 2 ou 3, recherche des antigènes	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3140.00	24.00	Parainfluenzavirus type 1, 2 ou 3, isolement	M	S

Technique d'analyse

Culture rapide

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3141.00	133.00	Parainfluenzavirus type 1, 2 ou 3, 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

ql

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Non cumulable avec 3141.10

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3141.10	53.00	Parainfluenzavirus type 1, 2 ou 3, microorganisme supplémentaire	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

ql

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1 par type, au maximum 3

Non cumulable avec 3141.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3142.00	29.00	Parvovirus B19 ou érythrovirus, Ig ou IgG	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3143.00	42.00	Parvovirus B19 ou érythrovirus, Ig ou IgG	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3144.00	37.00	Parvovirus B19 ou érythrovirus, IgM	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3146.00	133.00	Parvovirus B19 ou érythrovirus, 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3146.10

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3146.10	53.00	Parvovirus B19 ou érythrovirus, microorganisme supplémentaire	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

ql

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Non cumulable avec 3146.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3147.00	46.00	Poliovirus, immunité par test de neutralisation	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par type

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3149.00	29.00	Poliovirus, recherche des antigènes	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3150.00	150.00	Poliovirus, identification et typisation	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3152.00	180.00	Poliovirus	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

qI

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical**Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation à domicile****Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3153.00	91.00	Polyomavirus	M	S

Technique d'analyse

Recherche par microscopie électronique

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3155.00	133.00	Polyomavirus, 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

qI

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Non cumulable avec 3155.10

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical****Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3155.10	53.00	Polyomavirus, microorganisme supplémentaire	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3155.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3156.00	91.00	Poxvirus	M	S

Technique d'analyse

Recherche par microscopie électronique

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3157.00	42.00	Respiratory syncytial virus (RSV), Ig ou IgG	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3159.00	29.00	Respiratory syncytial virus (RSV), recherche des antigènes	M	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3160.00	24.00	Respiratory syncytial virus (RSV), recherche	M	S

Technique d'analyse

Culture rapide

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3161.00	133.00	Respiratory syncytial virus (RSV), 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

ql

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Non cumulable avec 3161.10

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3161.10	53.00	Respiratory syncytial virus (RSV), microorganisme supplémentaire	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3161.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3163.00	14.80	Rotavirus, recherche des antigènes	M	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3164.00	91.00	Rotavirus	M	S

Technique d'analyse

Recherche par microscopie électronique

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3165.00	133.00	Rotavirus, 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

qI

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Non cumulable avec 3165.10

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3165.10	53.0	Rotavirus, microorganisme supplémentaire	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

ql

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Non cumulable avec 3165.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3167.00	17.40	Rubéole, virus, Ig ou IgG	M	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Oui

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3168.00	25.00	Rubéole, virus, IgM	M	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3169.00	29.00	Rubéole, virus, IgM	M	S

Technique d'analyse

Test de confirmation

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3171.00	29.00	Rubéole, virus, recherche des antigènes	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3173.00	180.00	Rubéole, virus	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

qI

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical**Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation à domicile****Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3174.00	74.00	Rage, virus, immunité	M	S

Technique d'analyse

Test de neutralisation

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3175.00	29.00	Rage, virus, recherche des antigènes	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3176.00	74.00	Rage, virus, isolement	M	S

Technique d'analyse

A partir de cultures cellulaires

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

1 type de cellules ou par inoculation sur l'animal

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3177.00	29.00	Virus de la varicelle, zona, Ig ou IgG	M	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3178.00	42.00	Virus de la varicelle, zona, Ig ou IgG	M	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3179.00	33.00	Virus de la varicelle, zona, IgM	M	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3180.00	42.00	Virus de la varicelle, zona, IgA	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3182.00	29.00	Virus de la varicelle, zona, recherche des antigènes	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3183.00	24.00	Virus de la varicelle, zona, isolement	M	S

Technique d'analyse

Culture rapide

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3184.00	133.00	Virus de la varicelle, zona, 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

ql

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Non cumulable avec 3184.10

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3184.10	53.0	Virus de la varicelle, zona, microorganisme supplémentaire	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ADN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

qI

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Non cumulable avec 3184.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3185.00	7.00	Cyto-centrifugation en virologie	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Cumulable

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3186.00	95.0	Coronavirus du syndrome respiratoire aigu sévère 2 (SARS-CoV-2), 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

1. Il n'est pas autorisé de facturer plus d'un frottis par commande
2. En cours d'évaluation jusqu'au 31.12.2021.
3. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3187.00	133.00	Norovirus, 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

qI

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Non cumulable avec 3187.10

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3187.10	53.00	Norovirus, microorganisme supplémentaire	M	S

Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

ql

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Non cumulable avec 3187.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3300.00	63.00	Oeil/oreille/nasopharynx	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3301.00	86.00	Oeil/oreille/nasopharynx	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3302.00	78.00	Biopsie/tissus, y compris anaérobies	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3303.00	155.00	Biopsie/tissus, y compris anaérobies	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3304.00	50.00	Hémoculture, y compris la recherche des anaérobies	M	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques**

2 bouteilles d'hémocultures

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3305.00	155.00	Hémoculture, y compris la recherche des anaérobies	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques**

2 bouteilles d'hémocultures

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3306.00	98.00	Hémoculture	M	S

Technique d'analyse

Manipulation d'un milieu de culture, liquide ou solide

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

Positif

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3307.00	72.00	Hémoculture	M	S

Technique d'analyse

Lyse-centrifugation

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn, négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3308.00	155.00	Hémoculture	M	S

Technique d'analyse

Lyse-centrifugation

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn, positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3309.00	69.00	Lavage broncho-alvéolaire	M	S

Technique d'analyse

Culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn, négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3310.00	140.00	Lavage broncho-alvéolaire	M	S

Technique d'analyse

Culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn, positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3311.00	34.00	Cathéter intravasculaire	M	S

Technique d'analyse

Culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn, négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3312.00	86.00	Cathéter intravasculaire	M	S

Technique d'analyse

Culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn, positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3313.00	42.00	Liquide cérebrospinal	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3314.00	100.00	Liquide cérebrospinal	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3315.00	69.00	Dialyse péritonéale, y compris anaérobies	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3316.00	155.00	Dialyse péritonéale, y compris anaérobies	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3317.00	60.00	Ponction, y compris anaérobies	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3318.00	155.00	Ponction, y compris anaérobies	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3319.00	38.00	Gorge/angine, Streptocoques bêta-hémolytiques	M	S

Technique d'analyse

Culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3320.00	77.00	Gorge/angine, Streptocoques bêta-hémolytiques	M	S

Technique d'analyse

Culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3322.00	63.00	Sperme, mycoplasmes et uréaplasmes non compris	M	S

Technique d'analyse

Culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn, négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3323.00	165.00	Sperme, mycoplasmes et uréaplasmes non compris	M	S

Technique d'analyse

Culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn, positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3324.00	55.00	Expectoration, aspiration bronchique	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3325.00	86.00	Expectoration, aspiration bronchique	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3326.00	78.00	Selles, Salmonelles, Shigelles, Campylobacter	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3327.00	155.00	Selles, Salmonelles, Shigelles, Campylobacter	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3328.00	55.00	Cultures de screening	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3329.00	110.00	Cultures de screening	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3330.00	9.30	Urine slide	M	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Urine

Résultat

Positif, négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Oui	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3331.00	86.00	Urine slide	M	S

Technique d'analyse

Manipulation d'une culture positive

Matériel d'analyse

Urine

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3332.00	34.00	Urine, native ou stabilisée, y compris numération des germes	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Urine

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3333.00	110.00	Urine, native ou stabilisée, y compris numération des germes	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Urine

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3334.00	63.00	Vagin, cervix, urètre, sans chlamydia, mycoplasmes et uréaplasmes	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3335.00	70.00	Vagin, cervix, urètre, sans chlamydia, mycoplasmes et uréaplasmes	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3336.00	55.00	Plaies superficielles	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3337.00	110.00	Plaies superficielles	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3338.00	60.00	Plaies profondes, y compris anaérobies	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3339.00	200.00	Plaies profondes, y compris anaérobies	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3340.00	42.00	Bactérie particulière, recherche	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec une autre culture bactériologique

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3341.00	50.00	Bactérie particulière, recherche	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec une autre culture bactériologique

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3342.00	22.00	Germe particulier additionnel, recherche, doit être prescrit expressément	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3343.00	70.00	Germe particulier additionnel, recherche, doit être prescrit expressément	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3344.00	11.00	Bactériologie quantitative	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Matériel autre que l'urine

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3330.00 et 3332.00

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3345.00	110.00	Concentration minimale inhibitrice (CMI)	M	S

Technique d'analyse

Méthode conventionnelle

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par antibiotique

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3346.00	26.00	Concentration minimale inhibitrice (CMI)	M	S

Technique d'analyse

Méthode commerciale

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par antibiotique

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3347.00	140.00	Concentration minimale inhibitrice (CMI) et concentration minimale bactéricide (CMB)	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par antibiotique

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3349.00	133.00	Facteurs bactériens spéciaux de résistance ou de pathogénicité (p. ex. SARM, résistance à la rifampicine), 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	B

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3349.10

Limitation

1. Pour des questions médicales individuelles, non pour des déterminations épidémiologiques
2. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3349.10	53.00	Facteurs bactériens spéciaux de résistance ou de pathogénicité (p. ex. SARM, résistance à la rifampicine), microorganisme supplémentaire	M	B

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par paramètre

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3349.00

Limitation

1. Pour des questions médicales individuelles, non pour des déterminations épidémiologiques
2. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
3. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3350.00	90.00	Antibiogramme pour champignons	M	S

Technique d'analyse

Au minimum 5 substances

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3351.00	55.00	Champignons, recherche	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3353.00

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3352.00	86.00	Champignons, recherche	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3353.00, 3354.00 et 3355.00

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3353.00	22.00	Champignons, recherche	M	S

Technique d'analyse

Milieux commerciaux

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Gynécologie et obstétrique

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3354.00	42.00	Champignons, recherche	M	S

Technique d'analyse

Hémoculture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

Sur demande

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3355.00	56.00	Champignons, recherche	M	S

Technique d'analyse

Hémoculture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

Sur demande

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3356.00	38.00	Coloration immunologique	M	S

Technique d'analyse

Fluorescence ou peroxydase

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Cumulable avec la microscopie spéciale, non cumulable avec la culture

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3357.00	22.00	Microscopie traditionnelle	M	B

Technique d'analyse

Coloration comprise (Gram, Giemsa, bleu de méthylène, etc.)

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec la culture

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3358.00	29.00	Microscopie spéciale	M	S

Technique d'analyse

Coloration acridine orange , Ziehl-Neelsen, auramine-rhodamine, KOH, y compris analyse sur fond noir, en contraste de phase, etc., incluant la recherche de champignons

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Dermatologie et vénéréologie
 Gynécologie et obstétrique
 Médecine tropicale et médecine des voyages

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3359.00	10.90	Cyto-centrifugation en bactériologie/mycologie	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Cumulable

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3360.00	29.00	Aspergillus, Ig	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3361.00	29.00	Aspergillus, galactomannane, recherche de l'antigène	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

Chez des patients hospitalisés immunosupprimés

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3362.00	133.00	Aspergillus, 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3362.10

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3362.10	53.00	Aspergillus, microorganisme supplémentaire	M	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3362.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3363.00	133.00	Bartonella henselae ou Bartonella quintana, 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3363.10

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical**

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3363.10	53.00	Bartonella henselae ou Bartonella quintana, microorganisme supplémentaire	M	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par espèce, maximum 2

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3363.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3364.00	33.00	Blastomyces dermatitidis, Ig	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3365.00	55.00	Bordetella pertussis	M	S

Technique d'analyse

Culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3366.00	86.00	Bordetella pertussis	M	S

Technique d'analyse

Culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3368.00	133.00	Bordetella pertussis, 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3368.10

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3368.10	53.00	Bordetella pertussis, microorganisme supplémentaire	M	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3368.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3370.00	29.00	Bordetella pertussis, FHA, IgG	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3371.00	42.00	Bordetella pertussis, FHA, IgA	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3372.00	33.00	Bordetella pertussis, Toxin, IgG	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3373.00	33.00	Bordetella pertussis, Toxin, IgA	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3374.00	17.40	Borrelia burgdorferi sensu lato, Ig ou IgG	M	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3375.00	47.00	Borrelia burgdorferi sensu lato, IgM	M	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3376.00	74.00	Borrelia burgdorferi sensu lato, spécification des IgG	M	S

Technique d'analyse

Immunoblot, multiplex bead assay

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3377.00	66.00	Borrelia burgdorferi sensu lato, spécification des IgM	M	S

Technique d'analyse

Immunoblot, multiplex bead assay

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3378.00	133.00	Borrelia burgdorferi sensu lato, 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3378.10

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3378.10	53.00	Borrelia burgdorferi sensu lato, microorganisme supplémentaire	M	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3378.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3379.00	415.00	Botulique, toxine	M	S

Technique d'analyse

Souris

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3380.00	29.00	Brucella, Ig	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3381.00	35.00	Brucella, Ig	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3383.00	29.00	Campylobacter spp., IgG	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3385.00	29.00	Campylobacter spp., IgA	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3386.00	32.00	Candida sp., Ig	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3387.00	42.00	Chlamydia pneumoniae, IgG	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3388.00	47.00	Chlamydia pneumoniae, IgM	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3389.00	42.00	Chlamydia psittaci, IgG	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3390.00	47.00	Chlamydia psittaci, IgM	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3391.00	42.00	Chlamydia trachomatis, IgG	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3392.00	47.00	Chlamydia trachomatis, IgM	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour la recherche des pneumonies du nourrisson

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3393.00	47.00	Chlamydia trachomatis, IgA	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3396.00	53.00	Chlamydia trachomatis, 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	B

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3396.10 et 3460.00

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3396.10	26.00	Chlamydia trachomatis, microorganisme supplémentaire	M	B

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3396.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3397.00	133.00	Chlamydophila pneumoniae, 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

Non spécifié

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Non cumulable avec 3397.10

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3397.10	53.00	Chlamydomydia pneumoniae, microorganisme supplémentaire	M	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3397.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3398.00	54.00	Clostridium difficile	M	S

Technique d'analyse

Culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3399.00	77.00	Clostridium difficile	M	S

Technique d'analyse

Culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses rescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3400.00	47.00	Clostridium difficile, toxine A et/ou B	M	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Cumulable

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3401.00	42.00	Clostridium tetani, IgG	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3402.00	33.00	Coccidioides immitis, IgG	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3403.00	55.00	Corynebacterium diphtheriae	M	S

Technique d'analyse

Culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Cumulable avec 3422.00 ou 3423.00

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3404.00	86.00	Corynebacterium diphtheriae	M	S

Technique d'analyse

Culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Cumulable avec 3422.00 ou 3423.00

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3405.00	42.00	Coxiella burnetii, IgG phase I	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3406.00	47.00	Coxiella burnetii, IgM phase I	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3407.00	47.00	Coxiella burnetii, IgA phase I	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3408.00	42.00	Coxiella burnetii, IgG phase II	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3409.00	47.00	Coxiella burnetii, IgM phase II	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3410.00	47.00	Coxiella burnetii, IgA phase II	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3411.00	55.00	Cryptococcus	M	S

Technique d'analyse

Culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3412.00	86.00	Cryptococcus	M	S

Technique d'analyse

Culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3413.00	40.00	Cryptococcus neoformans, Ig	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3414.00	77.00	Cryptococcus neoformans, antigène	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3416.00	180.00	Cryptococcus neoformans, antigène	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3417.00	87.00	Dermatophytes	M	S

Technique d'analyse

Examen direct et culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non	Dermatologie et vénérologie	Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3418.00	100.00	Dermatophytes	M	S

Technique d'analyse

Examen direct et culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Dermatologie et vénérologie

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3419.00	96.00	Champignons dimorphes	M	S

Technique d'analyse

Examen direct et culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Dermatologie et vénérologie

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3420.00	140.00	Champignons dimorphes	M	S

Technique d'analyse

Examen direct et culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Dermatologie et vénérologie

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3422.00	180.00	Diphtérique, toxine	M	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3423.00	115.00	Diphtérique, toxine	M	S

Technique d'analyse

Test d'Elek

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3424.00	133.00	Escherichia coli, productrice de l'entérotoxine (ETEC), 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3424.10

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3424.10	53.00	Escherichia coli, productrice de l'entérotoxine (ETEC), microorganisme supplémentaire	M	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3424.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3425.00	133.00	Escherichia coli, entéroinvasive (EIEC), 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3425.10

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3425.10	53.00	Escherichia coli, entéroinvasive (EIEC), microorganisme supplémentaire	M	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3425.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical**

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3426.00	133.00	Escherichia coli vérotoxigène (VTEC), resp. entérohémorragique (EHEC), 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3426.10

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3426.10	53.00	Escherichia coli vérotoxigène (VTEC), resp. entérohémorragique (EHEC), microorganisme supplémentaire	M	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3426.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3427.00	50.00	Escherichia coli vérotoxigène (VTEC), resp. entérohémorragique (EHEC); détection de la toxine	M	S

Technique d'analyse

EIA

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3428.00	133.00	Escherichia coli entéroagrégate (EAggEC), 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3428.10

Limitation

1. Diarrhées chez des enfants en dessous de 5 ans et chez des sujets immunodéprimés
2. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3428.10	53.00	Escherichia coli entéroagrégate (EAggEC), microorganisme supplémentaire	M	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3428.00

Limitation

1. Diarrhées chez des enfants en dessous de 5 ans et chez des sujets immunodéprimés
2. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
3. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3429.00	30.00	Francisella tularensis, Ig	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3430.00	72.00	Helicobacter pylori	M	S

Technique d'analyse

Culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3431.00	80.00	Helicobacter pylori	M	S

Technique d'analyse

Culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3432.00	9.30	Helicobacter pylori	CM	S

Technique d'analyse

Test à l'uréase

Matériel d'analyse

Matériel de biopsie

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques**

Pour réaliser cette analyse, aucune reconnaissance de la part de l'Office fédéral de la santé publique, au sens de l'art. 5 al. 1 de la Loi sur les épidémies du 18 décembre 1970 n'est nécessaire

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Gastroentérologie

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3433.00	110.00	Helicobacter pylori, y.c. l'urée 13C	CM	S

Technique d'analyse

Test respiratoire à l'urée 13C

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques**

1. La préparation d'urée 13C doit être homologuée par l'Institut Suisse des produits thérapeutiques (Swissmedic).
2. Pour réaliser cette analyse, aucune reconnaissance de la part de l'Office fédéral de la santé publique, au sens de l'art. 5 al. 1 de la Loi sur les épidémies du 18 décembre 1970 n'est nécessaire.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3434.00	45.00	Helicobacter pylori, recherche des antigènes	M	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Selles

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3435.00	29.00	Helicobacter pylori, Ig ou IgG	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3436.00	42.00	Helicobacter pylori, Ig ou IgG	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3437.00	42.00	Histoplasma capsulatum, IgG	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3438.00	63.00	Legionella	M	S

Technique d'analyse

Culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3439.00	80.00	Legionella	M	S

Technique d'analyse

Culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3440.00	133.00	Legionella spp., 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3440.10

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3440.10	53.00	Legionella spp., microorganisme supplémentaire	M	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par espèce

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3440.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3441.00	42.00	Legionella pneumophila, recherche des antigènes	M	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3442.00	29.00	Leptospira, Ig	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3443.00	35.00	Leptospira, Ig	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3445.00	150.00	Mycobactéries	M	S

Technique d'analyse

Hémoculture ou en milieu liquide seul

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3446.00	180.00	Mycobactéries	M	S

Technique d'analyse

Culture, méthode conventionnelle et en milieu liquide

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3447.00	42.00	Mycobacterium tuberculosis, complexe	M	S

Technique d'analyse

Sonde ADN

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3448.00	133.00	Mycobacterium tuberculosis, complexe, 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	B

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3448.10

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3448.10	53.00	Mycobacterium tuberculosis, complexe, microorganisme supplémentaire	M	B

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3448.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3449.00	180.00	Mycobactéries, identification	M	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques et séquençage ou hybridation

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

Non spécifié

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3450.00	42.00	Mycobactéries non tuberculeuses	M	S

Technique d'analyse

Sonde ADN

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3451.00	47.00	Mycobacterium tuberculosis, complexe	M	S

Technique d'analyse

Antibiogramme

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par antibiotique, jusqu'à un maximum de 5

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3452.00	47.00	Mycobactéries non tuberculeuses	M	S

Technique d'analyse

Antibiogramme

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par antibiotique, jusqu'à un maximum de 10

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3453.00	100.00	Mycobacterium tuberculosis	IM	S

Technique d'analyse

Détermination in vitro de la libération d'interféron gamma par les leucocytes sensibilisés après stimulation par des antigènes spécifiques

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

Lors de suspicion clinique de tuberculose, lors d'immunodéficience cellulaire ou de thérapie immunosuppressive

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3454.00	42.00	Mycoplasma spp. (urogénital) et ureaplasma spp. (urogénital)	M	S

Technique d'analyse

Culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3455.00	230.00	Mycoplasma spp. (urogénital) et ureaplasma spp. (urogénital)	M	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3456.00	133.00	Mycoplasma pneumoniae, 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

Non spécifié

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Non cumulable avec 3456.10

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3456.10	53.00	Mycoplasma pneumoniae, microorganisme supplémentaire	M	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3456.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3458.00	42.00	Mycoplasma pneumoniae, IgG	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3459.00	44.00	Mycoplasma pneumoniae, IgM	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3460.00	53.00	Neisseria gonorrhoeae, 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	B

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3460.10 et 3396.00

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3460.10	26.00	Neisseria gonorrhoeae, microorganisme supplémentaire	M	B

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3460.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical**

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3461.00	33.00	Paracoccidioides brasiliensis, Ig	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3462.00	91.00	Pneumocystis jirovecii, recherche	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3463.00	42.00	Rickettsie, fièvres pourprées, Ig ou IgG	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3464.00	47.00	Rickettsie, fièvres pourprées, IgM	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3465.00	42.00	Rickettsie, typhus, Ig ou IgG	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3466.00	47.00	Rickettsie, typhus, IgM	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3467.00	42.00	Salmonelle, au moins 4 antigènes (groupe A, B, C, D), Ig	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3468.00	42.00	Sporothrix schenkii, Ig	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3469.00	14.80	Streptococcus bêta-hémolytique du groupe A	M	B

Technique d'analyse

Test rapide

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3469.01	18.00	Streptococcus bêta-hémolytique du groupe A	M	B

Technique d'analyse

Test rapide

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**
**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénérologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Oui	Oui

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3470.00	18.00	Streptococcus, antistreptolysine	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Oui

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3471.00	42.00	Streptococcus, anti-DNAse B	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3472.00	42.00	Streptococcus antihyaluronidase	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3473.00	50.00	Streptococcus bêta-hémolytique du groupe B	M	S

Technique d'analyse

Culture sélective

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

Grossesse en l'espace d'un mois avant l'accouchement

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Oui

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3474.00	70.00	Streptococcus bêta-hémolytique du groupe B	M	S

Technique d'analyse

Culture sélective

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Positif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

Grossesse en l'espace d'un mois avant l'accouchement

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Oui

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3475.00	133.00	Streptococcus bêta-hémolytique du groupe B, 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	B

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3475.10

Limitation

1. Grossesse en l'espace d'un mois avant l'accouchement
2. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Oui

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3475.10	53.00	Streptococcus bêta-hémolytique du groupe B, microorganisme supplémentaire	M	B

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3475.00

Limitation

1. Grossesse en l'espace d'un mois avant l'accouchement.
2. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
3. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Oui

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3476.00	32.00	Streptococcus pneumoniae, détection de l'antigène	M	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse**Résultat**

Urine

ql

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation

Personnes âgées de plus de 18 ans

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical**Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation à domicile****Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3477.00	415.00	Tétanique, toxine	M	S

Technique d'analyse

Souris

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3478.00	42.00	Treponema, Ig ou IgG	M	B

Technique d'analyse

FTA, EIA

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3480.00	33.00	Treponema, IgM	M	S

Technique d'analyse

FTA, EIA

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3481.00	35.00	Treponema	M	B

Technique d'analyse

TPHA, TPPA

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Dermatologie et vénérologie

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3482.00	18.00	Treponema	M	S

Technique d'analyse

RPR, VDRL-test

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

qn

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Dermatologie et vénérologie

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Oui

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3483.00	133.00	Treponema, 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3483.10

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3483.10	53.00	Treponema, microorganisme supplémentaire	M	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par espèce

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3483.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3484.00	133.00	Tropheryma whipplei, 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3484.10

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3484.10	53.00	Tropheryma whipplei, microorganisme supplémentaire	M	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3484.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3485.00	29.00	Yersinia spp., IgG	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3487.00	29.00	Yersinia spp., IgA	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3500.00	29.00	Parasites, recherche	M	S

Technique d'analyse

Microscopie, par exemple avec la méthode de la bande collante, échantillon natif

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

Non spécifié

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Médecine tropicale et médecine des voyages

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3501.00	91.00	Parasites, recherche complète	M	S

Technique d'analyse

Préparation native, fixation et coloration, enrichissement

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non	Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3502.00	45.00	Parasites, recherche, dans une ponction	M	S

Technique d'analyse

Microscopie

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Dermatologie et vénérologie
Médecine tropicale et médecine des voyages

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3503.00	29.00	Parasites, identification	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non	Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3504.00	45.00	Parasites, recherche dans les tissus ou dans les préparations histologiques	M	S

Technique d'analyse

Après isolement ou enrichissement

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3505.00	47.00	Anisakis sp., Ig	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3506.00	47.00	Ascaris sp., lg	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3507.00	45.00	Cryptosporidies, recherche	M	S

Technique d'analyse

Microscopie après coloration ou immuno-fluorescence

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Médecine tropicale et médecine des voyages

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3508.00	47.00	Echinococcus multilocularis, Ig	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3509.00	41.00	Echinococcus multilocularis, recherche des antigènes	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3510.00	42.00	Echinococcus granulosus, Ig	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3511.00	41.00	Echinococcus granulosus, recherche des antigènes	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3513.00	85.00	Echinococcus, test de confirmation d'anticorps au niveau du genre ou de l'espèce	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3514.00	29.00	Entamoeba histolytica, Ig	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3515.00	42.00	Entamoeba histolytica, Ig	M	S

Technique d'analyse

Test de confirmation

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3516.00	33.00	Entamoeba histolytica, recherche des antigènes	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3517.00	133.00	Entamoeba histolytica ou Entamoeba dispar, 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3517.10

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3517.10	53.00	Entamoeba histolytica ou Entamoeba dispar, microorganisme supplémentaire	M	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par espèce

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3517.00

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3518.00	46.00	Amibes à l'état libre, recherche	M	S

Technique d'analyse

Culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3519.00	42.00	Fasciola hepatica, Ig	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3520.00	47.00	Filaires, Ig	M	S

Technique d'analyse

Recherche

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

qn

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3521.00	47.00	Filaires, Ig	M	S

Technique d'analyse

Test de confirmation

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

qn

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3522.00	33.00	Filaires, recherche des antigènes	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3523.00	79.00	Filaires, skin snips, prélèvement et recherche des microfilaires	M	S

Technique d'analyse

Microscopie

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical**Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation à domicile****Analyses rapides**

Non	Dermatologie et vénérologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3524.00	26.00	Flagellés, recherche dans le sédiment	M	S

Technique d'analyse

Microscopie après filtration ou centrifugation, échantillon natif

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Dermatologie et vénérologie

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3525.00	33.00	Giardia lamblia, recherche des antigènes	M	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3526.00	45.00	Helminthes, recherche	M	S

Technique d'analyse

Microscopie après enrichissement

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non	Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3527.00	46.00	Helminthes, recherche	M	S

Technique d'analyse

Culture des larves

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3529.00	42.00	Leishmania sp., Ig	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3530.00	220.00	Leishmania sp., isolement	M	S

Technique d'analyse

Culture in vitro

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3531.00	133.00	Leishmania sp., 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3531.10

Limitation

Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical**

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3531.10	53.00	Leishmania sp., microorganisme supplémentaire	M	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par espèce

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3531.00.

Limitation

1. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
2. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3532.00	45.00	Microsporidies, recherche	M	S

Technique d'analyse

Microscopie

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3533.00	91.00	Plasmodium sp. et autres hématozoaires	HM	B

Technique d'analyse

Microscopie, au minimum deux frottis et une goutte épaisse, comptage de 1000 érythrocytes

Matériel d'analyse**Résultat**

Sang

qn

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Médecine tropicale et médecine des voyages

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3534.00	42.00	Plasmodium sp., Ig	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3535.00	9.00	Plasmodium sp., des antigènes	HM	B

Technique d'analyse

Test rapide, méthode immunologique

Matériel d'analyse

Sang

Résultat

Positif, négatif

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

Uniquement en association avec position 3533.00 (goutte épaisse)

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Médecine tropicale et médecine des voyages

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3536.00	45.00	Protozoaires, recherche	M	S

Technique d'analyse

Microscopie après fixation avec MIF ou SAF

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non	Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3539.00	47.00	Schistosoma sp., Ig	M	S

Technique d'analyse

Recherche

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3541.00	47.00	Schistosoma sp., Ig	M	S

Technique d'analyse

Test de confirmation

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3542.00	36.00	Schistosoma sp., recherche des oeufs	M	S

Technique d'analyse

Microscopie

Matériel d'analyse

Urine

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3543.00	49.00	Strongyloides stercoralis, Ig	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3544.00	47.00	Taenia solium, cysticercoze, lg	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3545.00	82.00	Taenia solium, cysticercoze, Ig	M	S

Technique d'analyse

Westernblot

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3546.00	42.00	Toxocara sp., Ig	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3549.00	17.40	Toxoplasma gondii, Ig ou IgG	M	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

Uniquement lors de suspicion clinique de toxoplasmose

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3550.00	71.00	Toxoplasma gondii, avidité des IgG	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

Uniquement lors de suspicion clinique de toxoplasmose

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3551.00	70.00	Toxoplasma gondii, profil immunologique mère-enfant, IgG ou IgM	M	S

Technique d'analyse

Westernblot

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par isotype

Possibilité de cumul**Limitation**

Uniquement lors de suspicion clinique de toxoplasmose

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3553.00	25.00	Toxoplasma gondii, IgM	M	B

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qI

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

Uniquement lors de suspicion clinique de toxoplasmose

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3555.00	47.00	Toxoplasma gondii, IgA	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

ql

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

Uniquement lors de suspicion clinique de toxoplasmose

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3556.00	133.00	Toxoplasma gondii, 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3556.10

Limitation

1. Uniquement lors de suspicion clinique de toxoplasmose
2. Détermination d'un seul microorganisme ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3556.10	53.00	Toxoplasma gondii, microorganisme supplémentaire	M	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques avec détection de l'amplificat

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 3556.00

Limitation

1. Uniquement lors de suspicion clinique de toxoplasmose.
2. Comme microorganisme supplémentaire lors de la détermination de plusieurs microorganismes.
3. Il est possible de facturer au maximum 4 microorganismes ou paramètre par détermination de plusieurs microorganismes.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3557.00	47.00	Trichinella spiralis, Ig ou IgG	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3558.00	47.00	Trypanosoma brucei, trypanosomiase africaine, Ig	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3559.00	47.00	Trypanosoma cruzi, trypanosomiase américaine, Ig	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

qn

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3560.00	45.00	Trypanosomes et microfilaires, recherche	M	S

Technique d'analyse

Microscopie après enrichissement

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non	Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3562.00	8.00	Oeufs de ver, identification	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non	Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3563.00	7.00	Cyto-centrifugation en parasitologie	M	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Cumulable

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3564.00	83.00	Parasites, recherche in vivo	M	S

Technique d'analyse

P. ex. test d'inoculation de rongeurs, procédure de xénodiagnostic avec punaises prédatrices

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

Non spécifié

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
4700.00	24.00	Taxe de commande	CHIGM	

Technique d'analyse

Matériel d'analyse**Résultat**

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

Limitation

1. Applicable une fois par mandat et par jour
2. Ne peut pas être facturé dans le cas où une analyse de biologie moléculaire pour le SARS-CoV-2 selon l'article 26 alinéa 2 lettre b de l'Ordonnance 3 COVID-19 (RS 818.101.24) ou/et une analyse sérologique pour le SARS-CoV-2 selon l'article 26 alinéa 3 lettre b de l'Ordonnance 3 COVID-19 est facturée le même jour pour le même assuré.

Remarques

1. Une commande correspond à une prescription d'analyses faite par un mandant à un laboratoire, quel que soit le nombre d'analyses, d'échantillons à analyser, de formulaires de commande remplis et de domaines de laboratoire concernés (chimie clinique, hématologie, immunologie clinique, génétique médicale, microbiologie médicale).
2. Le travail relatif à une commande peut s'étendre sur toute une journée (p. ex. profil journalier de la glycémie) ou sur plusieurs jours (p. ex. sang occulte dans trois échantillons de selles). Une commande peut aussi se référer à plusieurs patients ou personnes (p. ex. pour une analyse de liaison en génétique médicale).
3. Si une commande a été répartie sur plusieurs laboratoires, seul le premier laboratoire qui a reçu la commande peut facturer la taxe de commande.
4. Une commande respectivement une prescription complémentaire d'analyses sur des échantillons déjà à disposition est comprise dans la taxe de commande.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
4701.00	6.60	Prélèvement de sang capillaire ou de sang veineux	CHIGM	

Technique d'analyse

Matériel d'analyse**Résultat**

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
4703.00	26.00	Supplément pour prélèvement à domicile, dans un rayon de 3 km	CHIGM	

Technique d'analyse

Matériel d'analyse

Résultat

Application par échantillon primaire

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
4704.00	4.00	Supplément pour chaque km en plus	CHIGM	

Technique d'analyse

Matériel d'analyse

Résultat

Application par échantillon primaire

Possibilité de cumul

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
4706.00	50.00	Supplément pour nuit (de 19:00 h à 07:00 h), dimanche et jours fériés	CHIGM	

Technique d'analyse

Matériel d'analyse**Résultat**

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

Limitation

1. Une fois par commande; et
2. Uniquement lorsque la situation clinique exige que le résultat soit disponible durant la nuit, le dimanche ou un jour férié

Remarques

1. Une commande correspond à la prescription d'analyses par un mandant à un laboratoire, quel que soit le nombre d'analyses, d'échantillons de même nature ou de nature différente à analyser, de formulaires de commande remplis et de domaines de laboratoire concernés (chimie clinique, hématologie, immunologie clinique, génétique médicale, microbiologie médicale)
2. Lorsque plusieurs analyses font partie d'une suite prévisible d'analyses s'étendant sur la nuit, le dimanche et/ou le jour férié (p. ex. profil glycémique, évolution des valeurs de troponine), elles correspondent à une seule commande.
3. Lorsqu'une partie de la commande doit être envoyée à un laboratoire externe, ce laboratoire peut également facturer la position 4706.00. Lorsque toute la commande doit être envoyée à un laboratoire externe, seul ce laboratoire peut facturer la position 4706.00

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical**Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation à domicile****Analyses rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
4707.00	4.00	Taxe de présence	CHIGM	

Technique d'analyse

Matériel d'analyse**Résultat**

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

Limitation

1. Applicable une fois par mandat et par jour
2. Ne peut pas être facturé dans le cas où une analyse de biologie moléculaire pour le SARS-CoV-2 selon l'article 26 alinéa 2 lettre b de l'Ordonnance 3 COVID-19 (RS 818.101.24) ou/et une analyse sérologique pour le SARS-CoV-2 selon l'article 26 alinéa 3 lettre b de l'Ordonnance 3 COVID-19 est facturée le même jour pour le même assuré.

Remarques

1. Une commande correspond à une prescription d'analyses faite par un mandant à un laboratoire, quel que soit le nombre d'analyses, d'échantillons à analyser, de formulaires de commande remplis et de domaines de laboratoire concernés (chimie clinique, hématologie, immunologie clinique, génétique médicale, microbiologie médicale).
2. Le travail relatif à une commande peut s'étendre sur toute une journée (p. ex. profil journalier de la glycémie) ou sur plusieurs jours (p. ex. sang occulte dans trois échantillons de selles). Une commande peut aussi se référer à plusieurs patients ou personnes (p. ex. pour une analyse de liaison en génétique médicale).
3. Si une commande a été répartie sur plusieurs laboratoires, seul le premier laboratoire qui a reçu la commande peut facturer la taxe de commande.
4. Une commande respectivement une prescription complémentaire d'analyses sur des échantillons déjà à disposition est comprise dans la taxe de commande.

Laboratoires admis

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoire de cabinet médical**Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation à domicile****Analyses rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
4707.10	2.00	Supplément pour chaque analyse présentant le suffixe C	C	

Technique d'analyse

Matériel d'analyse**Résultat**

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

	Cumulable avec la position 4707.20 jusqu'à un maximum de 20 points par jour

Limitation

1. Dans le laboratoire du cabinet médical, non applicable lors de la réalisation des analyses de laboratoire figurant dans la liste des analyses rapides
2. Pour les laboratoires hospitaliers selon l'art. 54 al. 1 let. b, l'art. 54 al. 3, l'art. 54 al. 1 let. c en relation avec l'art. 54 al. 2 OAMal et pour les officines de pharmaciens, applicable uniquement en relation avec la taxe de présence 4707.00

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénérologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
4707.20	1.00	Supplément pour chaque analyse ne présentant pas le suffixe C	HIGM	

Technique d'analyse

Matériel d'analyse**Résultat**

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

	Cumulable avec la position 4707.10 jusqu'à un maximum de 20 points par jour

Limitation

1. Dans le laboratoire du cabinet médical, non applicable lors de la réalisation des analyses de laboratoire figurant dans la liste des analyses rapides
2. Pour les laboratoires hospitaliers selon l'art. 54 al. 1 let. b, l'art. 54 al. 3, l'art. 54 al. 1 let. c en relation avec l'art. 54 al. 2 OAMal et pour les officines de pharmaciens, applicable uniquement en relation avec la taxe de présence 4707.00

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénérologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6001.03	61.00	Extraction d'acides nucléiques humains (ADN ou ARN génomique) à partir d'échantillons primaires	CHIG	S

Technique d'analyse

Extraction de ADN/ARN

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6002.04	305.00	Culture cellulaire ou tissulaire	G	S

Technique d'analyse

Culture

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

Uniquement en combinaison avec une position du chapitre B1 ou B2

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical**

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6003.02	61.00	Banking d' ADN: Extraction d'acides nucléiques (ADN génomique) à partir de l'échantillon primaire et conservation pour un examen ultérieur	CHIG	S

Technique d'analyse

Extraction de ADN

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6001.03, ni avec les positions du chapitre B2

Limitation

1. Uniquement lorsque l'analyse génétique ne peut être effectuée immédiatement (prélèvement ayant eu lieu avant la consultation génétique obligatoire, souhait d'un temps de réflexion, en attente d'un document médical pour préciser l'analyse, en attente d'un nouveau test non encore disponible).
2. Uniquement en cas de maladie mortelle chez le patient cas index suspectée d'être d'origine génétique, sans diagnostic chez un membre de la famille malade ou à risque d'être malade.
3. Uniquement pour être utilisé comme ADN de contrôle dans le cadre de l'interprétation définitive d'un variant retrouvé chez un membre de la famille, lorsque l'analyse génétique ne peut être effectuée immédiatement.
4. Les coûts des analyses génétiques autres que le banking d'ADN sont à la charge de l'assureur du membre de la famille malade et facturables uniquement au moyen de la position 6009.09.

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6004.05	83.00	Modification d'acides nucléiques humains, avant processus d'amplification et de détection	CHIG	S

Technique d'analyse

p. ex. modification par bisulfite, amplification du génome entier, digestion de l'ADN génomique par enzyme de restriction, incluant le test en gel et la transcription réverse en deux étapes

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par méthode utilisée, au maximum 3

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6005.06	300.00	Supplément pour charges logistiques et de technique de laboratoire concernant les analyses cytogénétiques prénatales	G	S

Technique d'analyse

Nettoyage manuel du matériel de biopsie, contrôle de la contamination au moyen d'une analyse par micro-satellite, analyses doubles ou multiples

Matériel d'analyse**Résultat**

Villosités chorales, liquide amniotique, autre matériel d'origine fœtale

Non spécifié

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Non cumulable avec 6006.07

Limitation

Uniquement en combinaison avec une position du chapitre B2

Remarques

Le contrôle post-natal à titre de gestion de la qualité est déjà compris.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical**Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation à domicile****Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6006.07	300.00	Supplément pour charges logistiques et de technique de laboratoire concernant les analyses de génétique moléculaire prénatale	G	S

Technique d'analyse

Nettoyage manuel du matériel de biopsie, extraction supplémentaire d'acides nucléiques du sang des parents, contrôle de la contamination au moyen d'une analyse par micro-satellite

Matériel d'analyse**Résultat**

Villosités chorales, liquide amniotique, autre matériel d'origine fœtale

Non spécifié

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

Non cumulable avec 6005.06

Limitation

Uniquement en combinaison avec une position du chapitre B2

Remarques

Le contrôle post-natal à titre de gestion de la qualité est déjà compris.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical**Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation à domicile****Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6007.09	100.00	Supplément pour rendu de résultat cytogénétique complexe	HG	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6108.35

Limitation

Uniquement pour rendu de résultat complexe, y compris calcul du risque, données pronostiques, propositions pour la suite de la procédure, bibliographie

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6008.09	100.00	Supplément pour rendu de résultat complexe en génétique moléculaire	CHIG	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec les positions de séquençage à haut débit des chapitres B2 et B4-7

Limitation

Uniquement pour rendu de résultat complexe, y compris calcul du risque, données pronostiques, propositions pour la suite de la procédure, bibliographie

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6009.09	205.00	Supplément pour l'examen supplémentaire des membres de la famille sains et/ou concernés d'un patient cas index ou d'un fœtus qui est nécessaire pour a) la détermination indirecte d'une mutation familiale non caractérisable, par essai de liaison génétique (analyse de linkage) b) la mise en évidence directe de mutations dans le cas où un prélèvement d'échantillons sur les personnes concernées n'est pas possible ou acceptable	G	S

Technique d'analyse

Non spécifié

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par personne examinée et système de marqueur/séquence cible (lors d'analyse monoplex ou multiplex), au maximum 8

Possibilité de cumul**Limitation**

Uniquement en combinaison avec une position du chapitre B2 pour le patient cas index ou l'enfant à naître

Remarques

Les coûts sont à la charge de l'assureur du patient cas index ou de la femme enceinte

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6010.08	600.00	Evaluation bio-informatique ultérieure des données de séquençage acquises par séquençage à haut débit, y compris le compte-rendu du résultat, pour 1 à 10 gènes	G	S

Technique d'analyse

Evaluation bio-informatique

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

Non spécifié

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6011.08 et 6012.08

Limitation

1. Selon les connaissances scientifiques nouvelles sur la modification génétique d'origine à la base de la maladie ou du groupe de maladies recherchées
2. Lors de l'apparition de nouveaux symptômes de la maladie ou d'une nouvelle maladie

Remarques

La confirmation des résultats positifs du séquençage à haut débit doit être effectuée avec le séquençage de Sanger et être facturé avec la position 6013.58.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6011.08	1000.00	Evaluation bio-informatique ultérieure des données de séquençage acquises par séquençage à haut débit, y compris le compte-rendu du résultat, y compris le compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes	G	S

Technique d'analyse

Evaluation bio-informatique

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

Non spécifié

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6010.08 et 6012.08

Limitation

1. Selon les connaissances scientifiques nouvelles sur la modification génétique d'origine à la base de la maladie ou du groupe de maladies recherchées
2. Lors de l'apparition de nouveaux symptômes de la maladie ou d'une nouvelle maladie

Remarques

La confirmation des résultats positifs du séquençage à haut débit doit être effectuée avec le séquençage de Sanger et être facturé avec la position 6013.58.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6012.08	1500.00	Evaluation bio-informatique ultérieure des données de séquençage acquises par séquençage à haut débit, y compris le compte-rendu du résultat, y compris le compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes	G	S

Technique d'analyse

Evaluation bio-informatique

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

Non spécifié

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6010.08 et 6011.08

Limitation

1. Selon les connaissances scientifiques nouvelles sur la modification génétique d'origine à la base de la maladie ou du groupe de maladies recherchées
2. Lors de l'apparition de nouveaux symptômes de la maladie ou d'une nouvelle maladie

Remarques

La confirmation des résultats positifs du séquençage à haut débit doit être effectuée avec le séquençage de Sanger et être facturé avec la position 6013.58.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6013.58	215.00	Analyse de confirmation des résultats positifs du séquençage à haut débit par séquençage Sanger, y compris en cas d'évaluation bioinformatique ultérieure des données de séquençage à haut débit (6010.08, 6011.08, 6012.08)	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie du séquençage de l'amplificat selon Sanger et de la détection des deux brins isolés au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

Au maximum 2 pour l'analyse de 1 à 10 gènes, au maximum 4 pour l'analyse de 11-100 gènes, au maximum 6 pour l'analyse de plus de 100 gènes

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6101.30	355.00	Préparation chromosomique et analyse chromosomique, caryotype constitutionnel	G	S

Technique d'analyse

Caryotype

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6102.30	69.00	Analyse chromosomique, caryotype constitutionnel, supplément pour plus de 25 cellules analysées	G	S

Technique d'analyse

Caryotype

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6103.30	145.00	Analyse chromosomique, caryotype constitutionnel, supplément pour plus de 50 cellules analysées	G	S

Technique d'analyse

Caryotype

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6104.31	58.00	Analyse chromosomique, caryotype constitutionnel, supplément pour l'usage de colorations additionnelles	G	S

Technique d'analyse

Bandes G, Q, R ou C, Ag-NOR, haute résolution, autres

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par coloration, au maximum 4

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6105.34	365.00	Hybridation in situ interphasique, lors de suspicion d'une anomalie chromosomique ou détermination du sexe lors de maladies héréditaires transmises par le chromosome X, caryotype constitutionnel incluant la préparation et l'analyse de 50 cellules ou davantage	G	S

Technique d'analyse

FISH

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par coloration

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6109.37

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6106.34	350.00	Analyse chromosomique, caryotype constitutionnel, supplément pour hybridation in situ métagasique ou interphasique	G	S

Technique d'analyse

FISH

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par sonde, au maximum 5

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6107.35	1800.00	Analyse chromosomique par microarray, caryotype constitutionnel	G	S

Technique d'analyse

Microarray

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

1. Uniquement dans les indications suivantes:

- a. Troubles du développement et/ou neuropsychiatriques indéterminés et/ou anomalies congénitales sans indices concrets suffisants pour une maladie chromosomique ou mono-génique spécifique, ou
- b. Résultat anormal de l'analyse chromosomique conventionnelle nécessitant d'être clarifié, ou
- c. Suspicion d'une maladie génétique, probablement due à une délétion ou à une duplication de plusieurs gènes, dont il n'est pas possible de déterminer à l'avance lesquels sont concernés, ou
- d. Clarté nucale augmentée (> 95ème percentile) ou autres anomalies fœtales à l'échographie, après exclusion des tri-somies classiques sur du matériel fœtal

2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6108.35	1500.00	Analyse génétique parentale, forfait incluant les analyses génétiques des deux parents	G	S

Technique d'analyse

Microarray

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

Uniquement pour l'interprétation définitive de l'analyse chromosomique par microarray (position 6107.35), si nécessaire

Remarques

Les coûts sont à la charge de l'assureur du patient cas index ou de la femme enceinte.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6109.37	185.00	Détermination par génétique moléculaire d'aneuploïdie lors de suspicion d'une anomalie chromosomique ou détermination du sexe par génétique moléculaire (QF-PCR) lors de maladies héréditaires transmises par le chromosome X, test rapide	G	S

Technique d'analyse

QF-PCR

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6105.34

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6200.64	93.00	Facteur V Leiden: détermination de la mutation p.R506Q (F5:p.Arg534Gln)	CHG	S

Technique d'analyse

Libre choix de la technique

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6008.09

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6201.64	93.00	Trouble du facteur II/prothrombine: détermination de la mutation G20210A (F2:c.*97G>A)	CHG	S

Technique d'analyse

Libre choix de la technique

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6008.09

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6202.64	93.00	Hémochromatose, familiale (HFE): recherche des mutations p.C282Y et p.H63D (HFE:p.Cys282Tyr et HFE:p.His63Asp)	CHG	S

Technique d'analyse

Libre choix de la technique

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

Au maximum 2

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6008.09

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6203.51	105.00	Hémoglobinopathies	HG	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation par électrophorèse (gel d'agarose, gel de polyacrylamide)

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

En cas d'analyse monoplex, 1 par séquence-cible, en cas d'analyse multiplex, 1 par analyse

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour la détermination de délétions/duplications spécifiques

Remarques

P. ex. thalassémies, anémie falciforme

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6203.54	185.00	Hémoglobinopathies	HG	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation au moyen d'une électrophorèse capillaire (par exemple analyse de fragments), chromatographie (par exemple HPLC) ou hybridation (par exemple strip assay)

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

En cas d'analyse monoplex, 1 par séquence-cible, en cas d'analyse multiplex, 1 par analyse

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour la détermination de mutations spécifiques

Remarques

P. ex. thalassémies, anémie falciforme

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6203.55	350.00	Hémoglobinopathies	HG	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour la détermination de délétions/duplications

Remarques

P. ex. thalassémies, anémie falciforme

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicile

Analyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6203.56	215.00	Hémoglobinopathies	HG	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6203.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

Remarques

1. P. ex. thalassémies, anémie falciforme
2. En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6203.60	2900.00	Hémoglobinopathies	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6203.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues.
2. Uniquement facturable si la position 6203.56 doit être réalisée plus de 13 fois.
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11).

Remarques

1. P. ex. thalassémies, anémie falciforme
2. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
3. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
4. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
5. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
6. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (600 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6204.55	350.00	Hémophilies	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour la détermination de délétions/duplications

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6204.56	215.00	Hémophilies	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6204.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales)

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6204.60	2900.00	Hémophilies	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6204.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues.
2. Uniquement facturable si la position 6204.56 doit être réalisée plus de 13 fois.
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11).

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante:
www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5 Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (600 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6205.56	215.00	SCID	HIG	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 14

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6205.61 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales)

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6205.61	3300.00	SCID	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 11-100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6205.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues.
2. Uniquement facturable si la position 6205.56 doit être réalisée plus de 14 fois.
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11).

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante:
www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5 Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 11-100 gènes (1000 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6206.55	350.00	Maladies génétiques rares du sang, de la coagulation, du système immunitaire présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul**Limitation**

1. Pour la détermination de délétions/duplications
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
3. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) (www.sgm.ch).
Ces derniers, émettent des recommandations sur la base des "Directives de la Société Suisse de Génétique Médicale (SSGM) concernant l'évaluation de demande pour le remboursement d'une position maladie orpheline (Orphan disease) de la liste des analyses » du 20 avril 2015 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:

1. Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
2. En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
3. L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6206.56	215.00	Maladies génétiques rares du sang, de la coagulation, du système immunitaire présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6206.60 ni avec 6013.58

Limitation

1. Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues.

2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

3. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) (www.sgm.ch). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base des "Directives de la Société Suisse de Génétique Médicale (SSGM) concernant l'évaluation de demande pour le remboursement d'une position maladie orpheline (Orphan disease) de la liste des analyses » du 20 avril 2015 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

1. En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM). Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

2. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:

a. Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;

b. En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;

c. L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6206.60	2900.00	Maladies génétiques rares du sang, de la coagulation, du système immunitaire présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

Non spécifié

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6206.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues.
2. Uniquement facturable si la position 6206.56 doit être réalisée plus de 13 fois.
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11).
4. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) (www.sgm.ch).
Ces derniers, émettent des recommandations sur la base des "Directives de la Société Suisse de Génétique Médicale (SSGM) concernant l'évaluation de demande pour le remboursement d'une position maladie orpheline (Orphan disease) de la liste des analyses » du 20 avril 2015 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes :
1. Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal ;
2. En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH ; RS 810.122.1) doivent être respectées ;
3. L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6207.61	3300.00	Affection mendélienne du sang, de la coagulation ou du système immunitaire chez des patients présentant des symptômes, pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 11-100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6207.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues.
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11).

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 11-100 gènes (1000 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6207.62	3800.00	Affection mendélienne du sang, de la coagulation ou du système immunitaire chez des patients présentant des symptômes, pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des plus de 100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6207.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues.
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11).

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour plus de 100 gènes (1500 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6210.61	3300.00	Syndrome de Marfan et autres affections de l'aorte thoracique	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 11-100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6210.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues.
2. Uniquement facturable si la position 6211.56 doit être réalisée plus de 14 fois.
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11).

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 11-100 gènes (1000 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6211.55	350.00	Syndrome de Marfan	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour la détermination de délétions/duplications

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6211.56	215.00	Syndrome de Marfan	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 14

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6210.61 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales)

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6212.56	215.00	Syndrome d'Ehlers-Danlos	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 14

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6212.61 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6212.61	3300.00	Syndrome d'Ehlers-Danlos	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 11-100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6212.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues.
2. Uniquement facturable si la position 6212.56 doit être réalisée plus de 14 fois.
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11).

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 11-100 gènes (1000 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6213.55	350.00	Ostéogenèse imparfaite	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour la détermination de délétions/duplications

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6213.56	215.00	Ostéogenèse imparfaite	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 14

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6213.61 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales)

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6213.61	3300.00	Ostéogenèse imparfaite	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 11-100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6213.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues.
2. Uniquement facturable si la position 6213.56 doit être réalisée plus de 14 fois.
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11).

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 11-100 gènes (1000 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6214.55	350.00	Neurofibromatose	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour la détermination de délétions/duplications

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6214.56	215.00	Neurofibromatose	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6214.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales)

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6214.60	2900.00	Neurofibromatose	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6214.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues.
2. Uniquement facturable si la position 6214.56 doit être réalisée plus de 13 fois.
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11).

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante:
www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (600 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6215.56	215.00	Dysplasies squelettiques associées au gène du récepteur du facteur de croissance du fibroblaste (FGFR): achondroplasie, hypochondroplasie, nanisme thanatophore, syndrome de Pfeiffer, de Jackson-Weiss, d'Apert, de Crouzon	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6215.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6215.60	2900.00	Dysplasies squelettiques associées au gène du récepteur du facteur de croissance du fibroblaste (FGFR): achondroplasie, hypochondroplasie, nanisme thanatophore, syndrome de Pfeiffer, de Jackson-Weiss, d'Apert, de Crouzon	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6215.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues.
2. Uniquement facturable si la position 6215.56 doit être réalisée plus de 13 fois.
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11).

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (600 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6216.56	215.00	Ichthyose	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 14

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6216.61 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6216.61	3300.00	Ichthyose	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 11-100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6216.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues.
2. Uniquement facturable si la position 6216.56 doit être réalisée plus de 14 fois.
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11).

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante:
www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 11-100 gènes (1000 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6217.55	350.00	Maladies génétiques rares de la peau, du tissu conjonctif, des os, présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul**Limitation**

1. Pour la détermination de délétions/duplications
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11).
3. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) (www.sgm.ch).
Ces derniers, émettent des recommandations sur la base des "Directives de la Société Suisse de Génétique Médicale (SSGM) concernant l'évaluation de demande pour le remboursement d'une position maladie orpheline (Orphan disease) de la liste des analyses » du 20 avril 2015 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:

1. Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
2. En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
3. L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6217.56	215.00	Maladies génétiques rares de la peau, du tissu conjonctif, des os, présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6217.60 ni avec 6013.58

Limitation

1. Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues.

2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11).

3. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) (www.sgm.ch). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base des "Directives de la Société Suisse de Génétique Médicale (SSGM) concernant l'évaluation de demande pour le remboursement d'une position maladie orpheline (Orphan disease) de la liste des analyses » du 20 avril 2015 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

1. En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM). Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

2. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:

a. Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;

b. En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;

c. L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6217.60	2900.00	Maladies génétiques rares de la peau, du tissu conjonctif, des os, présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

Non spécifié

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6217.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues.
2. Uniquement facturable si la position 6217.56 doit être réalisée plus de 13 fois.
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11).
4. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) (www.sgm.ch).
Ces derniers, émettent des recommandations sur la base des "Directives de la Société Suisse de Génétique Médicale (SSGM) concernant l'évaluation de demande pour le remboursement d'une position maladie orpheline (Orphan disease) de la liste des analyses » du 20 avril 2015 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
a) Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
b) En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
c) L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal
6. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (600 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6218.61	3300.00	Affection mendélienne de la peau, du tissu conjonctif ou des os chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 11-100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6218.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09.
2. Non cumulable avec 6008.09.

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 11-100 gènes (1000 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6218.62	3800.00	Affection mendélienne de la peau, du tissu conjonctif ou des os chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des plus de 100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6218.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour plus de 100 gènes (1500 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6221.54	185.00	Mucoviscidose	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation au moyen d'une électrophorèse capillaire (par exemple analyse de fragments), chromatographie (par exemple HPLC) ou hybridation (par exemple strip assay)

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

En cas d'analyse monoplex, 1 par séquence-cible, en cas d'analyse multiplex, 1 par analyse

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour la détermination des mutations connues les plus fréquentes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6221.55	350.00	Mucoviscidose	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour la détermination de modifications de méthylation et de délétions/duplications

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6221.56	215.00	Mucoviscidose	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6221.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales)

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6221.60	2900.00	Mucoviscidose	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6221.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6221.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante:
www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (600 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6222.56	215.00	Déficit de l'alpha 1-antitrypsine	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6013.58

Limitation

1. Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues
2. Ne peut pas être facturée pour la détermination isolée des allèles S et Z

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6222.64	93.00	Déficit de l'alpha 1-antitrypsine	G	S

Technique d'analyse

Libre choix de la technique

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

Au maximum 2

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6223.56	215.00	Maladie de Wilson	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6223.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales)

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6223.60	2900.00	Maladie de Wilson	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6223.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6223.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante:
www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (600 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6224.61	3300.00	Mucopolysaccharidoses	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 11-100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6224.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM). Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 11-100 gènes (1000 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades**Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6225.60	2900.00	Déficit de l'alpha-galactosidase (M. Fabry), déficit de la bêta-glucosidase (M. Gaucher)	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6225.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6225.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (600 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6226.56	215.00	Déficit de l'alpha-galactosidase (M. Fabry), déficit de la bêta-glucosidase (M. Gaucher), mucopolysaccharidoses	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6225.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6227.61	3300.00	Glycogénoses	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 11-100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6227.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6229.56 doit être réalisée plus de 14 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 11-100 gènes (1000 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6228.60	2900.00	Galactosémie, intolérance au fructose	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6228.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6229.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (600 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6229.56	215.00	Galactosémie, intolérance au fructose, glycogénoses	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 14

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6227.61, 6228.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6230.61	3300.00	Porphyrries	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 11-100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6230.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6232.56 doit être réalisée plus de 14 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante:
www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 11-100 gènes (1000 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6231.60	2900.00	Déficit de l'acyl-CoA déshydrogénase, troubles du cycle de l'urée	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6231.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6232.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante:
www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (600 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6232.56	215.00	Porphyrie, déficit en acyl-CoA-déshydrogénase, troubles du cycle de l'urée	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 14

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6230.61, ni 6231.60 ni 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6233.56	215.00	Diabète insipide	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6233.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6233.60	2900.00	Diabète insipide	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6233.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6233.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante:
www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (600 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6234.55	350.00	Syndrome adrénogénital	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour la détermination de délétions/duplications

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6234.56	215.00	Syndrome adrénogénital	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6234.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6234.60	2900.00	Syndrome adrénogénital	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6234.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6234.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (600 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6235.56	215.00	Syndrome de Kallman	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 14

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6235.61 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6235.61	3300.00	Syndrome de Kallman	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 11-100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6235.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6235.56 doit être réalisée plus de 14 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 11-100 gènes (1000 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical**

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6236.56	215.00	Troubles de la différenciation sexuelle	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6236.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6236.60	2900.00	Troubles de la différenciation sexuelle	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6236.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec I 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6236.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante:
www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (600 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6237.55	350.00	Maladies métaboliques et endocriniennes génétiques rares présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul**Limitation**

1. Pour la détermination de délétions/duplications
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
3. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) (www.sgm.ch).
Ces derniers, émettent des recommandations sur la base des "Directives de la Société Suisse de Génétique Médicale (SSGM) concernant l'évaluation de demande pour le remboursement d'une position maladie orpheline (Orphan disease) de la liste des analyses » du 20 avril 2015 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:

1. Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
2. En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
3. L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6237.56	215.00	Maladies métaboliques et endocriniennes génétiques rares présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6237.60 ni avec 6013.58

Limitation

1. Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues.

2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

3. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) (www.sgm.ch).

Ces derniers, émettent des recommandations sur la base des "Directives de la Société Suisse de Génétique Médicale (SSGM) concernant l'évaluation de demande pour le remboursement d'une position maladie orpheline (Orphan disease) de la liste des analyses » du 20 avril 2015 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

1. En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM). Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

2. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:

a. Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;

b. En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;

c. L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6237.60	2900.00	Maladies métaboliques et endocriniennes génétiques rares présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

Non spécifié

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6237.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec la position

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6237.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
4. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) (www.sgm.ch)
Ces derniers, émettent des recommandations sur la base des "Directives de la Société Suisse de Génétique Médicale (SSGM) concernant l'évaluation de demande pour le remboursement d'une position maladie orpheline (Orphan disease) de la liste des analyses » du 20 avril 2015 (www.ofsp.admin.ch/ref)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
a) Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
b) En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
c) L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal
6. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (600 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical**

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6238.61	3300.00	Affections mendéliennes métaboliques et endocriniennes chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 11-100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6238.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 11-100 gènes (1000 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6238.62	3800.00	Affections mendéliennes métaboliques et endocriniennes chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des plus de 100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6238.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour plus de 100 gènes (1500 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6241.55	350.00	Syndrome héréditaire du cancer du sein et/ou de l'ovaire, gènes BRCA1 et BRCA2	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul**Limitation**

1. Pour la détermination de délétions/duplications
2. Lors de suspicion clinique ou pour déterminer le risque d'être porteur et sur prescription médicale selon l'art. 12d, let. f, OPAS

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6241.56	215.00	Syndrome héréditaire du cancer du sein et/ou de l'ovaire, gènes BRCA1 et BRCA2	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6241.60 ni avec 6013.58

Limitation

1. Pour la détermination de mutations connues (par exemple, familiales)
2. Lors de suspicion clinique ou pour déterminer le risque d'être porteur et sur prescription médicale selon l'art. 12d, let. f, OPAS

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6241.60	2900.00	Syndrome héréditaire du cancer du sein et/ou de l'ovaire, gènes BRCA1 et BRCA2	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6241.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6241.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (600 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6242.55	350.00	Syndrome de Lynch, gènes MLH1, MSH2, MSH6, PMS2	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul**Limitation**

1. Pour la détermination de délétions/duplications
2. Lors de suspicion clinique ou pour déterminer le risque d'être porteur et sur prescription médicale selon l'art. 12d, let. f, OPAS

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6242.56	215.00	Syndrome de Lynch, gènes MLH1, MSH2, MSH6, PMS2	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6242.60 ni avec 6013.58

Limitation

1. Pour la détermination de mutations connues (par exemple, familiales)
2. Lors de suspicion clinique ou pour déterminer le risque d'être porteur et sur prescription médicale selon l'art. 12d, let. f, OPAS

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6242.60	2900.00	Syndrome de Lynch, gènes MLH1, MSH2, MSH6, PMS2	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6242.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6242.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (600 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6243.55	350.00	Syndrome de Li-Fraumeni	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour la détermination de délétions/duplications

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicile

Analyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6243.56	215.00	Syndrome de Li-Fraumeni	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6243.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6243.60	2900.00	Syndrome de Li-Fraumeni	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6243.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6243.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (600 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6244.55	350.00	Néoplasies multiples endocrines	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour la détermination de délétions/duplications

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicile

Analyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6244.56	215.00	Néoplasies multiples endocrines	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6244.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6244.60	2900.00	Néoplasies multiples endocrines	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6244.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6244.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante:
www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (600 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6245.55	350.00	Polyposis coli ou forme atténuée de Polyposis coli, gène APC	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul**Limitation**

1. Pour la détermination de délétions/duplications
2. Lors de suspicion clinique ou pour déterminer le risque d'être porteur et sur prescription médicale selon l'art. 12d, let. f, OPAS

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6245.56	215.00	Polyposis coli ou forme atténuée de Polyposis coli, gène APC	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6245.60 ni avec 6013.58

Limitation

1. Pour la détermination de mutations connues (par exemple, familiales)
2. Lors de suspicion clinique ou pour déterminer le risque d'être porteur et sur prescription médicale selon l'art. 12d, let. f, OPAS

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6245.60	2900.00	Polyposis coli ou forme atténuée de Polyposis coli, gène APC	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6245.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6245.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante:
www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (600 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6246.55	350.00	Rétinoblastome, gène RB1	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul**Limitation**

1. Pour la détermination de délétions/duplications
2. Lors de suspicion clinique ou pour déterminer le risque d'être porteur et sur prescription médicale selon l'art. 12d, let. f, OPAS

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6246.56	215.00	Rétinoblastome, gène RB1	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6246.60 ni avec 6013.58

Limitation

1. Pour la détermination de mutations connues (par exemple, familiales)
2. Lors de suspicion clinique ou pour déterminer le risque d'être porteur et sur prescription médicale selon l'art. 12d, let. f, OPAS

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6246.60	2900.00	Rétinoblastome, gène RB1	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6246.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6246.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (600 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6247.55	350.00	Néoplasies héréditaires rares, présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul**Limitation**

1. Pour la détermination de délétions/duplications
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
3. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) (www.sgm.ch).
Ces derniers, émettent des recommandations sur la base des "Directives de la Société Suisse de Génétique Médicale (SSGM) concernant l'évaluation de demande pour le remboursement d'une position maladie orpheline (Orphan disease) de la liste des analyses » du 20 avril 2015 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes :

1. Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal ;
2. En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH ; RS 810.122.1) doivent être respectées ;
3. L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6247.56	215.00	Néoplasies héréditaires rares, présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6247.60 ni avec 6013.58

Limitation

1. Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues.

2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

3. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) (www.sgmq.ch). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base des "Directives de la Société Suisse de Génétique Médicale (SSGM) concernant l'évaluation de demande pour le remboursement d'une position maladie orpheline (Orphan disease) de la liste des analyses » du 20 avril 2015 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

1. En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM). Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

2. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:

a. Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;

b. En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;

c. L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6247.60	2900.00	Néoplasies héréditaires rares, présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérozygotie marquée, se situe dans un intervalle acceptable	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6247.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6247.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
4. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) (www.sgm.ch)
Ces derniers, émettent des recommandations sur la base des "Directives de la Société Suisse de Génétique Médicale (SSGM) concernant l'évaluation de demande pour le remboursement d'une position maladie orpheline (Orphan disease) de la liste des analyses » du 20 avril 2015 (www.ofsp.admin.ch/ref)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
a) Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
b) En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
c) L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal
6. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (600 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical**

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6248.61	3300.00	Néoplasies mendéliennes héréditaires chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 11-100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6248.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 11-100 gènes (1000 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6248.62	3800.00	Néoplasies mendéliennes héréditaires chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des plus de 100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6248.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour plus de 100 gènes (1500 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6251.54	185.00	Chorea Huntington et troubles des mouvements choréiformes	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation au moyen d'une électrophorèse capillaire (par exemple analyse de fragments), chromatographie (par exemple HPLC) ou hybridation (par exemple strip assay)

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

En cas d'analyse monoplex, 1 par séquence-cible, en cas d'analyse multiplex, 1 par analyse, au maximum 2

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6252.55	350.00	Dystrophinopathies de Duchenne et Becker, et dystrophies musculaires dues à des troubles des protéines associés à la dystrophine	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour la détermination de délétions/duplications

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6252.56	215.00	Dystrophinopathies de Duchenne et Becker, et dystrophies musculaires dues à des troubles des protéines associés à la dystrophine	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6252.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales)

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6252.60	2900.00	Dystrophinopathies de Duchenne et Becker, et dystrophies musculaires dues à des troubles des protéines associés à la dystrophine	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6252.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6252.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (600 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical**
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6253.55	350.00	Neuropathies héréditaires sensomotrices: maladies de Charcot-Marie-Tooth, neuropathie héréditaire avec tendance aux paralysies par compression (HNPP), polyneuropathie amyloïdotique	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour la détermination de délétions/duplications

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6253.56	215.00	Neuropathies héréditaires sensomotrices: maladies de Charcot-Marie-Tooth, neuropathie héréditaire avec tendance aux paralysies par compression (HNPP), polyneuropathie amyloïdotique	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 14

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6253.61 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

RemarquesEn cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6253.61	3300.00	Neuropathies héréditaires sensomotrices: maladies de Charcot-Marie-Tooth, neuropathie héréditaire avec tendance aux paralysies par compression (HNPP), polyneuropathie amyloïdotique	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 11-100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6253.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6253.56 doit être réalisée plus de 14 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 11-100 gènes (1000 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6254.54	185.00	Ataxies spinocérébelleuses	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation au moyen d'une électrophorèse capillaire (par exemple analyse de fragments), chromatographie (par exemple HPLC) ou hybridation (par exemple strip assay)

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par type d'ataxie recherchée

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour la détermination d'expansions de répétition

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6254.59	280.00	Ataxies spinocérébelleuses	G	S

Technique d'analyse

Southern-Blot, Dot-Blot

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par type d'ataxie recherchée

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour la détermination d'expansions de répétition

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6255.54	185.00	Ataxie de Friedreich	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation au moyen d'une électrophorèse capillaire (par exemple analyse de fragments), chromatographie (par exemple HPLC) ou hybridation (par exemple strip assay)

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

En cas d'analyse monoplex, 1 par séquence-cible, en cas d'analyse multiplex, 1 par analyse

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour la détermination d'expansions de répétition

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6255.55	350.00	Ataxie de Friedreich	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour la détermination de délétions/duplications

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6255.56	215.00	Ataxie de Friedreich	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6255.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6255.59	280.00	Ataxie de Friedreich	G	S

Technique d'analyse

Southern-Blot, Dot-Blot

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par sonde

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour la détermination d'expansions de répétition

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6255.60	2900.00	Ataxie de Friedreich	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6255.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6255.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante:
www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (600 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6256.55	350.00	Ataxie téléangiectasie	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour la détermination de délétions/duplications

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6256.56	215.00	Ataxie téléangiectasie	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6256.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales)

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6256.60	2900.00	Ataxie téléangiectasie	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6256.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6256.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante:
www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (600 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6257.54	185.00	Dystrophie myotonique de type 1 et 2	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation au moyen d'une électrophorèse capillaire (par exemple analyse de fragments), chromatographie (par exemple HPLC) ou hybridation (par exemple strip assay)

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

En cas d'analyse monoplex, 1 par séquence-cible, en cas d'analyse multiplex, 1 par analyse

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour la détermination d'expansions de répétition

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6257.59	280.00	Dystrophie myotonique de type 1 et 2	G	S

Technique d'analyse

Southern-Blot, Dot-Blot

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par sonde

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour la détermination d'expansions de répétition

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6258.56	215.00	Myopathies myotubulaires	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6258.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales)

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6258.60	2900.00	Myopathies myotubulaires	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6258.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6258.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante:
www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (600 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6259.55	350.00	Atrophies musculaires spinales	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour la détermination de délétions/duplications

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicile

Analyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6259.56	215.00	Atrophies musculaires spinales	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6259.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6259.60	2900.00	Atrophies musculaires spinales	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6259.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6259.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (600 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6260.50	93.00	Cytopathies mitochondriales	G	S

Technique d'analyse

Amplification d'acides nucléiques en temps réel, qualitative ou quantitative incluant l'analyse de la courbe de fusion

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible comprenant les séquences de référence amplifiées simultanément

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour des types particuliers de mutations

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6260.51	105.00	Cytopathies mitochondriales	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation par électrophorèse (gel d'agarose, gel de polyacrylamide)

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

En cas d'analyse monoplex, 1 par séquence-cible, en cas d'analyse multiplex, 1 par analyse

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour des types particuliers de mutations

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6260.54	185.00	Cytopathies mitochondriales	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation au moyen d'une électrophorèse capillaire (par exemple analyse de fragments), chromatographie (par exemple HPLC) ou hybridation (par exemple strip assay)

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

En cas d'analyse monoplex, 1 par séquence-cible, en cas d'analyse multiplex, 1 par analyse

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour des types particuliers de mutations

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6260.55	350.00	Cytopathies mitochondriales	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour la détermination de modifications de méthylation et de délétions/duplications

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6260.56	215.00	Cytopathies mitochondriales	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie du séquençage de l'amplificat selon Sanger et de la détection des deux brins isolés au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 14

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6260.61

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicile

Analyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6260.61	3300.00	Cytopathies mitochondriales	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 11-100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6260.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6260.56 doit être réalisée plus de 14 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante:
www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 11-100 gènes (1000 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6261.62	3800.00	Affections mendéliennes mitochondriales chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des plus de 100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6260.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour plus de 100 gènes (1500 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6262.54	185.00	Syndrome de l'X-fragile (FRAXA, FRAXE)	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation au moyen d'une électrophorèse capillaire (par exemple analyse de fragments), chromatographie (par exemple HPLC) ou hybridation (par exemple strip assay)

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

En cas d'analyse monoplex, 1 par séquence-cible, en cas d'analyse multiplex, 1 par analyse

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour la détermination d'expansions de répétition

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6262.55	350.00	Syndrome de l'X-fragile (FRAXA, FRAXE)	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

En cas d'analyse multiplex, 1 par analyse

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour la détermination de modifications de méthylation et de délétions/duplications

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6262.56	215.00	Syndrome de l'X-fragile (FRAXA, FRAXE)	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6262.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales)

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6262.59	280.00	Syndrome de l'X-fragile (FRAXA, FRAXE)	G	S

Technique d'analyse

Southern-Blot, Dot-Blot

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par sonde

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour la détermination d'expansions de répétition

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6262.60	2900.00	Syndrome de l'X-fragile (FRAXA, FRAXE)	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6262.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6262.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (600 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6263.50	93.00	Syndrome d'Angelman	G	S

Technique d'analyse

Amplification d'acides nucléiques en temps réel, qualitative ou quantitative incluant l'analyse de la courbe de fusion

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible comprenant les séquences de référence amplifiées simultanément

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour des types particuliers de mutations

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6263.55	350.00	Syndrome d'Angelman	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour la détermination de modifications de méthylation et de délétions/duplications

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6263.56	215.00	Syndrome d'Angelman	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6263.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6263.60	2900.00	Syndrome d'Angelman	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6263.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6263.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante:
www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (600 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6264.55	350.00	Maladies génétiques neurologiques rares, troubles rares du développement moteur et/ou cognitif présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul**Limitation**

1. Pour la détermination de délétions/duplications
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
3. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) (www.sgm.ch). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base des "Directives de la Société Suisse de Génétique Médicale (SSGM) concernant l'évaluation de demande pour le remboursement d'une position maladie orpheline (Orphan disease) de la liste des analyses » du 20 avril 2015 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:

1. Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
2. En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
3. L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6264.56	215.00	Maladies génétiques neurologiques rares, troubles rares du développement moteur et/ou cognitif présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6264.60 ni avec 6013.58

Limitation

1. Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues.

2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

3. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) (www.sgm.ch).

Ces derniers, émettent des recommandations sur la base des "Directives de la Société Suisse de Génétique Médicale (SSGM) concernant l'évaluation de demande pour le remboursement d'une position maladie orpheline (Orphan disease) de la liste des analyses » du 20 avril 2015 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

1. En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM). Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

2. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:

a. Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;

b. En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;

c. L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6264.60	2900.00	Maladies génétiques neurologiques rares, troubles rares du développement moteur et/ou cognitif présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6264.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6264.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
4. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) (www.sgm.ch)
Ces derniers, émettent des recommandations sur la base des "Directives de la Société Suisse de Génétique Médicale (SSGM) concernant l'évaluation de demande pour le remboursement d'une position maladie orpheline (Orphan disease) de la liste des analyses » du 20 avril 2015 (www.ofsp.admin.ch/ref)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
a) Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
b) En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
c) L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal
6. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (600 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical**

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6265.61	3300.00	Affections mendéliennes neuromusculaires et neurodégénératives chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 11-100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6265.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 11-100 gènes (1000 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6265.62	3800.00	Affections mendéliennes neuromusculaires et neurodégénératives chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des plus de 100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6265.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour plus de 100 gènes (1500 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6268.50	93.00	Syndrome de Prader-Willy	G	S

Technique d'analyse

Amplification d'acides nucléiques en temps réel, qualitative ou quantitative incluant l'analyse de la courbe de fusion

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible comprenant les séquences de référence amplifiées simultanément

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour des types particuliers de mutations

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6268.55	350.00	Syndrome de Prader-Willy	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour la détermination de modifications de méthylation et de délétions/duplications

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6268.56	215.00	Syndrome de Prader-Willy	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6268.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6268.60	2900.00	Syndrome de Prader-Willy	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6268.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6268.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante:
www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (600 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6269.50	93.00	Syndrome de délétion du chromosome 22q11: syndrome de Di George, syndrome vélo-cardio-facial	G	S

Technique d'analyse

Amplification d'acides nucléiques en temps réel, qualitative ou quantitative incluant l'analyse de la courbe de fusion

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible comprenant les séquences de référence amplifiées simultanément

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour des types particuliers de mutations

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6269.55	350.00	Syndrome de délétion du chromosome 22q11: syndrome de Di George, syndrome vélo-cardio-facial	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour la détermination de délétions/duplications

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6269.56	215.00	Syndrome de délétion du chromosome 22q11: syndrome de Di George, syndrome vélo-cardio-facial	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6269.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6269.60	2900.00	Syndrome de délétion du chromosome 22q11: syndrome de Di George, syndrome vélo-cardio-facial	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6269.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6269.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (600 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6270.50	93.00	Syndrome de Williams-Beuren	G	S

Technique d'analyse

Amplification d'acides nucléiques en temps réel, qualitative ou quantitative incluant l'analyse de la courbe de fusion

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible comprenant les séquences de référence amplifiées simultanément

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour des types particuliers de mutations

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6270.55	350.00	Syndrome de Williams-Beuren	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour la détermination de délétions/duplications

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6270.56	215.00	Syndrome de Williams-Beuren	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6270.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6270.60	2900.00	Syndrome de Williams-Beuren	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6270.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6270.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (600 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6271.50	93.00	Syndromes avec troubles de la croissance: de Sotos, de Beckwith-Wiedemann, de Silver-Russel et d'autres	G	S

Technique d'analyse

Amplification d'acides nucléiques en temps réel, qualitative ou quantitative incluant l'analyse de la courbe de fusion

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible comprenant les séquences de référence amplifiées simultanément

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour des types particuliers de mutations

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6271.55	350.00	Syndromes avec troubles de la croissance: de Sotos, de Beckwith-Wiedemann, de Silver-Russel et d'autres	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour la détermination de modifications de méthylation et de délétions/duplications

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6271.56	215.00	Syndromes avec troubles de la croissance: de Sotos, de Beckwith-Wiedemann, de Silver-Russel et d'autres	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6271.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6271.60	2900.00	Syndromes avec troubles de la croissance: de Sotos, de Beckwith-Wiedemann, de Silver-Russel et d'autres	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6271.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6271.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (600 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6272.50	93.00	Syndromes rares présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.	G	S

Technique d'analyse

Amplification d'acides nucléiques en temps réel, qualitative ou quantitative incluant l'analyse de la courbe de fusion

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible comprenant les séquences de référence amplifiées simultanément

Possibilité de cumul**Limitation**

1. Pour des types particuliers de mutations
 2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
 3. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) (www.sgm.ch).
 Ces derniers, émettent des recommandations sur la base des "Directives de la Société Suisse de Génétique Médicale (SSGM) concernant l'évaluation de demande pour le remboursement d'une position maladie orpheline (Orphan disease) de la liste des analyses » du 20 avril 2015 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
 1. Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
 2. En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
 3. L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6272.55	350.00	Syndromes rares présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul**Limitation**

1. Pour la détermination de délétions/duplications
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
3. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) (www.sgm.ch).
Ces derniers, émettent des recommandations sur la base des "Directives de la Société Suisse de Génétique Médicale (SSGM) concernant l'évaluation de demande pour le remboursement d'une position maladie orpheline (Orphan disease) de la liste des analyses » du 20 avril 2015 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:

1. Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
2. En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
3. L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6272.56	215.00	Syndromes rares présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6272.60 ni avec 6013.58

Limitation

1. Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues.

2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

3. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) (www.sgmq.ch). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base des "Directives de la Société Suisse de Génétique Médicale (SSGM) concernant l'évaluation de demande pour le remboursement d'une position maladie orpheline (Orphan disease) de la liste des analyses » du 20 avril 2015 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

1. En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM). Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

2. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:

a. Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;

b. En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;

c. L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6272.60	2900.00	Syndromes rares présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérozygotie marquée, se situe dans un intervalle acceptable.	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes:
6001.03, 6272.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6272.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
4. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) (www.sgm.ch)
Ces derniers, émettent des recommandations sur la base des "Directives de la Société Suisse de Génétique Médicale (SSGM) concernant l'évaluation de demande pour le remboursement d'une position maladie orpheline (Orphan disease) de la liste des analyses » du 20 avril 2015 (www.ofsp.admin.ch/ref)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante:
www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
a) Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
b) En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
c) L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal
6. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (600 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical**

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6273.61	3300.00	Syndrome mendélien avec troubles de la croissance chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 11-100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6273.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 11-100 gènes (1000 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6273.62	3800.00	Syndrome mendélien avec troubles de la croissance chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des plus de 100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6273.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour plus de 100 gènes (1500 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicile

Analyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6276.64	105.00	Microdélétions lors de troubles de la spermatogenèse liés à l'Y (délétions AZF)	G	S

Technique d'analyse

Libre choix de la technique

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

En cas d'analyse monoplex, 1 par séquence-cible, en cas d'analyse multiplex, 1 par analyse, au maximum 2

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6277.54	185.00	Aplasie congénitale du canal déférent (CAVD)	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation au moyen d'une électrophorèse capillaire (par exemple analyse de fragments), chromatographie (par exemple HPLC) ou hybridation (par exemple strip assay)

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

En cas d'analyse monoplex, 1 par séquence-cible, en cas d'analyse multiplex, 1 par analyse

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour la détermination des mutations connues les plus fréquentes

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6277.55	350.00	Aplasie congénitale du canal déférent (CAVD)	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour la détermination de modifications de méthylation et de délétions/duplications

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6277.56	215.00	Aplasie congénitale du canal déférent (CAVD)	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6277.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales)

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6277.60	2900.00	Aplasie congénitale du canal déférent (CAVD)	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6277.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6277.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante:
www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (600 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6278.55	350.00	Maladies des reins polykystiques	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour la détermination de délétions/duplications

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicile

Analyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6278.56	215.00	Maladies des reins polykystiques	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6278.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales)

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6278.60	2900.00	Maladies des reins polykystiques	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6278.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6278.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (600 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6279.55	350.00	Maladies génétiques rares du système urogénital, troubles rares de la fertilité, stérilité, présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul**Limitation**

1. Pour la détermination de délétions/duplications
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
3. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) (www.sgm.ch).
Ces derniers, émettent des recommandations sur la base des "Directives de la Société Suisse de Génétique Médicale (SSGM) concernant l'évaluation de demande pour le remboursement d'une position maladie orpheline (Orphan disease) de la liste des analyses » du 20 avril 2015 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:

1. Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
2. En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
3. L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6279.56	215.00	Maladies génétiques rares du système urogénital, troubles rares de la fertilité, stérilité, présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6279.60 ni avec 6013.58

Limitation

1. Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues.

2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

3. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) (www.sgm.ch).

Ces derniers, émettent des recommandations sur la base des "Directives de la Société Suisse de Génétique Médicale (SSGM) concernant l'évaluation de demande pour le remboursement d'une position maladie orpheline (Orphan disease) de la liste des analyses » du 20 avril 2015 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

1. En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM). Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

2. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:

a. Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;

b. En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;

c. L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6279.60	2900.00	Maladies génétiques rares du système urogénital, troubles rares de la fertilité, stérilité, présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

Non spécifié

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6279.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6279.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
4. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) (www.sgm.ch)
Ces derniers, émettent des recommandations sur la base des "Directives de la Société Suisse de Génétique Médicale (SSGM) concernant l'évaluation de demande pour le remboursement d'une position maladie orpheline (Orphan disease) de la liste des analyses » du 20 avril 2015 (www.ofsp.admin.ch/ref)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
a) Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
b) En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
c) L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal
6. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (600 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical**

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6280.61	3300.00	Affections mendéliennes du système urogénital, de la fertilité / stérilité chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 11-100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6280.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 11-100 gènes (1000 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6280.62	3800.00	Affections mendéliennes du système urogénital, de la fertilité / stérilité chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des plus de 100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6280.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour plus de 100 gènes (1500 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6283.55	350.00	Dystrophies de la rétine: rétinite pigmentaire, dégénérescence de la macula	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour la détermination de délétions/duplications

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6283.56	215.00	Dystrophies de la rétine: rétinite pigmentaire, dégénérescence de la macula	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 14

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6283.61, ni 6283.62 ni 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales)

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6283.61	3300.00	Dystrophies de la rétine: rétinite pigmentaire, dégénérescence de la macula	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit avec analyse bio-informatique ciblée des 11-100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6283.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6283.56 doit être réalisée plus de 14 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 11-100 gènes (1000 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6283.62	3800.00	Dystrophies de la rétine: rétinite pigmentaire, dégénérescence de la macula	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des plus de 100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6283.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6283.56 doit être réalisée plus de 14 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour plus de 100 gènes (1500 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6284.55	350.00	Dystrophies de la cornée	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour la détermination de délétions/duplications

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6284.56	215.00	Dystrophies de la cornée	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6284.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6284.60	2900.00	Dystrophies de la cornée	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6284.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6284.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante:
www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (600 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6285.55	350.00	Atrophie optique de Leber	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour la détermination de délétions/duplications

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6285.56	215.00	Atrophie optique de Leber	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6285.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6285.60	2900.00	Atrophie optique de Leber	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6285.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6285.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante:
www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (600 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6286.55	350.00	Vitréorétinopathies	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul**Limitation**

Pour la détermination de délétions/duplications

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicile

Analyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6286.56	215.00	Vitréorétinopathies	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6286.60 ni avec 6013.58

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6286.60	2900.00	Vitréorétinopathies	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6286.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6286.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante:
www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (600 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6287.55	350.00	Maladies génétiques rares des organes sensoriels présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul**Limitation**

1. Pour la détermination de délétions/duplications
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
3. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) (www.sgm.ch). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base des "Directives de la Société Suisse de Génétique Médicale (SSGM) concernant l'évaluation de demande pour le remboursement d'une position maladie orpheline (Orphan disease) de la liste des analyses » du 20 avril 2015 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:

1. Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
2. En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
3. L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6287.56	215.00	Maladies génétiques rares des organes sensoriels présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6287.60 ni avec 6013.58

Limitation

1. Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues.

2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

3. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) (www.sgm.ch).

Ces derniers, émettent des recommandations sur la base des "Directives de la Société Suisse de Génétique Médicale (SSGM) concernant l'évaluation de demande pour le remboursement d'une position maladie orpheline (Orphan disease) de la liste des analyses » du 20 avril 2015 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

1. En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM). Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

2. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:

a. Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;

b. En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;

c. L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6287.60	2900.00	Maladies génétiques rares des organes sensoriels présentant les critères suivants, a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable.	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6287.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6287.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
4. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) (www.sgm.ch)
Ces derniers, émettent des recommandations sur la base des "Directives de la Société Suisse de Génétique Médicale (SSGM) concernant l'évaluation de demande pour le remboursement d'une position maladie orpheline (Orphan disease) de la liste des analyses » du 20 avril 2015 (www.ofsp.admin.ch/ref)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
a) Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
b) En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
c) L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal
6. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (600 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical**

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6288.61	3300.00	Affections mendéliennes ophtalmologiques chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour 11 à 100 gènes	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 11-100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6288.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 11-100 gènes (1000 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6288.62	3800.00	Affections mendéliennes ophtalmologiques chez des patients présentant des symptômes pour lesquels différentes maladies appartenant à ce groupe sont envisagées et recherchées (diagnostic différentiel); avec analyse bio-informatique et compte-rendu du résultat, pour plus de 100 gènes	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des plus de 100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6288.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour plus de 100 gènes (1500 points tarifaires).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6299.50	93.00	Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable	G	S

Technique d'analyse

Amplification d'acides nucléiques en temps réel, qualitative ou quantitative incluant l'analyse de la courbe de fusion

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible comprenant les séquences de référence amplifiées simultanément

Possibilité de cumul**Limitation**

1. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

2. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) (www.sgm.ch).

Ces derniers, émettent des recommandations sur la base des "Directives de la Société Suisse de Génétique Médicale (SSGM) concernant l'évaluation de demande pour le remboursement d'une position maladie orpheline (Orphan disease) de la liste des analyses » du 20 avril 2015 (www.ofsp.admin.ch/ref)

Remarques

Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:

1. Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
2. En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
3. L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6299.51	105.00	Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation par électrophorèse (gel d'agarose, gel de polyacrylamide)

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

En cas d'analyse monoplex, 1 par séquence-cible, en cas d'analyse multiplex, 1 par analyse

Possibilité de cumul**Limitation**

1. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
2. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) (www.sgm.ch).
Ces derniers, émettent des recommandations sur la base des "Directives de la Société Suisse de Génétique Médicale (SSGM) concernant l'évaluation de demande pour le remboursement d'une position maladie orpheline (Orphan disease) de la liste des analyses » du 20 avril 2015 (www.ofsp.admin.ch/ref)

Remarques

Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:

1. Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
2. En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
3. L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6299.54	185.00	Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation au moyen d'une électrophorèse capillaire (par exemple analyse de fragments), chromatographie (par exemple HPLC) ou hybridisation (par exemple strip assay)

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

Non spécifié

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

En cas d'analyse monoplex, 1 par séquence-cible, en cas d'analyse multiplex, 1 par analyse

Limitation

1. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

2. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) (www.sgm.ch).

Ces derniers, émettent des recommandations sur la base des "Directives de la Société Suisse de Génétique Médicale (SSGM) concernant l'évaluation de demande pour le remboursement d'une position maladie orpheline (Orphan disease) de la liste des analyses » du 20 avril 2015 (www.ofsp.admin.ch/ref)

Remarques

Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:

1. Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
2. En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
3. L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6299.55	350.00	Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable	G	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

Non spécifié

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Limitation

1. Pour la détermination de délétions/duplications

2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

3. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) (www.sgm.ch). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base des "Directives de la Société Suisse de Génétique Médicale (SSGM) concernant l'évaluation de demande pour le remboursement d'une position maladie orpheline (Orphan disease) de la liste des analyses » du 20 avril 2015 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:

1. Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
2. En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
3. L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6299.56	215.00	Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6299.60, ni 6299.61, ni 6299.62 ni 6013.58

Limitation

1. Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales), ainsi que pour le dépistage de mutations inconnues.

2. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

3. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) (www.sgm.ch).

Ces derniers, émettent des recommandations sur la base des "Directives de la Société Suisse de Génétique Médicale (SSGM) concernant l'évaluation de demande pour le remboursement d'une position maladie orpheline (Orphan disease) de la liste des analyses » du 20 avril 2015 (www.ofsp.admin.ch/ref).

Remarques

1. En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM). Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

2. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:

a. Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;

b. En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;

c. L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6299.59	280.00	Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable	G	S

Technique d'analyse

Southern-Blot, Dot-Blot

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par sonde

Possibilité de cumul**Limitation**

1. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

2. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) (www.sgm.ch). Ces derniers, émettent des recommandations sur la base des "Directives de la Société Suisse de Génétique Médicale (SSGM) concernant l'évaluation de demande pour le remboursement d'une position maladie orpheline (Orphan disease) de la liste des analyses » du 20 avril 2015 (www.ofsp.admin.ch/ref)

Remarques

Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:

1. Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
2. En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
3. L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectuée par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicile

Analyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6299.60	2900.00	Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

Non spécifié

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6299.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec la position 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6299.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
4. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) (www.sgm.ch)
Ces derniers, émettent des recommandations sur la base des "Directives de la Société Suisse de Génétique Médicale (SSGM) concernant l'évaluation de demande pour le remboursement d'une position maladie orpheline (Orphan disease) de la liste des analyses » du 20 avril 2015 (www.ofsp.admin.ch/ref)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
a) Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
b) En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
c) L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal
6. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (600 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical**

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6299.61	3300.00	Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 11-100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

Non spécifié

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6299.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec I 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6299.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
4. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) (www.sgm.ch)
Ces derniers, émettent des recommandations sur la base des "Directives de la Société Suisse de Génétique Médicale (SSGM) concernant l'évaluation de demande pour le remboursement d'une position maladie orpheline (Orphan disease) de la liste des analyses » du 20 avril 2015 (www.ofsp.admin.ch/ref)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
a) Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
b) En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
c) L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal
6. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 11-100 gènes (1000 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicile

Analyses
rapides

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6299.62	3800.00	Maladie génétique rare (maladie orpheline) présentant les critères suivants: a. Prévalence génétique de la maladie égale ou inférieure à 1/2000 b. Maladie monogénique référencée dans le catalogue OMIM (Online Mendelian Inheritance in Man) c. La maladie génétique porte clairement préjudice à la santé d. Le diagnostic clinico-génétique de suspicion est clairement défini e. L'analyse de génétique moléculaire est diagnostique (et non présymptomatique ou prédictive, pas de polymorphismes pour prédisposition) f. La sensibilité diagnostique (taux d'identification des mutations) pour la mise en évidence spécifique de la maladie rare, en particulier en cas d'hétérogénéité marquée, se situe dans un intervalle acceptable	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des plus de 100 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié

Non spécifié

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1

1. Uniquement cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6299.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6299.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)
4. Prise en charge uniquement sur garantie spéciale de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil. Si le médecin-conseil formule un avis négatif au sujet de la demande de prise en charge, il consulte un expert de la Société suisse de génétique médicale (SSGM) (www.sgm.ch)
Ces derniers, émettent des recommandations sur la base des "Directives de la Société Suisse de Génétique Médicale (SSGM) concernant l'évaluation de demande pour le remboursement d'une position maladie orpheline (Orphan disease) de la liste des analyses » du 20 avril 2015 (www.ofsp.admin.ch/ref)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Exécution des analyses à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal, aux conditions suivantes:
a) Les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
b) En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées;
c) L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal
6. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour plus de 100 gènes (1500 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical**

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes

Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6301.38	270.00	Culture cellulaire et préparation chromosomique, hémopathies malignes	G	S

Technique d'analyse

Culture cellulaire et préparation chromosomique

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6303.38

Limitation**Remarques**

Jusqu'à 3 conditions de culture avec ou sans synchronisation

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6302.38	70.00	Culture cellulaire et préparation chromosomique, hémopathies malignes, supplément pour conditions de culture ou de synchronisation supplémentaires	G	S

Technique d'analyse

Culture cellulaire et préparation chromosomique

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par condition

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6303.38	270.00	Culture cellulaire et préparation chromosomique pour la conservation en vue d'éventuelles analyses ultérieures, hémopathies malignes	G	S

Technique d'analyse

Culture cellulaire et préparation chromosomique

Matériel d'analyse

Moelle osseuse

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6301.38

Limitation

Applicable uniquement si des résultats d'analyses sont encore en cours, desquels dépend le spectre des analyses cytogénétiques à réaliser

Remarques

Jusqu'à 3 conditions de culture avec ou sans synchronisation

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6304.32	100.00	Analyse chromosomique, hémopathies malignes, supplément pour séparation cellulaire et congélation	HG	S

Technique d'analyse

Analyse chromosomique

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6305.33	580.00	10 métaphases caryotypées ou 5 métaphases caryotypées et 15 métaphases analysées, hémopathies malignes	G	S

Technique d'analyse

Evaluation des métaphases

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6306.33	290.00	Supplément pour cellules supplémentaires analysées, 5 métaphases caryotypées ou 10 métaphases analysées, hémopathies malignes	G	S

Technique d'analyse

Evaluation des métaphases

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

Au maximum 6

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6307.33	150.00	Supplément pour anomalies complexes, au moins 3 anomalies, hémopathies malignes	G	S

Technique d'analyse

Evaluation des métaphases

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6308.33	150.00	Supplément pour analyse complexe, hémopathies malignes	G	S

Technique d'analyse

Evaluation des métaphases

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6309.34	475.00	Hybridation in situ interphasique somatique, incluant la préparation et l'analyse de 50 cellules ou davantage, hémopathies malignes	HG	S

Technique d'analyse

FISH

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6311.36

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6310.34	350.00	Supplément pour hybridation in situ métaphasique ou interphasique somatique, hémopathies malignes	G	S

Technique d'analyse

FISH

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par sonde, au maximum 7

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6311.36

Limitation**Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6311.36	2800.00	Hybridation en série in-situ ou/et génomique (analyse chromosomique par microarray), hémopathies malignes	G	S

Technique d'analyse

FISH, microarray

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6309.34 ni avec 6310.34

Limitation**Remarques**

Forfait pour 8 sondes FISH ou davantage

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6400.50	93.00	Néoplasies myéloïdes	HG	S

Technique d'analyse

Amplification d'acides nucléiques en temps réel, qualitative ou quantitative incluant l'analyse de la courbe de fusion

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible comprenant les séquences de référence amplifiées simultanément

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6400.51	105.00	Néoplasies myéloïdes	HG	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation par électrophorèse (gel d'agarose, gel de polyacrylamide)

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

En cas d'analyse monoplex, 1 par séquence-cible, en cas d'analyse multiplex, 1 par analyse

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6400.54	185.00	Néoplasies myéloïdes	HG	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation au moyen d'une électrophorèse capillaire (par exemple analyse de fragments), chromatographie (par exemple HPLC) ou hybridation (par exemple strip assay)

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

En cas d'analyse monoplex, 1 par séquence-cible, en cas d'analyse multiplex, 1 par analyse

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6400.55	350.00	Néoplasies myéloïdes	HG	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6400.58	215.00	Néoplasies myéloïdes	HG	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie du séquençage de l'amplificat selon Sanger et de la détection des deux brins isolés au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

Au maximum 30

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6401.50	93.00	Néoplasies lymphoïdes	HG	S

Technique d'analyse

Amplification d'acides nucléiques en temps réel, qualitative ou quantitative incluant l'analyse de la courbe de fusion

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible comprenant les séquences de référence amplifiées simultanément

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6401.51	105.00	Néoplasies lymphoïdes	HG	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation par électrophorèse (gel d'agarose, gel de polyacrylamide)

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

En cas d'analyse monoplex, 1 par séquence-cible, en cas d'analyse multiplex, 1 par analyse

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6401.54	185.00	Néoplasies lymphoïdes	HG	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation au moyen d'une électrophorèse capillaire (par exemple analyse de fragments), chromatographie (par exemple HPLC) ou hybridation (par exemple strip assay)

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

En cas d'analyse monoplex, 1 par séquence-cible, en cas d'analyse multiplex, 1 par analyse

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6401.55	350.00	Néoplasies lymphoïdes	HG	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie d'une modification post-amplification (par exemple, ligation d'oligonucléotide, MLPA) et de la détection de l'amplificat au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence cible multiplex, au maximum 4

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6401.58	215.00	Néoplasies lymphoïdes	HG	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie du séquençage de l'amplificat selon Sanger et de la détection des deux brins isolés au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

Au maximum 30

Possibilité de cumul**Limitation****Remarques****Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6402.54	185.00	Détermination de polymorphisme lors de la recherche de chimères après transplantation de cellules souche	HG	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation au moyen d'une électrophorèse capillaire (par exemple analyse de fragments), chromatographie (par exemple HPLC) ou hybridation (par exemple strip assay)

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié	Non spécifié

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

En cas d'analyse monoplex, 1 par séquence-cible, en cas d'analyse multiplex, 1 par analyse	

Limitation

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical**Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation à domicile****Analyses rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6500.50	93.00	Analyse pharmacogénétique	CG	S

Technique d'analyse

Amplification d'acides nucléiques en temps réel, qualitative ou quantitative incluant l'analyse de la courbe de fusion

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

Par gène d'importance pharmacogénétique, au maximum

a. 4 (nombre maximal pour la position 6500.50 utilisée isolément ou en combinaison avec la position 6500.51) à l'exception du cytochrome CYP2D6

b. 6 pour le cytochrome CYP2D6

Possibilité de cumul

Uniquement cumulable avec 6001.03, 6500.51 et 6500.56

Limitation

1. Uniquement au moment où il y a indication à l'administration d'un médicament, ou lors de survenue d'un effet secondaire médicamenteux ou d'une efficacité thérapeutique diminuée ou absente en cours de traitement avec un médicament, pour lequel il existe une relation scientifiquement démontrée entre des effets secondaires médicamenteux significatifs (y compris les effets toxiques) ou une efficacité thérapeutique diminuée ou absente et les mutations génétiques examinées
2. Uniquement lorsque les mutations génétiques recherchées ne servent pas à poser un diagnostic, à rechercher une prédisposition à une maladie génétique ou à réaliser une typisation tissulaire HLA sans lien avec l'administration du médicament.
3. Prescription de l'analyse par tous les médecins sans distinction du titre de spécialité selon la « Liste de la Société Suisse de Pharmacologie et Toxicologie cliniques (SSPTC) des analyses pharmacogénétiques courantes que peuvent prescrire tous les médecins sans distinction du titre de spécialité», version 3.0 du 11.07.2019 (www.ofsp.admin.ch/ref)
4. Pour les médicaments ne figurant pas dans la liste de la SSPTC, prescription de l'analyse uniquement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral en pharmacologie et toxicologie cliniques selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6500.51	105.00	Analyse pharmacogénétique	CG	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation par électrophorèse (gel d'agarose, gel de polyacrylamide)

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

Par gène d'importance pharmacogénétique, au maximum 4 (nombre maximal pour la position 6500.51 utilisée isolément ou en combinaison avec la position 6500.50)

Possibilité de cumul

Uniquement cumulable avec 6001.03, 6500.50 ou 6500.56

Limitation

1. Uniquement au moment où il y a indication à l'administration d'un médicament, ou lors de survenue d'un effet secondaire médicamenteux ou d'une efficacité thérapeutique diminuée ou absente en cours de traitement avec un médicament, pour lequel il existe une relation scientifiquement démontrée entre des effets secondaires médicamenteux significatifs (y compris les effets toxiques) ou une efficacité thérapeutique diminuée ou absente et les mutations génétiques examinées
2. Uniquement lorsque les mutations génétiques recherchées ne servent pas à poser un diagnostic, à rechercher une prédisposition à une maladie génétique ou à réaliser une typisation tissulaire HLA sans lien avec l'administration du médicament.
3. Prescription de l'analyse par tous les médecins sans distinction du titre de spécialité selon la « Liste de la Société Suisse de Pharmacologie et Toxicologie cliniques (SSPTC) des analyses pharmacogénétiques courantes que peuvent prescrire tous les médecins sans distinction du titre de spécialité», version 3.0 du 11.07.2019 (www.ofsp.admin.ch/ref)
4. Pour les médicaments ne figurant pas dans la liste de la SSPTC, prescription de l'analyse uniquement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral en pharmacologie et toxicologie cliniques selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6500.53	105.00	Analyse pharmacogénétique	CIG	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques selon la méthode Sequence Specific Primer-Polymerase Chain Reaction (SSP-PCR, synonyme « ARMS ») suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation au moyen d'une électrophorèse (gel d'agarose, polyacrylamide) ou de la détection par fluorescence des amplifiats spécifiques, détermination de l'allèle par un ou plusieurs polymorphismes (par exemple, SNP)

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié	Non spécifié

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1 par allèle, au maximum 2	Uniquement cumulable avec 6001.03

Limitation

1. Uniquement au moment où il y a indication à l'administration d'un médicament, ou lors de survenue d'un effet secondaire médicamenteux ou d'une efficacité thérapeutique diminuée ou absente en cours de traitement avec un médicament, pour lequel il existe une relation scientifiquement démontrée entre des effets secondaires médicamenteux significatifs (y compris les effets toxiques) ou une efficacité thérapeutique diminuée ou absente et les mutations génétiques examinées
2. Uniquement lorsque les mutations génétiques recherchées ne servent pas à poser un diagnostic, à rechercher une prédisposition à une maladie génétique ou à réaliser une typisation tissulaire HLA sans lien avec l'administration du médicament.
3. Prescription de l'analyse par tous les médecins sans distinction du titre de spécialité selon la « Liste de la Société Suisse de Pharmacologie et Toxicologie cliniques (SSPTC) des analyses pharmacogénétiques courantes que peuvent prescrire tous les médecins sans distinction du titre de spécialité», version 3.0 du 11.07.2019 (www.ofsp.admin.ch/ref)
4. Pour les médicaments ne figurant pas dans la liste de la SSPTC, prescription de l'analyse uniquement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral en pharmacologie et toxicologie cliniques selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical**Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation à domicile****Analyses rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6500.56	215.00	Analyse pharmacogénétique	CG	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

Au maximum 2 par gène d'importance pharmacogénétique

Possibilité de cumul

Uniquement cumulable avec 6001.03, 6500.50, 6500.51 et 6008.09

Limitation

1. Uniquement au moment où il y a indication à l'administration d'un médicament, ou lors de survenue d'un effet secondaire médicamenteux ou d'une efficacité thérapeutique diminuée ou absente en cours de traitement avec un médicament, pour lequel il existe une relation scientifiquement démontrée entre des effets secondaires médicamenteux significatifs (y compris les effets toxiques) ou une efficacité thérapeutique diminuée ou absente et les mutations génétiques examinées
2. Uniquement lorsque les mutations génétiques recherchées ne servent pas à poser un diagnostic, à rechercher une prédisposition à une maladie génétique ou à réaliser une typisation tissulaire HLA sans lien avec l'administration du médicament.
3. Prescription de l'analyse par tous les médecins sans distinction du titre de spécialité selon la « Liste de la Société Suisse de Pharmacologie et Toxicologie cliniques (SSPTC) des analyses pharmacogénétiques courantes que peuvent prescrire tous les médecins sans distinction du titre de spécialité», version 3.0 du 11.07.2019 (www.ofsp.admin.ch/ref)
4. Pour les médicaments ne figurant pas dans la liste de la SSPTC, prescription de l'analyse uniquement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral en pharmacologie et toxicologie cliniques selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6501.56	215.00	Hyperthermie familiale maligne	G	S

Technique d'analyse

Séquençage d'une séquence cible. Libre choix de la technique de séquençage.

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 13

Possibilité de cumul

Non cumulable avec 6501.60

Limitation

Pour la détermination ciblée de mutations connues (par exemple, familiales)

Remarques

En cas de réalisation des analyses par séquençage à haut débit, les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM). Le document peut être consulté à l'adresse suivante: www.ofsp.admin.ch/ref.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6501.60	2900.00	Hyperthermie familiale maligne	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit
avec analyse bio-informatique ciblée des 1-10 gènes connus compatibles avec les symptômes de la maladie et
établissement du rapport des résultats complexe

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

1. Cumulable avec les analyses chromosomiques du chapitre B1 et les analyses de biologie moléculaire suivantes: 6001.03, 6501.55, 6013.58, 6006.07 et 6009.09
2. Non cumulable avec 6008.09

Limitation

1. Ne peut être facturé pour la détermination de mutations familiales connues
2. Uniquement facturable si la position 6501.56 doit être réalisée plus de 13 fois
3. Prescription des analyses seulement par des médecins titulaires du titre postgrade fédéral "génétique médicale" ou d'un titre postgrade fédéral le plus étroitement lié à la maladie faisant l'objet de l'examen selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

Remarques

1. Les analyses doivent être effectuées selon le guide des « bonnes pratiques » publié en décembre 2014 par la Société suisse de génétique médicale (SSGM) Le document peut être consulté à l'adresse suivante:
www.ofsp.admin.ch/ref.
2. Lors de l'analyse de confirmation des résultats positifs de séquençage à haut débit, le séquençage Sanger doit être facturé sous la position 6013.58.
3. La position 6009.09 doit être facturée lorsque l'analyse de membres de la famille s'avère nécessaire.
4. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires, le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie).
5. Le tarif se compose du séquençage (2300 points) et de l'analyse bio-informatique, y compris le compte-rendu du résultat pour 1 à 10 gènes (600 points).

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**

Médecins avec certains titres postgrades

**Consultation
à domicile**

**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6600.52	134.00	Génotypage moléculaire des antigènes érythrocytaires humains (human erythrocyte antigen HEA)	HG	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques selon la méthode Sequence specific primer-Polymerase Chain Reaction (SSP-PCR, synonyme "ARMS") suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation au moyen d'une électrophorèse (gel d'agarose, polyacrylamide) ou de la détection par fluorescence des amplifiats spécifiques, en analyse multiplex ou en analyse parallèle de 4 polymorphismes simultanés (par exemple single nucleotide primers SNPs)

Matériel d'analyse

Non spécifié	Résultat
	Non spécifié

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

Au maximum 4	

Limitation

Uniquement en cas de phénotype sérologique douteux ou discordant; de double population; de test direct antiglobulines humaines (direct antiglobulin test, DAT) fortement positif; de non disponibilité des antiséras spécifiques; chez les patients transfusés; chez les patients nécessitant un régime de transfusion chronique; chez les filles et les femmes avant et en âge de procréer

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6600.57	84.00	Séquençage des antigènes érythrocytaires humains (human erythrocyte antigen HEA)	HG	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques, suivie d'un séquençage de l'amplificat et de la détection d'un des deux brins isolés au moyen d'une électrophorèse capillaire

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1 par séquence-cible, au maximum 14

Possibilité de cumul**Limitation**

Uniquement au cas où le génotypage moléculaire par SSP-PCR (position 6600.52) ne permet pas de déterminer l'antigène HEA recherché

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical
Soins de base**
Médecins avec certains titres postgrades
**Consultation
à domicile**
**Analyses
rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6601.52	134.00	Génotypage moléculaire des antigènes plaquettaires humains (human platelet antigen HPA)	HG	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques selon la méthode Sequence specific primer-Polymerase Chain Reaction (SSP-PCR, synonyme "ARMS") suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation au moyen d'une électrophorèse (gel d'agarose, polyacrylamide) ou de la détection par fluorescence des amplifiats spécifiques, en analyse multiplex ou en analyse parallèle de 4 polymorphismes simultanés (par exemple single nucleotide primers SNPs)

Matériel d'analyse**Résultat**

Non spécifié	Non spécifié

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1	

Limitation

Uniquement en cas d'investigations de maladies et de complications induites par des anticorps anti-HPA allo-immuns: thrombocytopénie allo-immune foetale ou néonatale (fetal/neonatal allo-immune thrombocytopenia FNAITP), état réfractaire à la transfusion plaquettaire, purpura post-transfusionnel

Remarques

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de
cabinet médical****Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation
à domicile****Analyses
rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6602.52	134.00	Génotypage moléculaire des antigènes neutrophiles humains (human neutrophile antigen HNA)	HG	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques selon la méthode Sequence specific primer-Polymerase Chain Reaction (SSP-PCR, synonyme "ARMS") suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation au moyen d'une électrophorèse (gel d'agarose, polyacrylamide) ou de la détection par fluorescence des amplifiats spécifiques, en analyse multiplex ou en analyse parallèle de 4 polymorphismes simultanés (par exemple single nucleotide primers SNPs)

Matériel d'analyse

Non spécifié

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**

Uniquement en cas de suspicion de TRALI (transfusion associated lung injury)

Remarques**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6603.50	93.00	Génotypage moléculaire pour les antigènes érythrocytaires (HEA) fœtaux Rhésus D, Kell, Rhésus E, Rhésus c, Kidd (a), pour les antigènes plaquettaires fœtaux HPA-1a, HPA-5b et autres antigènes fœtaux.	HG	S

Technique d'analyse

Amplification d'acides nucléiques en temps réel, qualitative ou quantitative incluant l'analyse de la courbe de fusion

Matériel d'analyse**Résultat**

Echantillon primaire fœtal

Non spécifié

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1 par séquence-cible comprenant les séquences de référence amplifiées simultanément, au maximum 2

Limitation**Remarques**

1. Uniquement lors de constellation antigénique parentale à risque d'alloimmunisation foeto-maternelle d'importance clinique ou lors de hausse du taux des anticorps chez la mère
2. L'exécution des analyses d'antigènes foetaux Kell, Rhésus E, Rhésus c, Kidd (a), HPA-1a, HPA-5b et autres antigènes foetaux peut se faire à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal à condition qu'elle ne peut être effectuée dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
 - a) En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées
 - b) L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6603.51	105.00	Génotypage moléculaire pour les antigènes érythrocytaires (HEA) fœtaux Rhésus D, Kell, Rhésus E, Rhésus c, Kidd (a), pour les antigènes plaquettaires fœtaux HPA-1a, HPA-5b et autres antigènes fœtaux.	HG	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation par électrophorèse (gel d'agarose, gel de polyacrylamide)

Matériel d'analyse**Résultat**

Echantillon primaire fœtal

Non spécifié

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

En cas d'analyse monoplex, 1 par séquence-cible, en cas d'analyse multiplex, 1 par analyse

Limitation**Remarques**

1. Uniquement lors de constellation antigénique parentale à risque d'alloimmunisation foeto-maternelle d'importance clinique ou lors de hausse du taux des anticorps chez la mère
2. L'exécution des analyses d'antigènes foetaux Kell, Rhésus E, Rhésus c, Kidd (a), HPA-1a, HPA-5b et autres antigènes foetaux peut se faire à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal à condition qu'elle ne peut être effectuée dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
 - a) En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées
 - b) L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6603.54	185.00	Génotypage moléculaire pour les antigènes érythrocytaires (HEA) fœtaux Rhésus D, Kell, Rhésus E, Rhésus c, Kidd (a), pour les antigènes plaquettaires fœtaux HPA-1a, HPA-5b et autres antigènes fœtaux	HG	S

Technique d'analyse

Amplification des acides nucléiques suivie de la détection de l'amplificat ou de la mutation au moyen d'une électrophorèse capillaire (par exemple analyse de fragments), chromatographie (par exemple HPLC) ou hybridisation (par exemple strip assay)

Matériel d'analyse**Résultat**

Echantillon primaire fœtal	Non spécifié

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

En cas d'analyse monoplex, 1 par séquence-cible, en cas d'analyse multiplex, 1 par analyse	

Limitation

Remarques

- Uniquement lors de constellation antigénique parentale à risque d'alloimmunisation foeto-maternelle d'importance clinique ou lors de hausse du taux des anticorps chez la mère
- L'exécution des analyses d'antigènes foetaux Kell, Rhésus E, Rhésus c, Kidd (a), HPA-1a, HPA-5b et autres antigènes foetaux peut se faire à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal à condition qu'elle ne peut être effectuée dans un laboratoire suisse selon la LAMal;
 - En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées
 - L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical**Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation à domicile****Analyses rapides**

Non		Non	Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non	Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6604.50	112.00	Génotypage moléculaire pour les antigènes érythrocytaires (HEA) fœtaux Rhésus D, Kell, Rhésus E, Rhésus c, Kidd (a), pour les antigènes plaquettaires fœtaux HPA-1a, HPA-5b et autres antigènes fœtaux.	HG	S

Technique d'analyse

Amplification d'acides nucléiques en temps réel, qualitative ou quantitative incluant l'analyse de la courbe de fusion

Matériel d'analyse**Résultat**

DNA fœtal libre dans le sang maternel	Non spécifié

Application par échantillon primaire**Possibilité de cumul**

1 par séquence-cible comprenant les séquences de référence amplifiées simultanément, au maximum 2	

Limitation**Remarques**

1. Cette position comprend la confirmation de l'origine fœtale du DNA dans le sang maternel.

2. Uniquement lors de constellation antigénique parentale à risque d'alloimmunisation foeto-maternelle d'importance clinique ou lors de hausse du taux des anticorps chez la mère

3. L'exécution des analyses d'antigènes fœtaux Kell, Rhésus E, Rhésus c, Kidd (a), HPA-1a, HPA-5b et autres antigènes fœtaux peut se faire à l'étranger au sens de l'art. 36 al. 1 et 4 OAMal à condition qu'elle ne peut être effectuée dans un laboratoire suisse selon la LAMal;

a) En ce qui concerne la qualification du laboratoire étranger, l'information au médecin prescripteur et la protection des données, les conditions stipulées à l'art. 21 de l'ordonnance du 14 février 2007 sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1) doivent être respectées

b) L'organisation de l'analyse, l'envoi des échantillons, la transmission des résultats d'analyse accompagnés d'une éventuelle traduction et la facture définitive doivent être effectués par un laboratoire au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical**Soins de base****Médecins avec certains titres postgrades****Consultation à domicile****Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6700.90	160.00	Test du premier trimestre en tant qu'évaluation prénatale du risque de trisomie 21, 18 et 13: pregnancy-associated plas-ma protein-A (PAPP-A), et β -hormone chorionique gonado-trope humaine libre (β -hCG libre) avec analyse informatique et calcul du risque	CIG	S

Technique d'analyse

Dosage biochimique

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**Prescription médicale selon l'article 13b^{bis} OPAS**Remarques**Exécution selon la directive „Ersttrimester-Screening der Swiss Study Group 1st Trimester Testing (CH-1TT)“, version 3.2 du 16 mai 2019 (www.ofsp.admin.ch/ref)**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation
à domicileAnalyses
rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6701.90	80.00	Test du premier trimestre en tant qu'évaluation prénatale du risque de trisomie 21, 18 et 13: pregnancy-associated plas-ma protein-A (PAPP-A) et β -hormone chorionique gonado-trope humaine libre (β -hCG libre) sans analyse informatique ni calcul du risque	CIG	S

Technique d'analyse

Dosage biochimique

Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul**Limitation**Prescription médicale selon l'article 13b^{bis} OPAS**Remarques**Exécution selon la directive „Ersttrimester-Screening der Swiss Study Group 1st Trimester Testing (CH-1TT)“, version 3.2 du 16 mai 2019 (www.ofsp.admin.ch/ref)**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile**Analyses rapides**

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
6702.63	510.00	Test prénatal non invasif (non invasive prenatal test NIPT) à partir de DNA fœtal libre dans le sang maternel, uniquement pour les trisomies 21, 18 et 13, forfait	G	S

Technique d'analyse

Séquençage à haut débit ou microarray

Matériel d'analyse

Sang maternel

Résultat

Non spécifié

Application par échantillon primaire

1

Possibilité de cumul

Non cumulable avec d'autres positions du chapitre génétique

Limitation

1. Remboursement limité aux NIPT disposant d'un certificat de conformité CE délivré par un organisme notifié
2. Prescription et réalisation conformément à l'art. 13 let. b^{ter} OPAS
3. Le laboratoire doit participer aux contrôles de qualité externe conformément à la QUALAB respectivement à l'art. 15 Ordonnance sur l'analyse génétique humaine (OAGH; RS 810.122.1)

Remarques

1. La fraction foetale doit figurer sur le rapport d'analyse.
2. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires,
 - a) le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie) ;
 - b) toutes les étapes des analyses doivent être réalisées en Suisse. Les lieux où ont été effectuées les différentes étapes de l'analyse doivent figurer dans le rapport d'analyse.

Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

Analyses prescrites par des sages-femmes**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non